



centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications

FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI

CAHIERS DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES ENTRÉES DANS
LA VIE ACTIVE

**Cahier 11 : l'insertion dans la vie active
après la scolarité obligatoire**
: niveaux VI et V bis de formation

COMITÉ DE L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

L'Observatoire des entrées dans la vie active étant une réalisation interministérielle confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, l'orientation, la programmation et le contrôle des différentes opérations auxquelles il donne lieu ont été attribués à un Comité siégeant auprès de la Direction du Centre.

Ce comité est composé des représentants des directions d'administration et organismes nationaux suivants :

- Direction des lycées du ministère de l'Education nationale ;
- Direction des enseignements supérieurs du ministère de l'Education nationale ;
- Délégation à l'emploi du ministère du Travail ;
- Service des études et de la statistique du ministère du Travail ;
- Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ;
- Ministère de la Recherche et de la Technologie ;
- Délégation à la Formation professionnelle ;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture ;
- Direction générale des stratégies industrielles du ministère de l'Industrie ;
- Ministère de la Santé ;
- Service de l'informatique de gestion et des statistiques du ministère de l'Education nationale ;
- Office national d'information sur les enseignements et les professions ;
- Agence nationale pour l'emploi ;
- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ;
- Centre d'études de l'emploi.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Education nationale qui en assure la tutelle, le ministre du Travail et les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et au Comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE
APRÈS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE
Niveaux VI et V bis de formation**

*Cette étude a été réalisée par F. AMAT,
J. BIRET et M.-C. COMBES dans le cadre des
travaux de l'Observatoire des entrées dans
la vie active, Département des Formations et
Carrières.*

CEREQ

OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

— Collection des cahiers

- Cahier n° 1 : Les étudiants scientifiques.
- Cahier n° 2 : Les CAP.
- Cahier n° 3 : Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs.
- Cahier n° 4 : Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs.
- Cahier n° 5-6 : Les anciens élèves des classes de BEP : analyse par spécialité et comparaison avec les CAP.
- Cahier n° 7 : L'entrée dans la vie active des étudiants en droit et sciences économiques à la sortie des Universités.
- Cahier n° 8 : L'entrée dans la vie active des jeunes sortant d'IUT et de STS : complémentarités et concurrences.
- Cahier n° 9 : L'entrée dans la vie active des étudiants en lettres et sciences humaines à la sortie des universités.
- Cahier n° 10 : L'entrée dans la vie active des étudiants en médecine et en pharmacie.

— Collection des tableaux

- Volume n° 1 : « Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT, BTS, BTSA » (enquête 1976). Décembre 1977.
- Volume n° 2 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Formations techniques courtes secondaires CAP-BEP ». Avril 1978.
- Volume n° 3 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Les Universités scientifiques ». Décembre 1978.
- Volume n° 4 : Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT (enquête 1977). Juin 1979.
- Volume n° 5 : Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie des universités. Novembre 1979.
- Volume n° 6 : Accès à l'emploi des jeunes issus de formation générale de 1^{er} cycle ou de formation professionnelle courte (enquête 1977). Mars 1980.
- Volume n° 7 : Accès à l'emploi des étudiants à la sortie des Universités de Droit et de Sciences économiques.
- Volume n° 8 : Accès à l'emploi des étudiants issus du second cycle de l'enseignement secondaire ou ayant abandonné en cours de formation un IUT ou une STS.

© La Documentation Française — Paris 1983

ISBN : 2-11-001068-1

ISSN : 0240-2629

Avant-propos

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

Les conditions dans lesquelles s'effectue l'insertion professionnelle à l'issue de la formation sont devenues un sujet de préoccupation primordial des pouvoirs publics. Certes, le rôle du système éducatif comme dispensateur des qualifications requises par le système économique n'a jamais été méconnu. Il a même été souvent un sujet de polémique quant à la place que cet objectif doit se voir reconnaître par rapport à d'autres missions également assignées au système de formation, telles que la transmission des connaissances, l'épanouissement des individus ou l'égalisation des chances.

Mais les difficultés de la conjoncture et les conséquences qui en ont résulté pour l'emploi et, particulièrement l'emploi des jeunes, ont conduit à se pencher sur les phénomènes socio-économiques qui marquent le passage de la formation à une activité professionnelle.

Dans cet esprit, à l'instigation ou avec l'appui des différents ministères intéressés, ministère de l'Education, secrétariat d'Etat aux Universités, ministère du Travail, ministère de l'Industrie et de la Recherche, ministère de l'Agriculture, ministère de la Santé et de la Famille, le Centre d'études

et de recherches sur les qualifications a mis en place en 1976 un dispositif d'observation de l'insertion professionnelle à l'issue de la formation : l'Observatoire des entrées dans la vie active.

Cet Observatoire présente actuellement deux caractères : d'une part, il est systématique, son champ s'étendant à l'ensemble des niveaux de sortie du système de formation depuis les abandons au cours du premier cycle jusqu'aux études supérieures les plus longues. De la sorte peuvent être étudiés des phénomènes de concurrence entre filières et niveaux proches. D'autre part, il est permanent, c'est-à-dire que l'observation est régulièrement répétée dans le temps dans des conditions permettant des comparaisons.

Sur la base des données ainsi recueillies, il est possible de dépasser la phase de recueil pour aborder celle de l'analyse des phénomènes.

Les Cahiers de l'Observatoire publient les résultats des enquêtes qui sont conduites en permanence dans le cadre de ce dispositif selon des programmes pluriannuels. Pour chaque formation, ils décrivent les chances ou les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les anciens élèves, leur place dans l'agriculture, les entreprises industrielles ou artisanales ainsi que le déroulement de leurs premières années d'activité.

Mais au fur et à mesure que l'analyse se construit, on voit se dégager une nouvelle image des relations qui s'établissent effectivement entre la formation et l'emploi. La notion d'une correspondance simple, entre la formation reçue et l'emploi occupé, fait place à la vision d'une réalité plus complexe, faisant apparaître la diversité des comportements des firmes et des individus, s'insérant dans le cadre plus vaste de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre qui affectent la population active et déterminent les conditions de son renouvellement, en prenant en considération les compétences véritablement mises en œuvre dans le travail et le rôle joué par l'expérience qui s'y acquiert.

Ainsi par la mise en œuvre de l'Observatoire des entrées dans la vie active, le CEREQ s'efforce d'approfondir la connaissance du lien entre l'éducation et l'emploi et d'affiner les analyses sur l'insertion professionnelle des jeunes, au bénéfice des pouvoirs publics et de l'ensemble des partenaires sociaux.

Paul-Pierre VALLI
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

DONNÉES TECHNIQUES

Pour observer les premières années de vie professionnelle, les enquêtes rétrospectives ne sont pas assez significatives. Aussi, le dispositif choisi repose sur le suivi de cohortes d'anciens élèves et étudiants. Chaque cohorte est interrogée périodiquement.

Les panels sont tirés des fichiers des derniers établissements scolaires fréquentés.

Le programme des enquêtes prévues recouvre pour chaque formation :

- une interrogation des jeunes quelques mois après leur sortie du collège, du lycée, de l'école ou de l'université (enquête d'accès à l'emploi) ;
- la réinterrogation des mêmes individus quatre ans plus tard (enquête de cheminement) ;
- la prise en compte, tous les quatre ans, d'une nouvelle promotion sortant du système éducatif.

L'Observatoire concerne chaque année le quart des formations de telle façon que l'ensemble de l'appareil éducatif soit couvert en quatre ans.

L'harmonisation avec les enquêtes nationales portant sur l'emploi de toute la population active a une particulière importance. L'Observatoire est bâti pour pouvoir servir d'agrandissement à ces enquêtes, en ce qui concerne les jeunes.

Les relations entre formations et emplois sont analysées au niveau national ou inter-régional. Les aspects locaux ou portant sur les formations suivies par un très faible nombre d'élèves ne constituent pas les déterminants du dispositif. Toutefois celui-ci apporte un cadrage et de nombreuses indications.

CALENDRIER DES INTERROGATIONS

Durant la période expérimentale, compte tenu des contraintes existantes, le découpage de l'ensemble des formations était le suivant :

1976

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP ou BEP (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement universitaire scientifique ; abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1977

- Enseignement spécialisé, SES ou ENP.
- Enseignement général de niveau VI, classe de sixième (1), cinquième (1), quatrième, troisième.
- Enseignement technique de niveau VI, classes de CEP, CPA, CPPN, et classes non terminales de CAP ou de BEP.
- Enseignement agricole de niveaux VI et V, classes de quatrième, troisième, de CAPA, BEPA, BAA.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, en sciences humaines ou artistique (volontaires).

1978

- Enseignement général et technique, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de sciences juridiques, politiques ou économiques.

1979

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical (diplômés de pharmacie et docteurat en médecine).
- Enseignement relevant du ministère de la Santé (enquête expérimentale).

(1) Uniquement dans les académies de Grenoble et Toulouse.

Par ailleurs, est systématiquement observée l'entrée dans la vie active des jeunes dont le cursus scolaire a été précédemment suivi par le SEIS (2) dans le cadre de son « Panel d'élèves ».

De 1980 à 1983, les enquêtes d'insertion sont renouvelées en même temps qu'a lieu, dans le cadre des enquêtes de cheminement, la réinterrogation des populations précédemment observées.

NOUVELLES ENQUÊTES D'INSERTION

1980

— Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP, BEP, CAPA, BEPA.

— Enseignement universitaire scientifique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous les niveaux.

1981

— Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT.

— Enseignement général, technique et agricole, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.

— Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.

— Enseignement relevant du ministère de la Santé, niveau III.

1982

— Enseignement général et technique de niveaux VI et V bis.

— Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

— Apprentissage.

— Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique.

ENQUÊTES DE CHEMINEMENT

1980

— Enseignement technique de niveau V.

(2) Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Éducation et du ministère des Universités.

- Enseignement technique de niveau III.
- Enseignement universitaire scientifique.
- Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1981

- Enseignement général et technique de niveau VI.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique.
- Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, de sciences humaines ou artistique (volontaires).
- Enseignement agricole de niveaux V et VI.

1982

- Enseignement général, technique et agricole, abandons en classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical et paramédical.
- Enseignement universitaire scientifique.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 13 |
| PREMIÈRE PARTIE : INSERTION ET CHÔMAGE | 19 |
| par M.C. COMBES | |
| Introduction | 21 |
| Chapitre I : Niveau de chômage et risque de chômage | 23 |
| I. La situation des jeunes sortis du système scolaire..... | 23 |
| II. Les poursuites d'études | 24 |
| III. L'apprentissage | 26 |
| Chapitre II : Processus d'insertion et chômage | 29 |
| I. La recherche du premier emploi | 30 |
| II. Le retour au chômage..... | 33 |
| Chapitre III : Des insertions contrastées selon les classes | 37 |
| I. Les troisièmes et quatrièmes de types I et II | 37 |
| II. Les classes pratiques et préprofessionnelles de niveau | 38 |
| III. Les classes de l'enseignement technique | 39 |
| 1. Les classes de première année de CAP | 39 |
| 2. Les classes de deuxième année de CAP | 40 |
| 3. Les classes de première année de BEP..... | 40 |
| 4. Les classes préparatoires à l'apprentissage..... | 41 |
| IV. Les classes de certificat d'éducation professionnelle | 42 |
| V. Conclusion | 43 |
| DEUXIÈME PARTIE : | |
| LES EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES JEUNES SANS FORMATION | 45 |
| par F. AMAT | |
| Introduction | 47 |

| | |
|---|----|
| Chapitre I : Emplois occupés et catégories de main-d'œuvre | 51 |
| I. Les emplois, lieux de concurrence entre populations : les caractéristiques de la main-d'œuvre occupée..... | 51 |
| 1. Pour chacune de ces situations professionnelles seront précisées les différentes catégories de main-d'œuvre débutante qui les occupent | 51 |
| 2. La typologie des emplois | 53 |
| II. Emplois masculins et emplois féminins | 55 |
| 1. Les emplois masculins..... | 55 |
| 2. Les emplois féminins..... | 55 |
| 3. Les emplois mixtes | 55 |
| III. Les emplois masculins : primauté de l'apprentissage et du niveau V scolaire..... | 58 |
| 1. L'apprentissage constitue un mode d'accès important à de nombreux emplois, mais les jeunes apprentis sont concurrencés dans certains cas par les garçons sortant du niveau V scolaire..... | 58 |
| 2. Certains emplois sont alimentés en majorité par des jeunes formés en LEP au niveau V, mais la concurrence avec ceux qui sont sortis aux niveaux VI et V bis peut être plus ou moins importante | 60 |
| 3. Rares sont les emplois dans lesquels se rencontrent à la fois des apprentis, des jeunes formés en LEP au niveau V et des jeunes sans formation | 60 |
| IV. Les emplois féminins : nette différenciation selon le type de main-d'œuvre..... | 62 |
| 1. Les emplois féminins se répartissent en trois catégories principales, à main-d'œuvre spécifique | 62 |
| 2. Quelques emplois ont pourtant un recrutement plus ouvert | 64 |
| V. Les emplois mixtes : confirmation de la dualité du marché du travail..... | 66 |
| Chapitre II : Emplois occupés selon l'origine scolaire des jeunes sortant des niveaux VI et V bis | 69 |
| I. Le rôle de l'origine scolaire dans les choix des entreprises | 69 |
| II. Les emplois masculins : l'origine scolaire des jeunes des niveaux VI et V bis semble liée à la place occupée par les jeunes de niveau V dans ces emplois | 70 |
| III. Les emplois féminins : un recrutement peu différencié selon l'origine scolaire des jeunes filles des niveaux VI et V bis | 75 |
| IV. Les emplois mixtes : le rôle de l'origine scolaire à l'embauche est différent pour les garçons et pour les filles | 79 |
| Conclusion | 82 |
| TROISIÈME PARTIE : ÉTUDE INTERRÉGIONALE | 83 |
| par J. BIRET | |
| I. Les modes d'articulation du système scolaire au niveau du premier cycle dans les régions : conséquences sur le volume et le profil des sortants..... | 85 |

| | |
|---|------------|
| II. Les jeunes sans formation et le marché du travail dans les régions. La place de l'apprentissage | 89 |
| 1. L'apprentissage comme voie de formation..... | 91 |
| 2. L'apprentissage comme mode d'entrée en activité | 92 |
| 3. L'apprentissage et le chômage | 94 |
| 4. Le chômage des jeunes sans formation..... | 94 |
| 5. Les phénomènes de concurrence..... | 97 |
| III. L'insertion et la différenciation spatiale du système des emplois..... | 99 |
| 1. Les principales lignes de force de la différenciation spatiale des emplois..... | 99 |
| 2. Esquisse de typologie des régions | 102 |
| CONCLUSION | 105 |

INTRODUCTION

La parution de ce cahier s'inscrit dans l'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'appareil de formation poursuivie par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) depuis sa fondation et que la mise en place de l'Observatoire des entrées dans la vie active (EVA) en 1976 a permis de systématiser.

A la fin de l'année scolaire 1975-1976, plus de 200 000 jeunes sont sortis de l'appareil scolaire au cours du premier cycle de l'enseignement général, ou avant la fin du deuxième cycle court d'enseignement technologique, soit aux niveaux VI et V bis selon la nomenclature interministérielle des formations. Ces jeunes ont été interrogés lors d'une enquête réalisée en mai 1977, qui a déjà donné lieu en mars 1980 à la publication des Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, volume n° 6 : « Accès à l'emploi des jeunes issus de formation générale du premier cycle ou de formation professionnelle courte » (édité à la Documentation française). L'étude présentée ici repose sur une analyse approfondie de ces résultats. Elle sera complétée ultérieurement par des informations obtenues en réinterrogeant les mêmes individus quatre ans plus tard (enquête de cheminement, 1981).

Avec les cahiers n° 2 et 5-6 de l'Observatoire portant sur les jeunes sortis de classes terminales de CAP ou de BEP en 1975 (1), ce cahier constitue un ensemble qui permet d'avoir un large aperçu de l'insertion des jeunes qui ont quitté l'école avant d'avoir atteint le niveau du baccalauréat, et qui représentent environ les deux tiers d'une tranche d'âge. Enfin, les données concernant les jeunes sortis d'apprentissage (2) permettent d'éclairer la position charnière que celui-ci occupe entre le système de production et le système de formation.

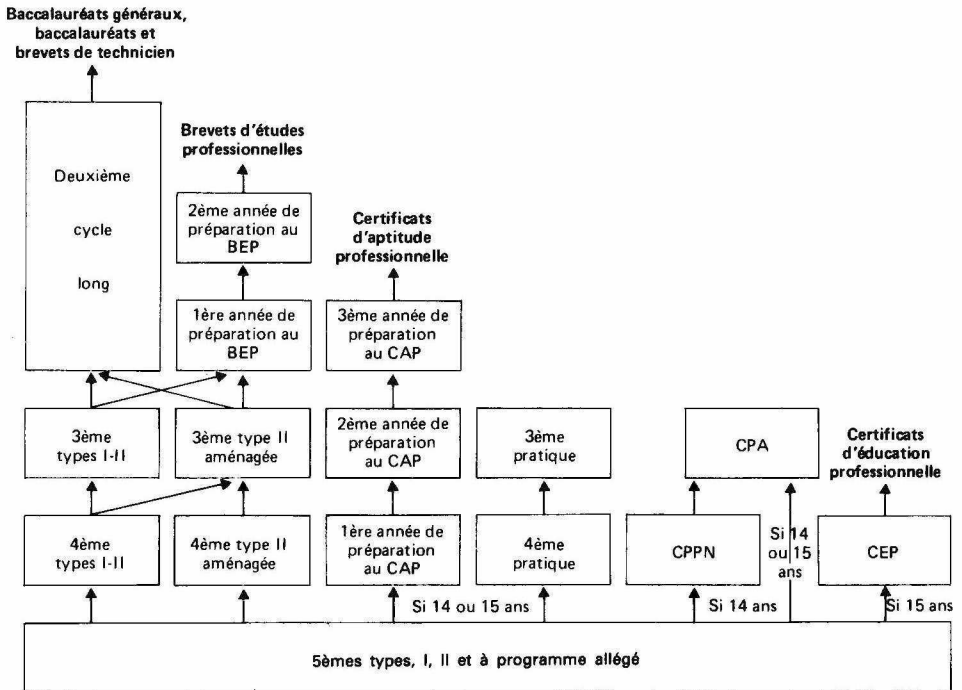
Avec l'inclusion des sorties au niveau de la seconde et de la première (3), il sera possible de faire une analyse complète de l'insertion des jeunes sortis avant le baccalauréat et de prendre en compte la diversité de cette population, en faisant apparaître différents modes d'accès aux emplois ; les clivages ainsi mis en évidence ne correspondent pas nécessairement au découpage selon les niveaux de formation qu'on opère traditionnellement dans les sorties du système scolaire.

(1) Cahier n° 2 de l'Observatoire EVA : « Les CAP », décembre 1978 ; cahier n° 5-6 de l'Observatoire EVA : « Les anciens élèves des classes de BEP : analyse par spécialité et comparaison avec les CAP », janvier 1981, édités à la Documentation française, Paris.

(2) Note d'information du CEREQ n° 67 : « L'apprentissage », mars 1981.

(3) Etude en cours sur les modes d'accès aux emplois d'ouvriers et d'employés à partir des enquêtes d'insertion sur les sortants des niveaux VI, V bis, V et de l'apprentissage.

Les jeunes sortis aux niveaux VI et V bis de l'appareil de formation initiale ont en commun d'être en situation d'échec par rapport au système scolaire qu'ils ont quitté avant d'avoir accompli un cycle complet de formation générale (à l'exception de ceux ayant atteint la fin de la classe de troisième) ou de formation professionnelle. Ils sont jeunes : 74% d'entre eux ont 17 ans et moins à la date de l'enquête, ce qui signifie que très majoritairement, ils ont quitté l'école à l'issue de la scolarité obligatoire. Cette population présente cependant une assez grande hétérogénéité qui tient à la diversité des points de sortie du système scolaire et des circuits empruntés auparavant, que met en évidence le schéma ci-dessous.



Le schéma, dont les flèches figurent les passages théoriquement prévus entre les classes, permet de repérer les points de sortie recensés dans l'enquête. Bien entendu, dans la pratique, les élèves ont la plupart du temps suivi des cursus qui diffèrent d'une façon ou d'une autre (redoublement, réorientation) de ces itinéraires de principe ; mais chaque classe, et les élèves qu'elle forme, n'en reste pas moins caractérisée par la place qu'elle occupe dans l'organigramme scolaire.

Les classes à la sortie desquelles les élèves ont été interrogés dans le cadre de cette enquête sont donc les suivantes :

— **Quatrièmes et troisièmes de types I et II.** A la date de l'enquête, la filière II comportait des classes dites « type II aménagée », dont le

programme était le même que celui de la filière II mais comportait des heures supplémentaires dans les matières principales et pas de seconde langue.

— **Quatrièmes et troisièmes pratiques.** Ces classes, tout à fait différentes des précédentes, ont été remplacées par les classes préprofessionnelles de niveau et les classes préparatoires à l'apprentissage (cf. infra) à partir de 1972 (loi du 13 juillet 1971). Cependant les établissements scolaires et les élèves décrivaient encore sous cette appellation certaines classes existant en 1976. Ceci recoupe les observations faites dans les enquêtes du ministère de l'Éducation.

— **Classes préprofessionnelles de niveau (CPPN).** Ces classes, implantées dans les collèges ou les lycées d'enseignement professionnel (LEP), accueillent à l'issue des classes de cinquième des élèves qui, orientés vers l'enseignement technique, n'ont pas encore choisi une spécialité ou n'ont pas été admis dans des sections préparatoires au CAP.

— **Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA).** Implantées également dans un collège, un LEP ou un centre de formation d'apprentis (CFA), ces classes préparent à l'apprentissage proprement dit, qui commence lorsque l'élève atteint seize ans. Les CPA accueillent des élèves issus de cinquième âgés de quinze ans ou exceptionnellement de quatorze ans (ces derniers devront faire une seconde année de CPA) ainsi que les élèves issus des CPPN. Les élèves de CPA gardent le statut scolaire, ils partagent leur temps également entre l'école et les entreprises dans lesquelles ils effectuent des stages.

— **Classes préparatoires au certificat d'éducation professionnelle (CEP).** La préparation au CEP se fait dans les LEP, elle dure une année scolaire. Le diplôme est délivré sans examen, en fonction des résultats du travail effectué. Ces classes accueillent des élèves sortant de cinquième — sous réserve qu'ils aient quinze ans — ou d'une CPPN. Elles sont en principe ouvertes lorsqu'il y a dans la région des emplois correspondants aux formations dispensées.

— **Classes préparant en trois ans au certificat d'aptitude professionnelle (CAP),** sauf les années terminales (4). Peuvent être admis en première année des élèves sortant de cinquième ou de CPPN.

— **Classes préparant en deux ans au brevet d'études professionnelles (BEP),** sauf les années terminales (4). Les élèves sont admis dans ces sections à l'issue des classes de troisième d'enseignement général (filiales I et II).

Les classes de l'enseignement agricole de même niveau que les précédentes ne sont pas incluses dans le champ de cette étude.

(4) Dont les sortants sont classés au niveau V de formation, et ne sont donc pas pris en compte dans cette étude.

L'obligation scolaire s'applique jusqu'à seize ans avec toutefois des possibilités de dérogation à partir de quinze ans pour les élèves qui, à l'issue de la classe de troisième d'enseignement général, désirent entrer en apprentissage.

La population concernée est donc très diversifiée selon son origine scolaire puisqu'on y rencontre aussi bien des jeunes qui ont quitté le collège en fin de troisième ou qui ont suivi une première année de BEP, que des sortants d'une quatrième d'enseignement général, d'une quatrième pratique ou d'une CPPN.

TABLEAU I
Répartition de la population selon l'origine scolaire et le sexe

| Sexe | Garçons | | Filles | | Garçons + filles | |
|--------------------------------------|----------------|--------------|---------------|--------------|------------------|--------------|
| | Effectifs | Pourcentages | Effectifs | Pourcentages | Effectifs | Pourcentages |
| Origine scolaire | | | | | | |
| 4 ^e I et II | 4 965 | 4,2 | 3 505 | 3,9 | 8 470 | 4,1 |
| 3 ^e I et II | 17 811 | 15,2 | 14 423 | 16,0 | 32 234 | 15,6 |
| 4 ^e Pratique – CPPN | 15 144 | 12,9 | 11 916 | 13,3 | 27 060 | 13,1 |
| 3 ^e Pratique | 8 741 | 7,5 | 8 666 | 9,6 | 17 407 | 8,4 |
| CPA | 37 024 | 31,6 | 14 545 | 16,2 | 51 569 | 24,9 |
| CEP | 3 545 | 3,0 | 4 885 | 5,4 | 8 430 | 4,1 |
| CAP 1 ^{re} année | 10 588 | 8,9 | 9 220 | 10,3 | 19 808 | 9,6 |
| CAP 2 ^e année | 10 476 | 9,0 | 10 083 | 11,2 | 20 559 | 9,9 |
| BEP 1 ^{re} année | 8 771 | 7,5 | 12 606 | 14,0 | 21 377 | 10,3 |
| Ensemble | 117 065 | 100,0 | 89 849 | 100,0 | 206 914 | 100,0 |
| Non-réponses | 687 | | 721 | | 1 048 | |
| Total | 117 752 | | 90 570 | | 208 322 | |

A cette hétérogénéité des origines scolaires s'ajoutent des différenciations suivant l'âge et le sexe.

Les plus âgés sont ceux qui ont atteint le niveau le plus élevé dans le cursus scolaire : ainsi 87 % des jeunes issus de première année de BEP et 50 % de ceux provenant de deuxième année de CAP ont 18 ans ou plus au moment de l'enquête ; ils ont donc quitté le système scolaire âgés de 17 ans au moins. Par contre, les jeunes originaires de CPA ou de quatrième pratique et CPPN ont dans leur très grande majorité (respectivement 96 % et 94 %) 17 ans ou moins au moment de l'enquête : ils sont sortis de l'école à 16 ans ou moins.

La population féminine est plus âgée que la population masculine : 20 % des garçons ont 18 ans ou plus au moment de l'enquête, alors que c'est le cas pour près d'un tiers des filles ; celles-ci proviennent en plus grand nombre de l'enseignement technologique (BEP 1^{re} année ou CAP 2^e

TABLEAU II

Répartition de la population par âge, selon le sexe et la classe d'origine

| Age à l'enquête Classe | Garçons | | | Filles | | | Garçons + filles | | |
|--------------------------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|------------------|----------------|--------------|
| | 17 ans et - | 18 ans et + | Ensemble | 17 ans et - | 18 ans et + | Ensemble | 17 ans et - | 18 ans et + | Ensemble |
| 4° I et II..... | 94,8 | 5,2 | 100,0 | 92,7 | 7,3 | 100,0 | 93,9 | 6,1 | 100,0 |
| 3° I et II..... | 73,0 | 27,0 | 100,0 | 70,3 | 29,7 | 100,0 | 71,8 | 28,2 | 100,0 |
| 4° pratique + CPPN .. | 95,8 | 4,2 | 100,0 | 90,6 | 9,4 | 100,0 | 93,5 | 6,5 | 100,0 |
| 3° pratique..... | 85,0 | 15,0 | 100,0 | 86,2 | 13,8 | 100,0 | 85,7 | 14,3 | 100,0 |
| CPA..... | 96,7 | 3,3 | 100,0 | 94,3 | 5,7 | 100,0 | 96,0 | 4,0 | 100,0 |
| CEP..... | 73,1 | 26,9 | 100,0 | 67,9 | 32,1 | 100,0 | 70,1 | 29,9 | 100,0 |
| CAP 1 ^{re} année..... | 81,4 | 18,6 | 100,0 | 66,5 | 33,5 | 100,0 | 74,5 | 25,5 | 100,0 |
| CAP 2 ^e année..... | 54,6 | 45,4 | 100,0 | 45,3 | 54,7 | 100,0 | 50,0 | 50,0 | 100,0 |
| BEP 1 ^{re} année..... | 13,1 | 86,3 | 100,0 | 12,5 | 87,5 | 100,0 | 12,6 | 87,4 | 100,0 |
| Total..... | 79,7 | 20,3 | 100,0 | 67,8 | 32,2 | 100,0 | 74,1 | 25,9 | 100,0 |

année, 24,5% au total, contre seulement 16,4% pour les garçons). Au contraire, les sorties en provenance de CPA, qui sont les plus précoces, constituent 31,2% des sorties masculines et seulement 15,7% des sorties féminines.

Age moins avancé, moindre importance des sorties provenant de l'enseignement technologique, orientation plus forte vers le préapprentissage chez les garçons que chez les filles: autant de facteurs qui vont peser sur les conditions d'insertion des uns et des autres, et contribuer à les différencier.

Les taux de chômage sont souvent utilisés pour évaluer de façon simple les difficultés d'insertion professionnelle: la première partie de ce cahier s'attachera à faire apparaître la diversité des situations que recouvre cet indicateur. Cette analyse devra prendre en compte le rôle de l'apprentissage qui occupe une place intermédiaire entre la formation et l'entrée en activité: d'une importance variable selon l'origine scolaire, l'âge et le sexe, il intervient pour réduire les taux de chômage, mais ne peut être considéré comme équivalent à un emploi.

Les caractéristiques scolaires et socio-démographiques des jeunes sans formation, qui expliquent la diversité de leurs conditions d'entrée en activité, doivent être mises en rapport avec la nature des emplois pour lesquels ils sont recrutés. C'est cette question que s'efforcera de traiter la deuxième partie de ce cahier.

L'insertion de ces jeunes renvoie en fin de compte à la connaissance des relations entre systèmes de formation et structures socio-économiques, celles-ci pouvant varier de façon notable d'une région à l'autre. C'est la mise en évidence de cette diversité, dans les différentes régions, qui fera l'objet de la troisième partie.

Première partie

INSERTION ET CHÔMAGE

Marie-Christine COMBES

INTRODUCTION

L'ampleur du chômage des jeunes est un indicateur couramment utilisé des difficultés rencontrées lors de leur insertion dans la vie active : plus le taux de chômage est élevé, plus l'insertion est jugée difficile. Les taux de chômage par niveau de formation deviennent ainsi un critère d'évaluation de la qualité des formations scolaires.

L'objet de cette première partie est :

- de montrer que le taux de chômage n'est peut-être pas un aussi bon indicateur des difficultés d'insertion des jeunes qu'il n'y paraît ;
- de faire apparaître qu'une analyse moins sommaire du chômage permet de préciser la nature et les caractéristiques des difficultés rencontrées par les jeunes lors de leur entrée sur le marché du travail.

Lorsqu'on étudie les sorties de l'appareil de formation aux niveaux VI et V bis, on se heurte à deux problèmes essentiels pour apprécier la signification du niveau du chômage. Le premier tient au flux des sortants du système éducatif dont l'enquête photographie la situation onze mois plus tard : leur nombre mais aussi les conditions de leur sortie (échec scolaire ou décision volontaire) ne sont pas étrangers à leur situation ultérieure. Le second problème résulte de l'importance des entrées en apprentissage. Le premier chapitre étudie cette double difficulté et montre qu'il n'est pas possible de faire du niveau de chômage un indicateur simple des difficultés d'insertion.

Par ailleurs, un même taux de chômage, calculé en un moment précis, peut résulter de l'impossibilité de trouver un premier emploi ou de l'instabilité des emplois occupés, instabilité qui replace fréquemment certains des jeunes en situation de chômage. Le second chapitre tente donc de dégager plusieurs types de chômage, ayant des origines différentes, qui renseignent sur les caractéristiques des difficultés d'insertion.

Enfin le troisième chapitre précise, classe par classe, l'ampleur et la nature du chômage.

CHAPITRE I : NIVEAU DE CHÔMAGE ET RISQUE DE CHÔMAGE

Des niveaux de chômage identiques présupposent-ils des risques identiques de se trouver au chômage? Une réponse simple et positive à cette question permettrait des comparaisons faciles entre les élèves sortant de différentes classes. En réalité, ces comparaisons doivent tenir compte d'autres éléments que le seul niveau du chômage.

I. La situation des jeunes sortis du système scolaire

La répartition des jeunes selon leur situation vis-à-vis de l'emploi donne dans un premier temps une sorte de photographie de la population au moment de l'enquête.

TABLEAU I

Situation en mai 1977 des jeunes issus en 1976 des niveaux VI et V bis de formation

| | Classes | Apprentis | Autres occupés | Chômeurs (*) | Service national | Inactifs | Total | |
|--------|---------------------------------|-----------|----------------|--------------|------------------|----------|-------|---------|
| Hommes | 4° I et II | 65,4 | 22,7 | 9,2 | — | 2,7 | 100 | 4 965 |
| | 3° I et II | 60,8 | 28,1 | 8,5 | 1,5 | 1,1 | 100 | 17 811 |
| | 4° pratique - CPPN | 45,8 | 27,6 | 24,6 | 0,2 | 1,9 | 100 | 15 144 |
| | 3° pratique | 38,8 | 37,0 | 22,6 | 0,3 | 1,4 | 100 | 8 741 |
| | CPA | 71,2 | 20,1 | 7,9 | 0,1 | 0,7 | 100 | 37 024 |
| | CEP | 27,1 | 48,2 | 22,9 | 1,2 | 0,6 | 100 | 3 545 |
| | CAP 1 ^{re} année | 43,7 | 35,0 | 17,9 | 2,0 | 1,3 | 100 | 10 588 |
| | CAP 2 ^e année | 30,0 | 50,3 | 15,2 | 3,6 | 0,9 | 100 | 10 476 |
| | BEP 1 ^{re} année | 18,1 | 55,2 | 11,5 | 14,1 | 1,0 | 100 | 8 771 |
| | Total | 51,7 | 31,6 | 13,5 | 2,0 | 1,1 | 100 | 119 392 |
| Femmes | 4° I et II | 26,7 | 42,7 | 23,6 | | 6,9 | 100 | 3 505 |
| | 3° I et II | 28,8 | 44,5 | 22,7 | | 4,0 | 100 | 14 423 |
| | 4° pratique - CPPN | 13,3 | 40,3 | 40,5 | | 5,9 | 100 | 11 916 |
| | 3° pratique | 9,9 | 35,0 | 46,6 | | 8,5 | 100 | 8 666 |
| | CPA | 36,3 | 32,0 | 27,9 | | 3,8 | 100 | 14 546 |
| | CEP | 8,9 | 47,6 | 38,3 | | 5,2 | 100 | 4 885 |
| | CAP 1 ^{re} année | 15,0 | 39,6 | 40,5 | | 4,9 | 100 | 9 220 |
| | CAP 2 ^e année | 9,2 | 52,2 | 33,2 | | 5,4 | 100 | 10 083 |
| | BEP 1 ^{re} année | 7,6 | 55,1 | 32,0 | | 5,2 | 100 | 12 606 |
| | Total | 18,1 | 43,4 | 33,2 | | 5,3 | 100 | 93 242 |

(*) Personnes se déclarant sans emploi et à la recherche d'un emploi.

Les apprentis sont majoritaires parmi les garçons : ils sont bien plus nombreux que les salariés sous contrat de travail ordinaire, mais leur importance relative varie considérablement selon la classe d'origine. Les élèves des classes à l'issue desquelles l'entrée en apprentissage est particulièrement élevée (classes préparatoires à l'apprentissage, troisièmes et quatrièmes de types I et II) sont relativement moins souvent chômeurs que les autres, exception faite des premières années de BEP ou la « faible » proportion des chômeurs est accompagnée d'une faible proportion d'apprentis.

Les inactifs sont très peu nombreux. Le départ au service militaire ne revêt une certaine importance qu'à l'issue de la première année de BEP.

Les situations des jeunes filles sont très différentes : elles entrent peu en apprentissage, occupent plutôt des emplois salariés ordinaires mais se trouvent bien plus souvent en chômage que les garçons. Mis à part ces écarts — considérables — avec la situation des garçons, on peut faire les mêmes constatations sur la relation entre le niveau du chômage et l'importance des entrées en apprentissage.

II. Les poursuites d'études

Cette première image de la situation des jeunes onze mois après leur sortie du système éducatif montre que l'origine scolaire y joue un rôle déterminant.

La plupart des élèves concernés par l'enquête ont quitté le système éducatif en situation d'échec scolaire. Mais il est bien évident que cet échec ne revêt pas la même gravité selon la classe où il se produit. Il peut être ancien : certains élèves se trouvaient relégués depuis plusieurs années (1) dans une filière où la fin de la scolarité obligatoire marque aussi la fin de toute scolarité. La sortie est pour eux inéluctable : le flux de sortie de ces classes n'est pas susceptible de variations dues à la possibilité de poursuivre des études. Il s'agit des classes préparatoires à l'apprentissage, des troisièmes pratiques et des classes préparant au certificat d'éducation professionnelle.

Par contre, d'autres classes offrent, du moins formellement, la possibilité de poursuivre des études. Ce sont :

— les classes précédant l'année terminale d'un cycle : la poursuite d'études y est normale, mais il y a néanmoins une proportion

(1) Cf. l'organigramme et la description du système éducatif à ces niveaux de formation qui figurent dans l'introduction générale.

TABLEAU II
Taux de poursuite d'études par classe

| Classes | Poursuite d'études | | Effectifs inscrits en 1975/1976 |
|---------------------------------|--------------------|-----------|---------------------------------------|
| | Hommes | Femmes | |
| 4° I et II | 97,1 | 98,2 | 605 656 |
| 3° I et II | 87,0 | 91,2 | 557 465 |
| 4° pratique - CPPN | 76,7 | 75,3 | 134 925 |
| CAP 1 ^{re} année | 85,4 | 77,4 | 179 531 |
| CAP 2 ^e année | 85,0 | 78,6 | 149 032 |
| BEP 1 ^{re} année | 77,3 | 85,6 | 155 482 |
| 3° pratique | 23,3 | 25,5 | 21 349 |
| CEP | | H + F = 7 | 12 163 |
| CPA | 7,3 | 19,4 | 162 925 |

Source : ministère de l'Education, Service des études informatiques et statistiques (SEIS).

d'abandons non négligeable : il s'agit des quatrièmes pratiques et classes préprofessionnelles de niveau (CPPN), des première et deuxième années de préparation au CAP ; des premières années de préparation au BEP ;

- les classes du premier cycle d'études générales où la poursuite d'études est véritablement la règle, et l'abandon une exception : quatrièmes et troisièmes de types I et II, normales ou aménagées (2).

Dans ces classes, les élèves ont une certaine marge de liberté quant au moment de leur sortie du système scolaire. Ceci ne signifie pas que tous ceux qui sortent de ces classes aient décidé volontairement d'abandonner leurs études, mais la possibilité pour certains d'arbitrer entre poursuite d'études, entrée en apprentissage et entrée dans la vie active influe directement sur l'importance du flux de sortie et sur la situation des sortants. En effet, la poursuite d'études évite le chômage, tandis que certaines sorties du système scolaire peuvent être directement motivées par une entrée en apprentissage ou par l'obtention d'un emploi.

Les classes d'origine des sortants sont donc indicatrices d'un niveau scolaire (3) et d'une trajectoire dans le système scolaire qui doit être appréciée en tenant compte des possibilités théoriques de poursuite d'études. La signification du niveau de chômage sera donc différente selon la classe d'origine. Dans le cas où les élèves ne peuvent pas continuer leurs études, l'état du marché du travail aura une influence déterminante sur leur insertion et donc sur le taux de chômage. Dans le cas où existe une marge de liberté, même minime, le taux de chômage

(2) Cf. Introduction générale.

(3) Bien entendu, il faut garder à l'esprit le fait que les sortants minoritaires d'une classe ne sont pas représentatifs de la classe entière.

enregistrera l'effet des stratégies individuelles, elles-mêmes influencées par l'état du marché du travail. Les comparaisons entre anciens élèves de classe différentes devront en tenir compte.

III. L'apprentissage

Selon la loi du 16 juillet 1971 (4) : « *L'apprentissage est une forme d'éducation qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un des diplômes de l'enseignement technologique* ».

Décrit comme une formation dispensée à des jeunes travailleurs, l'apprentissage est donc à la fois poursuite d'études et emploi. L'exposé des motifs de la loi du 16 juillet 1971 décrit encore plus explicitement son caractère ambiguë (5) :

« L'apprentissage est un moyen de formation original et précieux au moment où les jeunes hésitent à s'orienter vers les métiers industriels. Il assure ainsi le recrutement de certaines professions, il facilite le passage entre la vie scolaire et la vie active, il donne une formation à des jeunes, en nombre non négligeable, que les enseignements de type scolaire ne satisfont pas à partir d'un certain âge.

(...) L'apprentissage doit être organisé de manière à ce que le jeune ait une certaine conscience d'être engagé dans la vie active plutôt que d'être encore un élève, puisque c'est précisément pour cette raison qu'un certain nombre de jeunes auront choisi cette voie ».

L'apprentissage-formation, ou l'apprentissage-emploi est souvent présenté comme un moyen de réduire le chômage des jeunes, d'une part en leur donnant une formation, d'autre part, en évitant une sortie directe sur le marché du travail. Concrètement, l'interprétation de l'apprentissage est décisive pour analyser le chômage, ne serait-ce que pour des raisons méthodologiques : faut-il compter les apprentis parmi les actifs ou parmi les inactifs ? Selon la réponse à cette question, le calcul du taux de chômage diffère ainsi que les conclusions que l'on peut en tirer.

Si l'on exclut les apprentis de la population active, le taux de chômage décroît au fur et à mesure que le niveau de formation s'élève. Compter les apprentis parmi les actifs aboutit à réduire considérablement le taux de chômage de l'ensemble des classes de niveaux VI et V bis et particulièrement de celles qui alimentent le plus l'apprentissage, au point

(4) Réorganisant l'apprentissage, intégrée dans le Code du Travail.

(5) Certains passages ont été mis en caractère gras de notre propre initiative.

TABLEAU III

Taux de chômage des jeunes issus des classes de niveaux VI et V bis (*)

En %

| Apprentis exclus de la population active | | | | Apprentis inclus dans la population active | | | |
|--|-------------|---------------------------------|-------------|--|-------------|---------------------------------|-------------|
| Hommes | | Femmes | | Hommes | | Femmes | |
| BEP 1 ^{re} année | 17,2 | 3 ^o I et II | 33,8 | CPA | 7,9 | 3 ^o I et II | 23,7 |
| CAP 2 ^e année | 23,2 | 4 ^o I et II | 35,6 | 3 ^o I et II | 8,7 | 4 ^o I et II | 25,4 |
| 3 ^o I et II | 23,3 | BEP 1 ^{re} année | 36,8 | 4 ^o I et II | 9,5 | CPA | 29,0 |
| CPA | 28,1 | CAP 2 ^e année | 38,9 | BEP 1 ^{re} année | 13,5 | BEP 1 ^{re} année | 33,8 |
| 4 ^o I et II | 28,9 | CEP | 44,6 | CAP 2 ^e année | 15,9 | CAP 2 ^e année | 35,0 |
| CEP | 32,3 | CPA | 46,6 | CAP 1 ^{re} année | 18,5 | CEP | 40,4 |
| CAP 1 ^{re} année | 33,8 | 4 ^o prat. - CPPN .. | 50,1 | 3 ^o pratique | 23,0 | CAP 1 ^{re} année | 42,6 |
| 3 ^o pratique | 38,0 | CAP 1 ^{re} année | 50,6 | CEP | 23,3 | 4 ^o prat. - CPPN .. | 43,1 |
| 4 ^o prat. - CPPN .. | 47,2 | 3 ^o pratique | 57,1 | 4 ^o prat. - CPPN .. | 25,1 | 3 ^o pratique | 50,9 |
| Total | 29,9 | Total | 43,4 | Total | 13,9 | Total | 35,1 |

(*) Calcul du taux de chômage :

— Apprentis inclus dans la population active

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs}}{\text{Chômeurs} + \text{apprentis} + \text{autres actifs occupés}}$$

— Apprentis exclus de la population active

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs}}{\text{Chômeurs} + \text{autres actifs occupés}}$$

de faire apparaître que les élèves sortant de ces classes sont les moins exposés au risque de chômage.

On saisit les conclusions erronées qui pourraient être tirées d'une analyse trop rapide de ces constatations. Dans la perspective d'apprécier l'intensité des difficultés de l'insertion professionnelle, on fera le choix d'analyser l'entrée dans la vie active des jeunes qui n'ont pas eu recours à l'apprentissage (6). Dans ces conditions, le niveau du chômage ne peut être considéré comme un indicateur des difficultés d'insertion de l'ensemble des sortants d'une classe, mais uniquement des non-apprentis. Il se pose alors une question préalable : l'importance des entrées en apprentissage à l'issue d'une classe influe-t-elle sur l'insertion des non-apprentis ? En d'autres termes, l'entrée en apprentissage détermine-t-elle une sélection s'ajoutant à celle qui s'est déjà opérée dans le système scolaire ? (cf. graphique I).

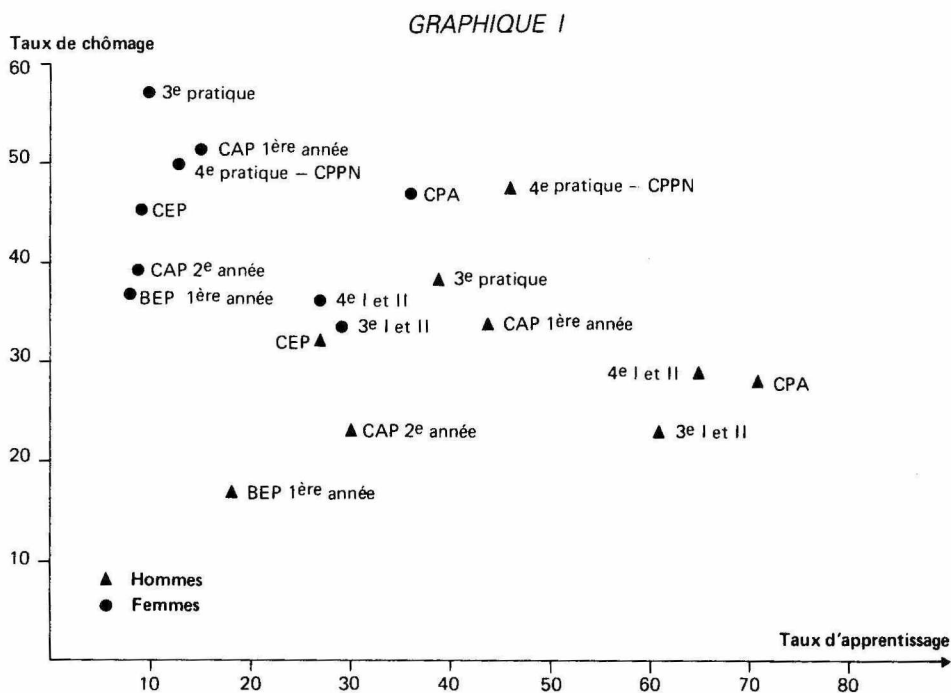
Deux groupes de classes apparaissent. A l'issue des troisièmes et quatrièmes de types I et II et des classes préparatoires à l'apprentissage, l'apprentissage est important et le chômage relativement faible. Le recours à l'apprentissage est favorisé par un bon niveau de formation générale mais également par le pré-apprentissage dont c'est normalement l'objectif. Ces deux facteurs influent positivement également sur le

(6) Note d'information du CEREP n° 67, *op. cit.*

niveau de l'emploi (sans contrat d'apprentissage). Dans les autres classes — classes pratiques et CPPN, classes de l'enseignement technique —, la diminution des entrées en apprentissage s'accompagne d'une diminution du niveau de chômage, à mesure que la durée des études augmente. Dans ce deuxième groupe de classe, plus leur formation professionnelle est avancée, moins les jeunes entrent en apprentissage, et moins ils sont chômeurs.

La sortie du système scolaire aux niveaux VI et V bis de formation est donc loin d'être un phénomène simple. Elle est le résultat d'un échec scolaire plus ou moins ancien, plus ou moins grave, et des arbitrages individuels entre différentes stratégies possibles :

- poursuivre des études ou entrer dans la vie active ;
- poursuivre des études dans le système scolaire ou en apprentissage ;
- chercher un contrat d'apprentissage ou un emploi sous contrat de travail ordinaire.



Selon les cas (itinéraire scolaire, conditions familiales), les possibilités de choix sont plus ou moins ouvertes. Les événements qui précèdent l'abandon de la scolarité déterminent l'importance et la composition du flux de sortie. Ce sont autant de limites à l'interprétation sommaire du niveau de chômage comme indicateur des difficultés d'insertion, permettant d'évaluer la qualité de la formation reçue dans telle ou telle classe.

CHAPITRE II : PROCESSUS D'INSERTION ET CHÔMAGE

L'insertion dans la vie active est un processus qui se déroule dans le temps. Les situations décrites au chapitre précédent étaient saisies onze mois après la sortie du système scolaire, au moment où les jeunes avaient répondu à l'enquête. On va maintenant s'intéresser aux événements qui se sont déroulés pendant ces onze mois et à leurs conséquences sur le niveau du chômage en mai 1977.

Au cours de cette période, certains jeunes ont connu un ou plusieurs changements de situation. Ils ont occupé un ou plusieurs emplois, ont traversé des périodes de chômage plus ou moins fréquentes, plus ou moins longues... Le taux de chômage calculé au moment de l'enquête n'est que le résultat de ces conditions d'insertion.

On peut répartir la population en plusieurs catégories (1) selon la diversité des situations vis-à-vis de l'emploi :

- les jeunes qui n'ont jamais occupé d'emploi entre la sortie du système scolaire et la date de l'enquête : en mai 1977, ils se trouvent au chômage demandeurs d'un premier emploi ;
- les jeunes qui ont trouvé un emploi immédiatement à la sortie de l'école ;
- les jeunes qui ont trouvé un emploi après y avoir consacré un temps de recherche plus ou moins long.

Parmi ces deux derniers groupes, deux cas peuvent se présenter selon que les jeunes ont toujours un emploi au moment de l'enquête (2) ou qu'ils se trouvent au chômage après avoir perdu le ou les premiers emplois occupés.

Les jeunes peuvent donc rencontrer deux types de difficultés différents : la recherche plus ou moins longue d'un premier emploi et l'instabilité du ou des emplois trouvés. Le niveau du chômage peut résulter de l'une ou l'autre de ces difficultés ou du cumul des deux.

(1) Nous négligeons les inactifs qui sont peu nombreux (sauf à l'issue des premières années de BEP). Globalement la population concernée est encore trop jeune pour que les départs au service militaire apparaissent dans les situations saisies au moment de l'enquête. Mais ils ont une influence indirecte en tant que perspective prochaine.

(2) Le questionnaire ne permet pas de savoir s'il s'agit du premier emploi trouvé ou d'un emploi différent.

I. La recherche du premier emploi

Pour apprécier les difficultés de la recherche du premier emploi, on calcule un «taux de chômage de premier emploi» c'est-à-dire la proportion de chômeurs n'ayant encore jamais occupé d'emploi depuis leur sortie de l'école (soit depuis onze mois) parmi l'ensemble des actifs enquêtés (3) en mai 1977. Une part non négligeable de ces chômeurs (18%) déclare chercher un emploi depuis moins de six mois; mais même si la recherche d'emploi n'a pas été continue depuis la sortie de l'école, le taux de chômage de premier emploi est bien l'indicateur de sérieuses difficultés pour obtenir un emploi, sans préjuger de celles qui pourraient résulter par la suite de l'instabilité des emplois trouvés.

TABLEAU IV
Taux de chômage de premier emploi (apprentis exclus)

| Classes | Hommes | Classes | Femmes |
|--------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|
| BEP 1 ^{re} année | 7,0 | BEP 1 ^{re} année | 20,0 |
| CAP 2 ^e année | 11,4 | CAP 2 ^e année | 21,9 |
| 3 ^e I et II | 11,7 | 3 ^e I et II | 22,2 |
| 4 ^e I et II | 13,0 | 4 ^e I et II | 25,2 |
| CPA | 13,6 | CPA | 29,9 |
| CAP 1 ^{re} année | 20,7 | CAP 1 ^{re} année | 31,2 |
| CEP | 21,1 | CEP | 33,3 |
| 3 ^e pratique | 25,0 | 4 ^e pratique – CPPN | 39,6 |
| 4 ^e pratique – CPPN | 29,0 | 3 ^e pratique | 43,1 |
| Total | 16,9 | Total | 29,1 |

On note un clivage assez net entre les garçons issus de première année de BEP, de deuxième année de CAP, de quatrième et de troisième de types I et II, de CPA et ceux venant d'autres classes. Pour les jeunes filles, il n'y a pas de rupture entre les deux groupes mais pour les garçons comme pour les filles, l'écart entre les classes de l'enseignement technique et les classes pratiques et préprofessionnelles de niveau est considérable.

Les difficultés de recherche du premier emploi paraissent bien avoir un lien avec le niveau de formation, si l'on excepte le cas des garçons anciens élèves des classes préparatoires à l'apprentissage.

On a déjà signalé que la recherche du premier emploi pouvait avoir eu lieu avant la sortie du système éducatif. Sans pouvoir cerner avec certitude cette population prévoyante on peut l'approcher par un autre

(3) Selon la définition courante, actifs : actifs occupés (sauf apprentis) + chômeurs.

indicateur: la proportion d'enquêtés ayant trouvé leur premier emploi **immédiatement** après la sortie de l'école.

TABLEAU V
Taux de premier emploi trouvé immédiatement (apprentis exclus)

| Classes | Hommes | Classes | Femmes |
|-------------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|
| 3 ^e pratique..... | 27,4 | CAP 1 ^{re} année..... | 22,9 |
| CAP 1 ^{re} année..... | 28,3 | CAP 2 ^e année..... | 24,6 |
| 4 ^e pratique - CPPN..... | 28,9 | 3 ^e I et II..... | 26,1 |
| CAP 2 ^e année..... | 30,6 | BEP 1 ^{re} année..... | 26,5 |
| CEP..... | 32,1 | 3 ^e pratique..... | 26,8 |
| CPA..... | 35,4 | 4 ^e I et II..... | 27,7 |
| BEP 1 ^{re} année..... | 35,5 | CEP..... | 32,9 |
| 3 ^e I et II..... | 39,5 | 4 ^e pratique - CPPN..... | 35,4 |
| 4 ^e I et II..... | 43,1 | CPA..... | 37,6 |
| Total | 33,1 | Total | 27,7 |

Le niveau relativement élevé de ce taux peut donner lieu à deux explications différentes. Soit une partie des sorties à ces niveaux de formation ou plutôt des abandons de scolarité est provoquée par une perspective immédiate d'embauche; soit certains jeunes, se sachant dépourvus de qualification et d'expérience professionnelle ne font preuve d'aucune exigence et acceptent le premier emploi venu.

D'autre part, si la hiérarchie des niveaux scolaires est à peu près respectée pour les garçons, et que se confirme ainsi l'influence du niveau de formation sur la recherche du premier emploi, par contre, l'ordre des classes d'origine est bouleversé pour les jeunes filles.

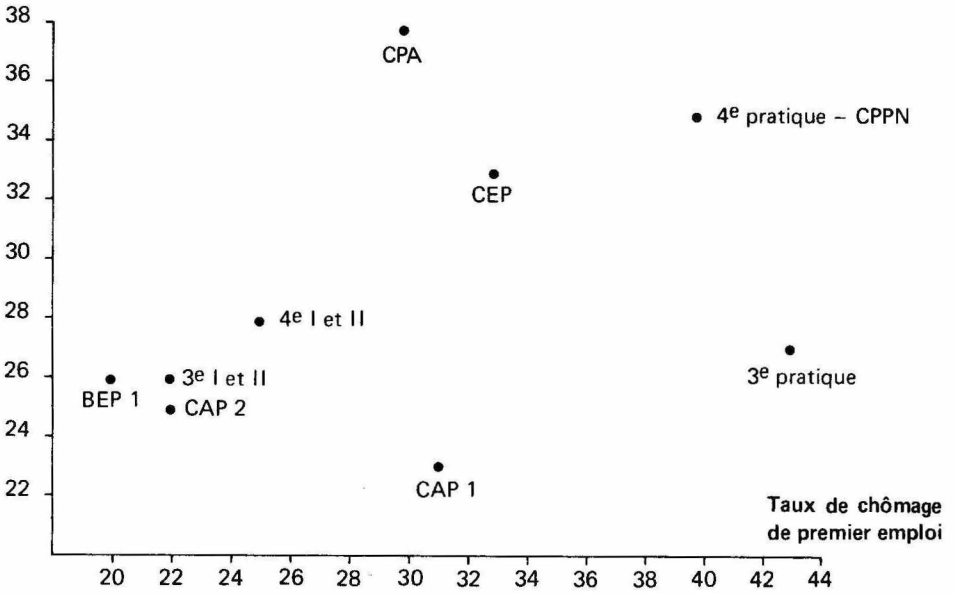
Logiquement, le taux de premier emploi immédiat est complémentaire du taux de chômage de premier emploi. Ils devraient être corrélés négativement: plus le nombre de jeunes ayant trouvé immédiatement leur premier emploi est élevé, plus devrait être faible le taux de chômage de premier emploi, à moins que la population ne se polarise dans ces deux situations extrêmes (cf. graphiques II et III). Pour les garçons, c'est bien le premier terme de l'alternative qui se révèle à peu près exact: plus le niveau scolaire baisse, plus le taux de chômage de premier emploi augmente et plus le taux de premier emploi trouvé immédiatement est faible (4). Le même graphique réalisé pour les jeunes filles fait apparaître l'existence de plusieurs points aberrants: le plus notable est encore celui des jeunes filles issues de CPA qui cumulent un fort taux de chômage de premier emploi et un fort taux de premier emploi immédiat. Il y aurait donc deux types de populations féminines issues de cette

(4) Les CPA ont une place à part dans cette hiérarchie des niveaux scolaires. Les jeunes issus de CPA sans avoir trouvé de places d'apprentis, s'insèrent tout de même plus facilement dans l'emploi grâce aux stages effectués en entreprises.

GRAPHIQUE II

Taux de premier emploi
trouvé immédiatement

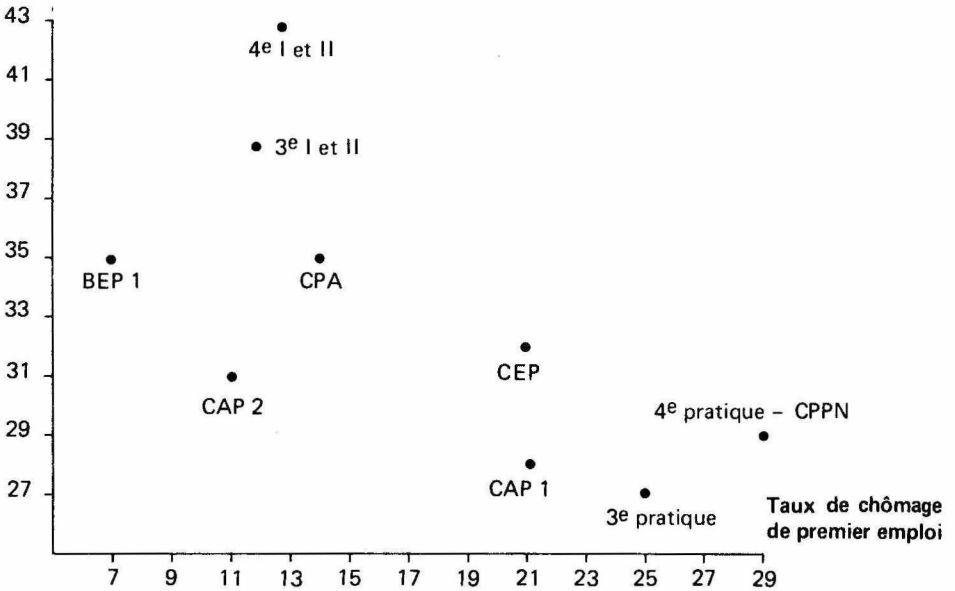
Femmes



GRAPHIQUE III

Taux de premier emploi
trouvé immédiatement

Hommes



classe : l'une s'insérant relativement facilement dans l'emploi, la seconde n'ayant pas réussi à bénéficier immédiatement d'un emploi et se trouvant alors sur le marché du travail pour une longue période.

II. Le retour au chômage

On calcule un taux de « retour au chômage » qui est la proportion, parmi les actifs, de jeunes qui se déclarent chômeurs à l'enquête après avoir occupé un emploi entre la sortie du système scolaire et la date de l'enquête. Ce taux sera un indicateur de stabilité des emplois occupés (ou de la main-d'œuvre concernée); plus il est faible et plus les emplois occupés (ou la main-d'œuvre) sont probablement stables (5).

TABLEAU VI
Taux de retour au chômage (apprentis exclus)

| Classes d'origine | Hommes | Classes d'origine | Femmes |
|--------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|
| BEP 1 ^{re} année | 9,8 | 4 ^o I et II | 13,7 |
| CAP 2 ^e année | 12,6 | 3 ^o I et II | 14,7 |
| 3 ^o I et II | 12,6 | 4 ^e pratique - CPPN | 16,6 |
| CEP | 13,8 | CEP | 16,7 |
| CAP 1 ^{re} année | 15,9 | BEP 1 ^{re} année | 20,6 |
| CPA | 16,1 | CAP 2 ^e année | 20,9 |
| 4 ^o I et II | 16,3 | CPA | 23,0 |
| 3 ^e pratique | 16,8 | 3 ^e pratique | 23,5 |
| 4 ^e pratique - CPPN | 25,0 | CAP 1 ^{re} année | 27,3 |
| Total | 15,7 | Total | 20,7 |

L'importance des retours au chômage n'est pas négligeable, bien que leur taux soit plus faible que celui de chômage de premier emploi. Le retour au chômage paraît moins dépendant du niveau scolaire que le chômage de premier emploi, surtout en ce qui concerne les jeunes filles.

On a avancé l'hypothèse que certains jeunes préparaient leur sortie et avaient trouvé un emploi avant de quitter les études. Il est intéressant d'examiner le taux de retour au chômage, indice de stabilité ou d'instabilité des emplois en distinguant les jeunes ayant trouvé **immédiatement** leur premier emploi et ceux qui ont dû le chercher, quel que soit le temps consacré à cette recherche.

(5) Sinon il faudrait supposer que les changements d'emplois s'effectuent alors sans passage par le chômage, ce qui est très improbable.

TABLEAU VII
Taux de retour au chômage selon que le premier emploi
a été trouvé immédiatement ou non (apprentis exclus)

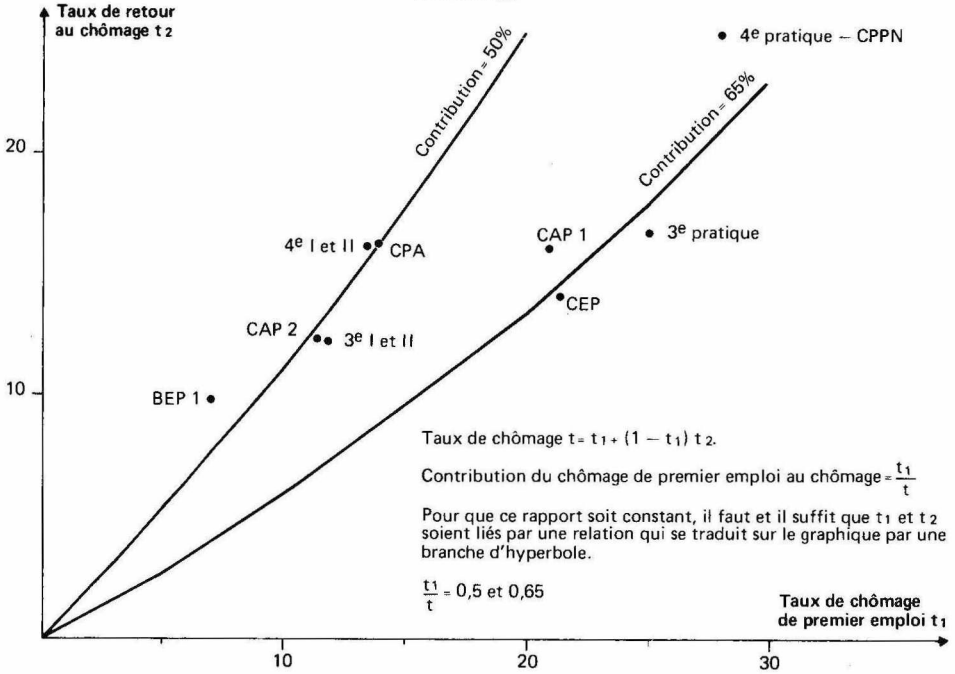
| Classes | Hommes | | Femmes | |
|---------------------------------|------------|---------------|-------------|---------------|
| | Immédiats | Non immédiats | Immédiats | Non immédiats |
| 4° I et II | 8,4 | 26,0 | — | 14,7 |
| 3° I et II | 6,2 | 18,2 | 7,1 | 17,3 |
| 4° pratique + CPPN | 14,9 | 27,9 | 18,4 | 16,0 |
| 3° pratique | 6,7 | 21,5 | 14,2 | 27,2 |
| CPA | 13 | 20,4 | 16,3 | 25,6 |
| CEP | 4,3 | 16,3 | 9,7 | 21,9 |
| CAP 1 ^{re} année | 8,7 | 18,7 | 13,9 | 30,7 |
| CAP 2 ^e année | 8,6 | 15,1 | 9,4 | 25,6 |
| BEP 1 ^{re} année | 5,9 | 13,8 | 22,0 | 20,4 |
| Total | 8,8 | 19,3 | 14,0 | 22,4 |

La comparaison, classe par classe, des deux taux conduit presque toujours à la même constatation : le retour au chômage des jeunes ayant trouvé leur premier emploi immédiatement est deux à trois fois moins important que celui des jeunes pour lesquels s'est écoulé un temps de recherche entre la sortie de l'école et l'obtention du premier emploi. La stabilité peut résulter des caractéristiques de l'emploi, ou de la personne qui l'occupe, ou des deux simultanément. Quoi qu'il en soit, l'hypothèse selon laquelle une partie au moins des jeunes ayant trouvé leur premier emploi immédiatement, avait quitté le système scolaire en ayant la perspective d'un emploi, et d'un emploi suffisamment attractif pour justifier l'abandon de leurs études, s'en trouve confortée.

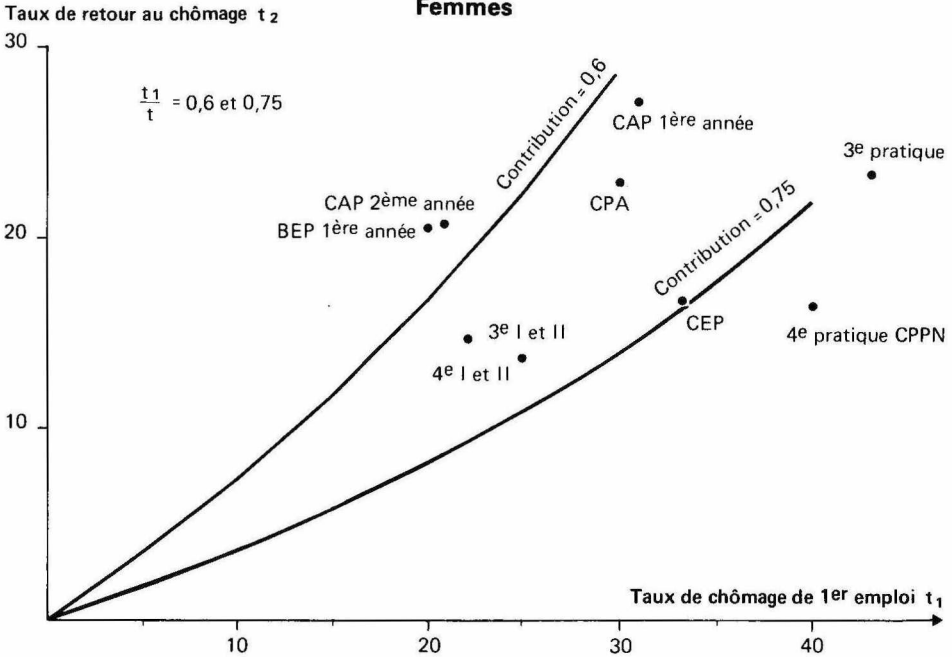
Cependant, l'écart entre les taux des deux populations est loin d'être uniforme pour toutes les classes. On observe en particulier deux exceptions à la règle générale : les filles issues de quatrième pratique et CPPN et de première année de BEP, pour lesquelles le taux de retour au chômage après des emplois trouvés avec recherche, est plus faible que celui suivant des emplois trouvés immédiatement. Finalement le niveau de formation ne paraît pas être le facteur déterminant de ce taux de retour au chômage : des classes proches par leur niveau ont des taux très différents, et on trouve inversement un même taux masculin en troisième pratique et en troisièmes de types I et II. Il est probable que d'autres caractéristiques de l'emploi ou de la main-d'œuvre interviennent, caractéristiques que le repérage des populations selon la classe de sortie ne permet pas d'identifier.

On a fait figurer sur les graphiques IV et V les classes caractérisées par les deux taux de chômage ainsi définis : chômage de premier emploi et retour au chômage. Le chômage de premier emploi est dominant, surtout

GRAPHIQUE IV
Hommes



GRAPHIQUE V
Femmes



pour les jeunes filles et dans les classes de faible niveau scolaire. Les deux types de difficultés se cumulent dans les classes où le taux de chômage est très important : plus le taux de chômage de premier emploi est élevé, plus le taux de retour au chômage est important également. Une partie de la population tend à « stagner » sur le marché du travail et voit probablement ses difficultés augmenter à mesure que le temps passe ; l'autre partie ne s'insère que de façon instable.

La classe de sortie apparaît donc comme une variable pertinente pour l'analyse du chômage des jeunes. Mais l'information qu'elle résume est insuffisante lorsque l'on considère le déroulement de l'insertion dans le temps ; d'autres variables interviennent, caractéristiques individuelles ou caractéristiques des premiers emplois occupés. Les divers réseaux par lesquels s'effectue l'accès aux emplois contribuent aussi à différencier les populations (intervention d'organismes de placement ou de formation, dispositions des pactes pour l'emploi) (6).

(6) Encore peu sensible en 1977.

CHAPITRE III : DES INSERTIONS CONTRASTÉES SELON LES CLASSES

Tous les indicateurs utilisés ont permis des comparaisons entre classes, faisant apparaître similitudes ou différences selon cette catégorisation de base. Le niveau de formation est ainsi apparu plus influent sur l'entrée en apprentissage et la recherche du premier emploi que sur le déroulement ultérieur de l'insertion.

Malgré un risque de répétition, il n'est pas inutile de rassembler dans ce chapitre de synthèse les principales caractéristiques de la population de chaque classe, les plus marquantes ou les plus surprenantes.

I. Les troisièmes et quatrièmes de types I et II

Les jeunes qui sortent de ces classes se dirigent rarement vers la vie active. Ceux qui le font entrent en apprentissage pour la plupart. On a regroupé ces classes pour cette raison mais également pour l'homogénéité qu'elles présentent au regard des indicateurs choisis.

| Indicateurs (*) | Quatrièmes I et II | | Troisièmes I et II | |
|---|--------------------|--------|--------------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Taux de poursuite d'études | 97,1 | 98,2 | 87,0 | 91,2 |
| Taux d'apprentissage | 65,4 | 26,7 | 60,8 | 28,8 |
| Taux de premier emploi immédiat..... | 43,1 | 27,7 | 39,5 | 26,1 |
| Taux de chômage..... | 28,9 | 35,6 | 23,3 | 33,8 |
| Taux de chômage de premier emploi | 13,0 | 25,2 | 11,7 | 22,2 |
| Taux de retour au chômage..... | 8,4 | — | 6,2 | 7,1 |
| (premier emploi immédiat) | | | | |
| Taux de retour au chômage..... | 26,0 | 14,7 | 18,2 | 17,3 |
| (premier emploi non immédiat) | | | | |

(*) Ce sont les indicateurs utilisés dans les chapitres précédents. Le taux d'apprentissage est le nombre des apprentis rapportés au nombre des sortants. Les cinq derniers taux sont calculés en excluant les apprentis.

Même si certains élèves abandonnant leurs études sont en situation d'échec scolaire, les connaissances de base qu'ils ont pu acquérir leur permettent probablement de trouver plus facilement un contrat d'apprentissage. Pour d'autres il s'agit de la réalisation d'un projet professionnel

précis : ainsi en 1976, le métier de préparateur en pharmacie s'apprenait encore en apprentissage et il était nécessaire pour s'y engager d'avoir terminé le premier cycle d'enseignement général, voire être titulaire du BEPC.

Les élèves qui n'entrent pas en apprentissage sont assez nombreux à trouver un emploi immédiatement à la sortie de l'école ; ceci contribue à modérer le taux de chômage, étant donné l'influence de l'obtention immédiate du premier emploi sur les risques de retour au chômage. Finalement, chômage de premier emploi et retour au chômage sont relativement faibles.

II. Les classes pratiques et préprofessionnelles de niveau

Pour les élèves de ces classes, assez semblables entre elles aussi, les conditions d'insertion sont complètement différentes. La sélection à l'issue de la classe de cinquième leur a non seulement barré la voie de l'enseignement général, mais aussi l'entrée dans un lycée d'enseignement professionnel pour y préparer un CAP. S'ils sont âgés de seize ans, ils ne peuvent continuer leur scolarité en classe préparatoire à l'apprentissage, et sont donc contraints de quitter le système éducatif. Ce sont des élèves dont l'échec scolaire remonte parfois à plusieurs années, et leur histoire scolaire leur a préparé une insertion professionnelle difficile.

| Indicateurs | 4 ^e pratique – CPPN | | 3 ^e pratique | |
|---|--------------------------------|--------|-------------------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Taux de poursuite d'études | 76,7 | 75,3 | 23,3 | 25,5 |
| Taux d'apprentissage | 45,8 | 13,3 | 38,8 | 9,9 |
| Taux de premier emploi immédiat..... | 28,9 | 35,4 | 27,4 | 26,8 |
| Taux de chômage..... | 47,2 | 50,1 | 38,0 | 57,1 |
| Taux de chômage de premier emploi | 29,0 | 39,6 | 25,6 | 43,1 |
| Taux de retour au chômage..... | 14,9 | 18,4 | 6,7 | 14,2 |
| (premier emploi immédiat) | | | | |
| Taux de retour au chômage..... | 27,9 | 16,0 | 21,5 | 27,2 |
| (premier emploi non immédiat) | | | | |

Pour certains, l'entrée en apprentissage est le dernier recours pour acquérir une formation professionnelle. Les autres semblent déjà marginalisés après cette courte période de vie active : c'est en particulier le cas des jeunes filles dont plus d'une sur deux se trouve au chômage au moment de l'enquête, les autres occupant vraisemblablement des emplois instables, si l'on considère le taux de récurrence du chômage.

III. Les classes de l'enseignement technique

A considérer uniquement les caractéristiques de la formation, ces classes ont plusieurs points communs. Tout d'abord, leurs élèves ont reçu un début d'enseignement professionnel. En second lieu, ce sont des classes où la poursuite d'études est normale mais où les abandons sont loin d'être des exceptions : ils sont de l'ordre de 18% quelle que soit la filière (CAP ou BEP), et quel que soit le niveau. Par contre, les conditions d'insertion sont sensiblement différentes selon que les jeunes sortent de CAP ou de BEP, et selon l'année de sortie.

1. Les classes de première année de CAP

A la sortie de ces classes, le chômage est élevé et les entrées en apprentissage d'une importance moyenne : l'insertion paraît presque aussi difficile que pour les élèves des classes pratiques et préprofessionnelles de niveau. Elle est en tout cas très différente de celle des élèves des autres classes de l'enseignement technique.

| Indicateurs | Première année de CAP | |
|---|-----------------------|--------|
| | Hommes | Femmes |
| Taux de poursuite d'études | 85,4 | 27,4 |
| Taux d'apprentissage | 43,7 | 15,0 |
| Taux de premier emploi immédiat..... | 28,3 | 22,9 |
| Taux de chômage..... | 33,8 | 50,6 |
| Taux de chômage de premier emploi | 20,7 | 31,2 |
| Taux de retour au chômage..... | 8,7 | 13,9 |
| (premier emploi immédiat) | | |
| Taux de retour au chômage..... | 18,7 | 30,7 |
| (premier emploi non immédiat) | | |

Rappelons que les élèves de première année de CAP viennent pour une part de CPPN, mais en majorité de cinquième. Il est possible que les abandons en première année soient le résultat de l'orientation à l'issue de la cinquième, tout au moins pour ceux d'entre eux qui sont entrés de justesse dans un lycée d'enseignement professionnel, sans les motivations et le soutien qui leur auraient permis de passer un cap difficile. D'autres ont peut-être été affectés à la préparation d'une spécialité de CAP qu'ils n'avaient pas choisi. Leur départ devient alors l'expression concrète de ce refus.

2. Les classes de deuxième année de CAP

Les éliminations « à retardement », les abandons dus à de mauvaises orientations doivent avoir lieu en première année de CAP mais devenir beaucoup plus rares en deuxième année. On pourrait supposer qu'une fois éliminés les élèves de niveau trop faible ou insuffisamment motivés, la poursuite de la scolarité ait lieu sans trop de heurts jusqu'à la fin. Or les abandons sont proportionnellement aussi nombreux en deuxième qu'en première année.

| Indicateurs | Deuxième année de CAP | |
|---|-----------------------|--------|
| | Hommes | Femmes |
| Taux de poursuite d'études | 85,0 | 78,6 |
| Taux d'apprentissage | 30,0 | 9,2 |
| Taux de premier emploi immédiat..... | 30,6 | 24,6 |
| Taux de chômage..... | 23,2 | 38,9 |
| Taux de chômage de premier emploi | 11,4 | 21,9 |
| Taux de retour au chômage..... (premier emploi immédiat) | 8,6 | 9,4 |
| Taux de retour au chômage..... (premier emploi non immédiat) | 15,1 | 25,6 |

D'autre part, l'insertion des jeunes ayant abandonné le CAP en deuxième année diffère beaucoup de celle des jeunes issus de première année. Ils recourent peu à l'apprentissage, trouvent souvent un emploi immédiatement à la sortie de l'école, subissent un taux de chômage relativement faible. C'est à l'issue de ces classes que l'on peut supposer le plus grand nombre d'abandons motivés par la perspective directe d'un emploi, les élèves préférant un salaire à la poursuite de leurs études, et les entreprises trouvant également avantage à embaucher une main-d'œuvre pourvue d'un début de formation professionnelle mais ne possédant pas de diplôme.

3. Les classes de première année de BEP

Les élèves issus de ces classes présentent des caractéristiques différentes qui justifient de les distinguer : leur niveau scolaire est plus élevé puisqu'ils sont tous passés par une classe de troisième de types I et II ; d'autre part, ils sont plus âgés et c'est donc la seule classe où une proportion non négligeable de jeunes gens se trouve au service militaire au moment de l'enquête.

Ils n'ont suivi qu'une année de formation professionnelle et il est possible que certains départs aient les mêmes causes qu'en première année de CAP : éliminations retardées à l'issue de la troisième ou

orientations subies. Ce sont aussi des échecs, mais qui ne remontent pas aussi loin dans la scolarité puisque ces élèves ont pu terminer le premier cycle d'enseignement général.

| Indicateurs | Première année de BEP | |
|--|-----------------------|--------|
| | Hommes | Femmes |
| Taux de poursuite d'études..... | 77,3 | 85,6 |
| Taux d'apprentissage..... | 18,1 | 7,6 |
| Taux de premier emploi immédiat..... | 35,5 | 26,5 |
| Taux de chômage..... | 17,2 | 36,8 |
| Taux de chômage de premier emploi..... | 7,0 | 20,0 |
| Taux de retour au chômage..... | 5,9 | 22,0 |
| (premier emploi immédiat) | | |
| Taux de retour au chômage..... | 13,8 | 20,4 |
| (premier emploi non immédiat) | | |

Les élèves de première année de BEP se distinguent du reste de la population : ils trouvent assez souvent un emploi immédiatement à la sortie de l'école, sont moins fréquemment au chômage en mai 1977 (1), malgré un très faible recours à l'apprentissage. Ce dernier peut s'expliquer de plusieurs manières : les élèves de BEP sont trop âgés (2), ils ont un début de formation professionnelle qui semblerait faire double emploi avec l'apprentissage, ou du moins rendrait inutile *a posteriori* la poursuite de la scolarité jusqu'en 1^{re} année de BEP. Le moment en est passé : l'apprentissage ne se présente plus comme une solution de rechange.

4. Les classes préparatoires à l'apprentissage

Leurs caractéristiques sont trop particulières pour que les élèves ne connaissent pas des conditions d'insertion qui les distinguent du reste de la population.

Dans les classes préparatoires à l'apprentissage, les élèves sont sous statut scolaire mais font des stages en entreprise — souvent dans la même entreprise durant toute l'année scolaire — pendant la moitié de leur temps. Ils préparent ainsi la signature d'un contrat d'apprentissage l'année suivante, signature effective pour la majorité des garçons. Même ceux qui n'entrent pas en apprentissage semblent voir leur recherche d'emploi facilitée par cette première prise de contact avec la vie professionnelle que sont les stages en entreprise. Certains préfèrent sans

(1) Le départ au service militaire évite peut-être le chômage à une partie d'entre eux.

(2) Ils ont 17 ou 18 ans. Or la grande majorité des jeunes apprentis a 16 ans à la signature du contrat.

| Indicateurs | Classes préparatoires à l'apprentissage | |
|---|---|--------|
| | Hommes | Femmes |
| Taux de poursuite d'études | 7,3 | 19,4 |
| Taux d'apprentissage | 71,2 | 36,3 |
| Taux de premier emploi immédiat..... | 35,4 | 37,6 |
| Taux de chômage..... | 28,1 | 46,6 |
| Taux de chômage de premier emploi | 13,6 | 29,9 |
| Taux de retour au chômage..... | 13,0 | 16,3 |
| (premier emploi immédiat) | | |
| Taux de retour au chômage..... | 20,4 | 25,6 |
| (premier emploi non immédiat) | | |

doute un emploi à un contrat d'apprentissage pour des raisons financières (3).

Les élèves de CPA viennent de CPPN la plupart du temps : ils ont probablement un niveau scolaire proche des élèves de CPPN. Mais leurs difficultés d'insertion sont nettement moins grandes, du moins en ce qui concerne les garçons. En revanche les jeunes filles entrent beaucoup moins souvent en apprentissage, qui devrait pourtant être le débouché normal de ces classes préparatoires. Celles qui n'y parviennent pas n'ont pas les mêmes facilités que les garçons pour trouver un emploi : elles sont dans une situation aussi grave que les jeunes filles sortant des classes pratiques et préprofessionnelles de niveau.

IV. Les classes de certificat d'éducation professionnelle

Le certificat d'éducation professionnelle est délivré après une année de scolarité suivant une cinquième ou une CPPN. Les élèves de CEP n'ont plus la possibilité de poursuivre des études à moins de redoubler ou d'entrer en apprentissage.

Cette dernière possibilité est pourtant peu utilisée. Ceci pourrait s'expliquer par la vocation originale des classes de CEP, créées afin de pourvoir localement des emplois d'ouvriers spécialisés. Cet objectif n'est pas atteint, comme en témoigne le taux de chômage : cependant l'examen des emplois occupés montre des proportions plus élevées que la moyenne de soudeurs chez les garçons, d'ouvrières du textile chez les filles (4). L'insertion professionnelle, quand elle est réalisée, se fait donc effectivement dans des emplois industriels peu qualifiés.

(3) Le salaire minimum des apprentis est fixé par la loi à : 15% du SMIC le premier semestre ; 25% le second ; 35% le troisième et 45% le quatrième semestre.

(4) Cf. deuxième partie : les emplois occupés : graphique I p. 61, graphique II, p. 65.

| Indicateurs | Certificat d'éducation professionnelle | |
|---|--|--------|
| | Hommes | Femmes |
| Taux de poursuite d'études | | 7 |
| Taux d'apprentissage | 27,1 | 8,9 |
| Taux de premier emploi immédiat..... | 32,1 | 32,9 |
| Taux de chômage..... | 32,3 | 44,6 |
| Taux de chômage de premier emploi | 21,1 | 33,3 |
| Taux de retour au chômage..... | 4,3 | 9,7 |
| (premier emploi immédiat) | | |
| Taux de retour au chômage..... | 16,3 | 21,9 |
| (premier emploi non immédiat) | | |

V. Conclusion

Les différences mises en évidence selon la classe d'origine recouvrent des écarts bien plus importants entre les conditions d'insertion des hommes et des femmes. Ces écarts sont systématiques, quel que soit le niveau de formation. Au total les filles entrent trois fois moins en apprentissage que les garçons, subissent un chômage de moitié plus élevé, trouvent moins souvent un emploi immédiatement à la sortie de l'école; elles sont presque deux fois plus nombreuses à ne pas avoir travaillé du tout depuis leur sortie du système éducatif. Si elles ont trouvé un emploi, elles sont plus nombreuses à l'avoir perdu.

Le fait d'être une fille ou un garçon est aussi discriminant au moment de l'insertion que le fait de sortir de telle ou telle classe. Ainsi, les garçons de première année de CAP subissent un taux de chômage du même ordre de grandeur que celui des jeunes filles de troisièmes I et II. Ces mêmes jeunes filles sont proportionnellement aussi nombreuses à entrer en apprentissage que les garçons issus de deuxième année de CAP.

Les caractéristiques du marché du travail des jeunes filles ont également pour conséquence une prise d'emploi radicalement différente de celle des garçons: les emplois occupés vont maintenant être analysés dans la deuxième partie de ce cahier.

Deuxième partie

**LES EMPLOIS OCCUPÉS
PAR LES JEUNES SANS FORMATION**

Françoise AMAT

INTRODUCTION

Quels sont les métiers exercés par les jeunes sans formation onze mois après leur sortie du système scolaire, avec quelles autres catégories d'actifs entrent-ils en concurrence, et quel rôle joue leur formation dans cette première étape de leur vie professionnelle ?

Les jeunes gens et les jeunes filles qui sortent à ce niveau du système éducatif accèdent au marché du travail où se confrontent des personnes de provenances diverses (appareil éducatif, chômage, inactivité, emploi) présentant des caractéristiques d'âge, de sexe, de formation et d'expérience professionnelle variées, et des politiques d'embauche et de gestion du personnel différentes selon les formes d'organisation du travail, les techniques de production et les stratégies de conquête des marchés qu'elles adoptent. L'ajustement (1) qui résulte de cette confrontation, de plus en plus médiatisé par les interventions de l'Etat, se traduit pour les uns par l'accès à un emploi, pour d'autres par le chômage, pour beaucoup de ceux qui sortent du système éducatif, par une période où alternent emplois d'attente, stages, chômage ou service militaire.

Ainsi, la situation d'ensemble du marché du travail au moment où les jeunes y accèdent constitue un des facteurs déterminants de leur insertion. L'analyse concernant les jeunes sans formation doit donc être située par rapport à la connaissance de l'offre et de la demande globale de travail.

Or il est possible d'apprécier *a posteriori* l'ajustement qui résulte de la confrontation de ces deux facteurs par la manière dont les emplois sont pourvus par différentes catégories de main-d'œuvre (2) : sous-ensembles de sortants des niveaux VI et V bis mais aussi autres populations, concurrentes du point de vue de la formation ou de l'expérience professionnelle. Derrière ces variations des types de main-d'œuvre, se profilent les choix faits par les entreprises concernant l'embauche et la gestion de leurs personnels, en fonction des caractéristiques de l'offre de travail.

Avant d'aborder cette analyse, plusieurs points doivent être rappelés :

(1) Le terme ajustement est employé ici au sens le plus neutre, sans que l'on se préoccupe de savoir s'il s'agit d'un équilibre au sens néo-classique entre une offre et une demande de travail structurées indépendamment, ou du résultat de la confrontation de ces deux facteurs, agissant l'un sur l'autre en un modelage perpétuel dont le système productif serait le facteur dominant : J.-F. GERME et F. MICHON : « Le fonctionnement des marchés de l'emploi : éléments d'analyse » *Economies et Sociétés*, Tome IX n° 11-12, novembre-décembre 1975.

(2) Le chômage a été étudié dans la première partie de ce cahier.

Il n'est question ici que d'une analyse **des emplois occupés par les jeunes sans formation et non d'une étude de l'insertion professionnelle ou de l'accès à l'emploi** (3). Le parti retenu lors de la mise en place des enquêtes d'insertion (4) permet de réaliser une « photographie » de la situation à un moment donné, mais ne permet pas une étude dynamique de la période d'insertion elle-même, de ses étapes, de son fonctionnement (5). Si quelques informations sur le temps de recherche de l'emploi ou les retours au chômage ont cependant permis de reconstituer en partie cette période du point de vue du chômage (cf. première partie), il est impossible de le faire en ce qui concerne les emplois, dont on ne connaît ni le nombre, ni l'appellation, ni la durée... En ce domaine, il faut donc se contenter de la description fournie au 31 mai 1977 (date de l'enquête).

La population concernée a déjà fait l'objet d'une présentation détaillée. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler ici les particularités qu'elle présente vis-à-vis d'autres catégories de main-d'œuvre, et les sous-groupes qu'elle recouvre.

— Les jeunes qui la composent sortent du système éducatif sans avoir terminé une formation (abandons en troisième et quatrième de l'enseignement général, en première ou deuxième année de CAP, en première année de BEP) ou en ayant acquis une formation insuffisante (enseignement pratique ou classes préparatoires à l'apprentissage). Toutefois, le niveau atteint par ces jeunes est différent d'une classe à l'autre et il serait rapide et probablement abusif de les inclure dans leur totalité sous le vocable de « jeunes sans formation ».

— Cette population a également la particularité de cumuler jeunesse (17 ans en moyenne) et inexpérience puisque l'emploi occupé en mai 1977 est bien souvent un premier emploi.

— Enfin, les jeunes de ce niveau accèdent aux emplois de deux manières : par la voie de l'apprentissage, qui unit à une initiation à la vie professionnelle *in situ*, un complément de formation en centre d'apprentissage, ou par la voie normale du contrat salarié ordinaire.

Si la population des jeunes de niveaux VI et V bis est ainsi relativement bien connue, il n'en est pas de même **des emplois occupés**. Il est nécessaire d'effectuer un travail préliminaire de caractérisation de ces

(3) Bien que, par commodité de langage, ces termes soient parfois utilisés comme synonymes.

(4) Le cas est très différent pour les enquêtes de cheminement qui se proposent au contraire de décrire l'insertion professionnelle sur plusieurs années.

(5) J. ROSE : « Pour une analyse de l'organisation de la transition professionnelle », communication au Colloque du groupe de sociologie du travail de Dourdan, 1980, in : « L'emploi, enjeux économiques et sociaux, Colloque de Dourdan », collection **Textes à l'appui**, Paris : François Maspero, 1982 ; J. VINCENS : « Problématique générale de l'insertion professionnelle », in **L'insertion professionnelle des jeunes à la sortie des études post-secondaires**, Actes du Colloque de février 1981, institut des Sciences du travail, dossier n° 2, Université Catholique de Louvain, mais 1981.

emplois: appréhender leur contenu à travers leur appellation et le secteur d'activité de l'entreprise où ils sont exercés, les typer et les classer selon les catégories de main-d'œuvre qui y sont affectées.

Cette première démarche devrait permettre de répondre à plusieurs questions. L'insertion de ces jeunes présente-t-elle des caractères spécifiques: les emplois qu'ils occupent sont-ils bien délimités, ou bien d'autres populations peuvent-elles y accéder? L'ensemble des jeunes sortis des niveaux VI et V bis est-il homogène: occupent-ils le même type d'emplois ou bien certains sous-groupes sont-ils attirés vers certains emplois particuliers? En quoi la formation reçue a-t-elle un lien avec la place occupée dans le système productif?

En fait, il semblerait que leur insertion ne corresponde pas à une sphère d'emplois exclusive d'autres populations, et que cette sphère éclate en sous-ensembles ayant des filières d'accès préférentielles; il n'y aurait pas un « niveau VI-V bis », mais différents sous-ensembles, certains jeunes se rapprochant du niveau V tant par leur formation que par les emplois occupés.

CHAPITRE I : EMPLOIS OCCUPÉS ET CATÉGORIES DE MAIN-D'ŒUVRE

Comment le système productif utilise-t-il les jeunes sortant du système scolaire aux niveaux VI et V bis? Quel rôle réserve-t-il à l'apprentissage? Quelle est la place des jeunes par rapport à d'autres populations particulièrement celles issues de LEP au niveau V? Comment les modalités d'allocation de cette main-d'œuvre diffèrent-elles suivant les emplois, selon qu'il s'agit de jeunes gens ou de jeunes filles?

Pour répondre à ces questions, on va d'abord tenter de construire une typologie des emplois selon les catégories de main-d'œuvre par lesquels ils sont pourvus, pour analyser ensuite plus finement l'origine scolaire des jeunes des niveaux VI et V bis qui y sont recrutés.

I. Les emplois, lieux de concurrence entre populations : les caractéristiques de la main-d'œuvre occupée

A la sortie des classes de niveaux VI et V bis, jeunes gens et jeunes filles s'insèrent dans des emplois d'ouvriers, d'employés ou de personnels de service, soit comme salariés, soit, pour beaucoup d'entre eux, comme apprentis. Ces emplois sont également occupés par d'autres catégories de main-d'œuvre, en particulier par des jeunes débutants de niveau V. Or l'on peut supposer que l'importance relative de ces derniers dans tel ou tel emploi se manifesterait sur le niveau scolaire des jeunes de niveaux VI et V bis qui y accèdent.

C'est à partir d'un code de situations professionnelles précisant les emplois à l'aide des secteurs d'activité dans lesquels ils sont exercés (sa signification et sa méthode de construction font l'objet de l'encadré p. 52) que ces phénomènes vont être analysés.

1. Pour chacune de ces situations professionnelles, seront précisées les différentes catégories de main-d'œuvre débutante (1) qui les occupent

Jeunes gens et jeunes filles accèdent à des emplois très différents. Le calcul d'un **taux de féminité** qui représente, pour chaque situation

(1) Toutes les informations utilisées sont tirées des enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active.

Emplois et secteurs d'activité le code des situations professionnelles

Si l'on cherche à mettre en évidence des «concurrences» pour l'accès aux emplois, il est nécessaire de définir des catégories d'emplois aussi homogènes que possible. Ceci exigerait de prendre en compte les tâches effectuées, la place de ces emplois dans l'organisation de l'entreprise (1), les conditions de travail, les salaires et les filières professionnelles. La plupart de ces questions sont mal cernées dans l'Observatoire et les emplois n'y sont saisis qu'à travers les déclarations des individus, qui en permettent le chiffrage dans les rubriques du code des métiers.

Toutefois, les secteurs d'activité des entreprises, dans la mesure où ils renvoient fréquemment aux modes d'organisation de celles-ci (secteurs artisanaux et secteurs industrialisés) permettent sinon de cerner les contenus de travail, du moins de tenir compte des politiques adoptées par les entreprises en matière de main-d'œuvre, et plus précisément à l'égard de l'apprentissage (2). Ceci explique que lors de la constitution du code des situations professionnelles on ait introduit des coupures systématiques pour certains métiers, ceux exercés dans les secteurs principalement artisanaux (commerce de détail, services aux particuliers, réparation auto, BTP) et ceux exercés dans les autres secteurs.

Le code des situations professionnelles, qui sera utilisé dans ce chapitre, a donc été établi à partir d'un tableau de distribution des effectifs occupés à la sortie des niveaux VI et V bis en croisant emplois et secteurs d'activité, afin de faire apparaître les pôles d'attraction professionnelle de cette population.

(1) L'étude: «L'industrialisation du gros œuvre du Bâtiment: conséquences sur le travail des ouvriers de chantiers», par F. AMAT, M. CAMPINOS, G. DENIS et A. D'IRIBARNE, dossier CEREQ n° 25, Paris: La Documentation française, juillet 1980, a mis en lumière le rôle de l'organisation de l'entreprise sur la répartition et le contenu des tâches du personnel.

(2) L'homogénéité du découpage sectoriel au regard des politiques de gestion de main-d'œuvre n'est d'ailleurs que très relative, comme l'a montré F. EYMARD-DUVERNAY: «Les secteurs de l'industrie et leurs ouvriers» *Economie et statistique* n° 138, novembre 1981.

professionnelle, la part des jeunes filles recrutées de niveau VI-V bis par rapport à l'ensemble des jeunes recrutés de ce niveau (2), permet de déterminer des emplois plus ou moins féminisés:

- les emplois masculins: taux inférieur à 30 %;
- les emplois féminins: taux supérieur à 70 %;
- les emplois mixtes: taux compris entre 30 et 70 %.

Le statut permet de distinguer la population des apprentis de celle des salariés. Ce phénomène est synthétisé par un **taux d'apprentissage** qui est, calculé pour chaque emploi, le rapport des jeunes recrutés comme apprentis à l'issue des classes de niveau VI-V bis sur l'ensemble des jeunes recrutés à ce niveau (3). Ainsi, en fonction des valeurs prises par ce taux, on peut distinguer:

(2) Enquête de l'Observatoire sur les sortants des niveaux VI et V bis (mai 1977).

(3) *Ibid.*

- les emplois d'apprentis : taux supérieur à 66 % ;
- les emplois de salariés de niveau VI-V bis : taux inférieur à 33 % ;
- les emplois à statut mixte : taux compris entre 33 et 66 %.

La part des jeunes sans formation recrutés dans chacun des emplois (y compris comme apprentis) par rapport à l'ensemble des débutants de tous niveaux (essentiellement niveaux VI-V bis, V et parfois IV) (4) est très différente d'un emploi à un autre. Le taux de niveau VI-V bis différencie :

- des emplois de niveau VI-V bis : taux supérieur à 66 % ;
- des emplois de niveau V et plus : taux inférieur à 33 % ;
- des emplois de niveaux VI-V bis et V : taux compris entre 33 et 66 %.

La place des jeunes sans formation est très variable suivant les emplois : moins de 10 % pour les employés qualifiés dont ils ne constituent qu'une minorité, à plus de 98 % pour les boulangers. Un choix très net des entreprises en faveur de niveaux plus élevés pour certains emplois peut laisser supposer qu'il s'agit d'emplois demandant des connaissances plus approfondies, et que les jeunes des niveaux VI et V bis qui y accèdent (à supposer bien entendu qu'il s'agisse des mêmes contenus) sont ceux qui ont suivi l'école jusqu'en troisième, ou ont acquis un début de formation technique.

On a calculé également pour chaque emploi le rapport du nombre des jeunes débutants de niveaux VI et V bis observés dans l'enquête, à l'ensemble des jeunes actifs occupés de moins de vingt-cinq ans repérés dans le recensement de la population de 1975, de manière à situer la place des recrutements de jeunes de niveaux VI et V bis dans l'ensemble des jeunes occupés d'une profession. Très variable selon les emplois, ce taux d'entrée peut être élevé dans certains cas : bouchers, boulangers par exemple. Il est alors l'indice soit d'une croissance rapide des effectifs dans l'emploi, soit d'une forte mobilité professionnelle.

2. La typologie des emplois

Le croisement du taux d'apprentissage et du taux de niveau VI-V bis permet de bâtir la typologie présentée dans le tableau page suivante.

On distinguera donc sept types d'emplois différemment alimentés, ordonnés non à l'aide d'un critère de qualification, difficilement contrô-

(4) Les chiffres concernant les autres niveaux sont fournis par d'autres enquêtes d'insertion effectuées dans le cadre de l'Observatoire et rassemblées dans un fichier commun. Les résultats concernant les jeunes de niveau V sont tirés de l'enquête effectuée en mars 1976 auprès des jeunes issus d'une classe de CAP ou de BEP en 1975, soit un an avant celle qui porte sur les jeunes de niveau VI-V bis. Toutefois, on a admis que les éventuelles variations des flux de sortie et des taux d'occupation n'empêchaient pas de dégager des tendances générales de concurrence.

TABLEAU I
Typologie des emplois selon les catégories de débutants recrutés

| Taux de niveaux VI-V bis (1) Taux d'apprentissage (2) | Elevé: t > 66% | Moyen: 33 à 66% | Faible: t < 33% |
|--|---|--|---|
| Elevé: t > 66% | Type 1: emplois occupés par des apprentis Garçons: 28 931 (3) Filles : 7 079 | Type 2: emplois occupés par des apprentis et des salariés de niveau V Garçons : 23 561 Filles : — | |
| Moyen: 33 à 66% | Type 3: emplois occupés par des apprentis et des salariés de niveau VI-V bis Garçons : — Filles : — | Type 4: emplois occupés par des apprentis et des salariés de niveaux VI-V bis et V Garçons : 8 499 Filles : 12 681 | Type 7: emplois occupés par des salariés de niveau V (4) Garçons : 3 166 Filles : 4 759 |
| Faible: t < 33% | Type 5: emplois occupés par des salariés du niveau VI-V bis Garçons : — Filles : 2 294 | Type 6: emplois occupés par des salariés de niveaux VI-V bis et V Garçons : 10 463 Filles : 10 995 | |

(1) Taux de niveau VI-V bis =
$$\frac{\text{Jeunes débutants de niveau VI-V bis (y compris apprentis)}}{\text{Ensemble des débutants (essentiellement de niveaux VI-V bis et V)}}$$

(2) Taux d'apprentissage =
$$\frac{\text{Apprentis de niveau VI-V bis}}{\text{Jeunes débutants de niveau VI-V bis (y compris apprentis)}}$$

(3) Effectifs des jeunes issus de niveaux VI et V bis qui occupent chaque type d'emploi.

(4) Les emplois où les jeunes de niveau V sont dominants, ont été regroupés dans un seul type (type 7) sans distinction selon le taux d'apprentissage, en raison du faible nombre d'occupés de niveau VI-V bis.

lable dans l'enquête (5), mais en essayant de l'approcher par le biais du niveau de formation des populations qui y sont affectées. Les emplois pourvus par une forte proportion d'actifs de niveau V (type 7 en particulier mais aussi 2, 4 et 6) exigent probablement de la part des jeunes de niveau VI-V bis qui y accèdent des caractéristiques particulières (début de formation technologique, degré plus élevé de formation générale). On tentera de vérifier cette hypothèse ultérieurement (chapitre II de cette partie).

(5) La qualification des emplois est mal connue dans l'enquête sur les sortants des niveaux VI et V bis : d'une part la question n'a pas de signification pour les apprentis, qui sont très nombreux à ce niveau, d'autre part les jeunes qui sont salariés ont très mal répondu à cette question.

II. Emplois masculins et emplois féminins

Sortant de l'école aux niveaux VI et V bis, garçons et filles connaissent des modalités d'insertion professionnelle sensiblement différentes ; on a déjà souligné que l'apprentissage était plutôt un phénomène masculin ; mais ceci se manifeste aussi dans l'analyse des emplois eux-mêmes, au sein desquels il existe un clivage très net : le taux de féminité par emploi fait clairement apparaître ce phénomène.

1. Les emplois masculins (les femmes constituent moins du tiers des effectifs) sont quasi-exclusivement les métiers ouvriers du secteur industriel ou artisanal : mécaniciens, électriciens, menuisiers, boulangers, bouchers, cuisiniers, emplois du bâtiment (gros œuvre et second œuvre) ainsi que les emplois de manutentionnaires, manœuvres, magasiniers. Les seuls emplois tertiaires masculins sont essentiellement ceux de l'armée et de la police. Les garçons deviennent aussi plus souvent que les filles (bien qu'au total en faible nombre à ce niveau) employés qualifiés, techniciens ou dessinateurs.

Dans certains de ces emplois cependant la main-d'œuvre féminine n'est pas négligeable : c'est ainsi qu'il y a un nombre relativement élevé d'agricultrices, d'ouvrières en montage électrique ou électronique en menuiserie et de manutentionnaires du commerce. Par ailleurs, on trouve quelques jeunes filles chez les employés qualifiés, les techniciens et dessinateurs, les ouvriers d'imprimerie. La présence de certaines d'entre elles parmi les ouvriers des mines et terrassement s'explique par le fait que cette rubrique inclut le travail de la porcelaine et de la faïence.

2. Les emplois féminins (les femmes constituent plus des deux tiers des effectifs) sont pour la plupart des emplois tertiaires : employées de bureau et de commerce, personnels de service, coiffeuses, personnels de santé, préparatrices en pharmacie. Seuls parmi les métiers industriels ceux du textile et de l'habillement font appel à une main-d'œuvre féminine.

Parmi ces emplois, certains sont également ouverts aux jeunes gens : mais les effectifs absolus, relativement élevés parmi les employés de commerce, les employés de bureau non qualifiés du secteur privé et le personnel de service, sont faibles dans les emplois du textile et de la santé ou chez les préparateurs en pharmacie.

3. Les emplois mixtes. Rares sont les emplois où jeunes gens et jeunes filles se partagent également le terrain. Ils sont pour les uns du secteur industriel : ouvriers de la chimie, ouvriers des industries agro-

TABLEAU II
Typologie des emplois masculins

| Types d'emplois | Situations professionnelles | Hommes | Femmes | Total | Taux de féminité |
|--------------------------------|----------------------------------|--------|--------|-------|------------------|
| | Agriculteur..... | 4 787 | 1 404 | 6 191 | 22,7 |
| Secondaires | Ouvrier mines terrassement..... | 655 | 148 | 803 | 18,0 |
| | Maçon..... | 6 104 | 16 | 6 120 | 0,3 |
| | Plombier..... | 5 102 | 14 | 5 116 | 0,3 |
| | Peintre bâtiment..... | 3 052 | 23 | 3 075 | 0,7 |
| | Ouvrier fonderie sidérurgie..... | 959 | 178 | 1 137 | 15,6 |
| | Métallier bâtiment..... | 652 | — | 652 | 0 |
| | Chaudronnier..... | 2 681 | 14 | 2 695 | 0,5 |
| | Ouvrier machines-outils..... | 621 | 71 | 692 | 10,2 |
| | Mécanicien monteur..... | 3 588 | 277 | 3 865 | 7,2 |
| | Soudeur..... | 853 | 104 | 957 | 10,9 |
| | Mécanicien entretien..... | 1 075 | — | 1 075 | 0 |
| | Tôlier automobile..... | 1 381 | — | 1 381 | 0 |
| | Mécanicien automobile..... | 6 836 | 36 | 6 872 | 0,5 |
| | Electricien d'installation..... | 3 431 | 80 | 3 511 | 2,3 |
| | Electricien monteur..... | 2 153 | 706 | 2 859 | 24,7 |
| | Ouvrier imprimerie..... | 747 | 271 | 1 018 | 26,6 |
| | Ouvrier travail du bois..... | 5 079 | 699 | 5 778 | 12,1 |
| | Menuisier d'installation..... | 1 498 | — | 1 498 | 0 |
| Boulangier..... | 6 997 | 160 | 7 157 | 2,2 | |
| Boucher..... | 5 563 | 290 | 5 853 | 4,9 | |
| Cuisinier..... | 4 479 | 307 | 4 786 | 6,4 | |
| Manutentionnaire BTP..... | 1 063 | — | 1 063 | 0 | |
| Manutentionnaire commerce..... | 2 146 | 959 | 3 105 | 30,9 | |
| Magasinier auto..... | 573 | 43 | 616 | 7,0 | |
| Tertiaires | Employés qualifiés..... | 624 | 314 | 938 | 33,5 |
| | Personnel armée police..... | 1 226 | 34 | 1 260 | 2,1 |
| | Technicien dessinateur..... | 695 | 217 | 912 | 23,8 |

alimentaires, manœuvres-manutentionnaires de l'industrie (les jeunes filles se trouvant plus spécifiquement dans l'industrie textile, le bois, la chimie). Les autres relèvent du secteur tertiaire : employés non qualifiés de l'Administration, serveurs, personnels de service dans l'hôtellerie.

Cette séparation entre un marché masculin et un marché féminin, qui apparaît nettement pour les jeunes sortant du système éducatif au niveau VI-V bis, reproduit une division sensiblement identique de la population active dans son ensemble. En effet, les taux de féminité calculés sur les actifs occupés (6) font apparaître les mêmes clivages que les taux calculés sur les jeunes sans formation : des emplois industriels pour les hommes, des emplois tertiaires du type « banal » et des emplois ouvriers

(6) Taux calculés à partir des effectifs du recensement de 1975.

TABLEAU III
Typologie des emplois féminins

| Types d'emplois | Situations professionnelles | Hommes | Femmes | Total | Taux de féminité |
|--------------------|--|--------|--------|--------|------------------|
| Secondaires | Ouvrière fabrication étoffes..... | 583 | 1 372 | 1 955 | 70,2 |
| | Ouvrière industrie-habillement | 333 | 5 428 | 5 761 | 94,2 |
| | Ouvrière travail cuir | 315 | 922 | 1 237 | 74,5 |
| | Tailleur couturière | 287 | 677 | 964 | 70,2 |
| Tertiaires | ENQ du privé | 796 | 2 078 | 2 874 | 72,3 |
| | Secrétaire dactylo | 24 | 1 676 | 1 700 | 98,6 |
| | Employée commerce (vendeuse)..... | 2 816 | 12 004 | 14 820 | 81,0 |
| | Personnel de service | 945 | 2 434 | 3 379 | 72,0 |
| | Employée de maison | 43 | 3 133 | 3 176 | 98,6 |
| | Employée soins personnels (coiffeuse)..... | 529 | 6 045 | 6 574 | 91,9 |
| | Personnel santé | 347 | 1 005 | 1 352 | 74,3 |
| | Préparatrice pharmacie..... | 332 | 1 024 | 1 356 | 75,5 |

TABLEAU IV
Typologie des emplois mixtes

| Types d'emplois | Situations professionnelles | Hommes | Femmes | Total | Taux de féminité |
|--------------------|--------------------------------------|--------|--------|-------|------------------|
| Secondaires | Ouvrier de la chimie | 1 019 | 1 232 | 2 251 | 54,7 |
| | Ouvrier des IAA..... | 554 | 567 | 1 121 | 50,5 |
| | Manutentionnaire industrie | 3 210 | 2 143 | 5 353 | 40,0 |
| Tertiaires | ENQ de l'Administration..... | 453 | 608 | 1 061 | 57,3 |
| | Personnel de service-hôtellerie..... | 632 | 1 017 | 1 649 | 61,7 |
| | Serveur | 1 542 | 1 675 | 3 217 | 52,1 |

Total des jeunes occupés de niveaux VI-V bis

| | Hommes | Femmes | Total | Taux de féminité |
|-------------------|--------|--------|---------|------------------|
| Total jeunes..... | 97 213 | 56 003 | 153 216 | 36,5 |
| Non-réponses..... | 2 182 | 1 317 | 3 599 | |
| Ensemble..... | 99 495 | 57 320 | 156 815 | 36,5 |

dans le textile et l'habillement pour les jeunes filles. Les emplois mixtes sont pour la plupart des emplois tertiaires « supérieurs » inaccessibles aux jeunes de niveau VI-V bis: professions libérales, professeurs, fonctionnaires, cadres supérieurs, commerçants.

III. Les emplois masculins : primauté de l'apprentissage et du niveau V scolaire

Les emplois masculins sont pourvus à partir de deux sources de main-d'œuvre principales : l'une est recrutée sans formation par les entreprises et formée pour partie sur le tas (les apprentis), l'autre sort déjà formée du système éducatif (jeunes de niveau V). Par rapport à ces deux populations, les jeunes de niveau VI-V bis recrutés sur contrat de travail ordinaire semblent plutôt fournir une main-d'œuvre d'appoint : aucun emploi n'est occupé de façon majoritaire par des jeunes salariés de niveau VI-V bis (emploi de type 5), même parmi les emplois les moins qualifiés : manœuvres-manutentionnaires, ouvriers des mines et terrassement. Par contre, dans de nombreux cas, ces jeunes constituent une main-d'œuvre complémentaire de celle issue du système scolaire au niveau V, qu'elle soit marginale dans certains emplois (type 7) ou plus substantielle dans d'autres (type 6) qui sont précisément les emplois peu qualifiés cités plus haut.

1. L'apprentissage constitue un mode d'accès important à de nombreux emplois, mais les jeunes apprentis sont concurrencés dans certains cas par les garçons sortant du niveau V scolaire

Dans certaines professions, qui correspondent à des secteurs où domine la petite entreprise artisanale, l'apprentissage constitue le mode privilégié de recrutement de la part de ces entreprises : le taux d'entrée des jeunes de niveau VI-V bis et le taux d'apprentissage y sont tous les deux très élevés. On trouve ces emplois dans les secteurs du second œuvre du bâtiment (plombiers et peintres), de la réparation automobile (tôliers et mécaniciens) et plus encore du petit commerce alimentaire (boulangers et bouchers).

Pour toute une série d'autres emplois, les apprentis sont en concurrence avec des jeunes formés en LEP au niveau V : métiers de la mécanique (chaudronniers et mécaniciens monteurs), électriciens d'installation (7). La part des garçons issus du niveau V est cependant plus faible pour les cuisiniers, les ouvriers du travail du bois, les métalliers du bâtiment.

Cette concurrence avec le niveau V scolaire s'explique par le fait que la plupart de ces emplois (chaudronniers, mécaniciens-monteurs, électriciens, ouvriers du travail du bois) se rencontrent à la fois dans de petites entreprises artisanales qui traditionnellement utilisent l'apprentissage comme mode de recrutement de leur personnel, et dans des entreprises

(7) Ces emplois d'électriciens ou de menuisiers ont été assortis du terme installation quand ils sont exercés dans le secteur BTP. Ils sont différents de ceux de fabrication à la fois par les tâches effectuées, et par le type d'entreprise et donc l'organisation du travail dans laquelle ils sont insérés.

TABLEAU V
Typologie des principaux emplois masculins

| Types d'emplois | Emplois | Taux d'apprentissage | Taux de niveau VI | Taux d'entrée | Taux de féminité | Effectifs masculins |
|---|-----------------------------------|----------------------|-------------------|---------------|------------------|---------------------|
| Type 1 : emplois occupés par des apprentis <i>Secteur secondaire</i> | Plombier | 83,4 | 79,1 | 9,5 | 0,3 | 5 102 |
| | Peintre bâtiment | 85,1 | 84,3 | 9,6 | 0,7 | 3 052 |
| | Tôlier auto | 93,8 | 81,1 | 11,4 | 0 | 1 381 |
| | Mécanicien auto | 89,7 | 76,6 | 11,8 | 0,5 | 6 836 |
| | Boulangier | 96,7 | 98,2 | 20,8 | 2,2 | 6 997 |
| | Boucher | 90,7 | 94,4 | 14,0 | 4,9 | 5 563 |
| Type 2 : emplois occupés par des apprentis et des salariés de niveau V <i>Secteur secondaire</i> | Métallier bâtiment | 68,1 | 55,8 | 4,8 | 0 | 652 |
| | Chaudronnier | 72,8 | 49,3 | 8,2 | 0,5 | 2 681 |
| | Mécanicien-monteur | 84,8 | 49,9 | 6,1 | 7,2 | 3 588 |
| | Electricien-installateur | 83,8 | 48,4 | 6,0 | 2,3 | 3 431 |
| | Electricien-monteur | 73,0 | 40,0 | 4,6 | 24,7 | 2 153 |
| | Ouvrier du bois | 68,2 | 62,8 | 13,5 | 12,1 | 5 079 |
| | Ménisier-installateur | 74,6 | 53,0 | 4,0 | 0 | 1 498 |
| | Cuisinier | 89,8 | 68,6 | 14,0 | 6,4 | 4 479 |
| Type 4 : emplois occupés par des apprentis et des salariés de niveaux VI-V bis et V <i>Secteur secondaire</i> | Maçon | 52,6 | 63,3 | 6,0 | 0,3 | 6 104 |
| | Mécanicien entretien | 59,8 | 59,4 | 8,3 | 0 | 1 075 |
| | Ouvrier imprimerie | 45,5 | 57,0 | 3,4 | 26,6 | 747 |
| | Magasinier auto | 57,6 | 67,1 | 3,1 | 7,0 | 573 |
| Type 6 : emplois occupés par des salariés de niveaux VI-V bis et V <i>Secteur primaire</i> <i>Secteur secondaire</i> | Agriculteur | 35,3 | 44,5 | 3,0 | 22,7 | 4 787 |
| | Ouvrier mines terrassement | 33,3 | 60,3 | 3,3 | 18,0 | 655 |
| | Ouvrier fonderie sidérurgie | 20,4 | 43,6 | 4,0 | 15,6 | 959 |
| | Soudeur | 32,3 | 48,9 | 2,7 | 10,9 | 853 |
| | Manœuvre BTP | 6,6 | 62,2 | 1,8 | 0 | 1 063 |
| | Manœuvre commerce | 5,1 | 51,9 | 3,1 | 30,9 | 2 146 |
| | Ouvrier machines-outils | 24,0 | 12,6 | 1,1 | 10,2 | 621 |
| Type 7 : emplois occupés par des salariés de niveau V <i>Secteur secondaire</i> <i>Secteur tertiaire</i> | Employé qualifié | 4,5 | 11,8 | 1,1 | 33,5 | 624 |
| | Personnel armée police | 1,9 | 23,4 | 1,5 | 2,1 | 1 226 |
| | Technicien-dessinateur | 34,1 | 8,2 | 0,6 | 23,8 | 695 |
| Taux moyens | | 62,1 | 44,1 | 4,6 | 36,5 | 74 620 (1) |

(1) Il s'agit des garçons de niveau VI-V bis occupés dans les emplois désignés ci-dessus, l'ensemble des débutants de ce niveau s'élève à 99 500 jeunes gens.

industrielles de plus grande taille qui font plutôt appel à une main-d'œuvre formée par la voie scolaire ; l'existence de nombreuses sections de LEP, surtout en mécanique et électricité, répond surtout aux besoins de ces dernières.

2. Certains emplois sont alimentés en majorité par des jeunes formés en LEP au niveau V ; mais la concurrence avec ceux qui sont sortis aux niveaux VI et V bis peut être plus ou moins importante

Certains emplois sont essentiellement pourvus par des jeunes munis d'une formation professionnelle complète (type 7). Ce sont principalement des emplois tertiaires : employés qualifiés, personnel de l'armée et de la police, techniciens ou dessinateurs. Les ouvriers sur machines-outils relèvent également de ce type : c'est le seul emploi de la mécanique, et d'ailleurs le seul emploi industriel, dans ce cas ; cette particularité s'explique par le fait que les métiers de tourneur, fraiseur, rectifieur... demandent une précision du travail et une connaissance des machines que ne requièrent pas forcément les opérations d'assemblage effectuées par un mécanicien-monteur, ni celles de déformation du métal accomplies par un chaudronnier, ni celles de soudure, ni les tâches de réparation faites par un tôlier ou un mécanicien-auto.

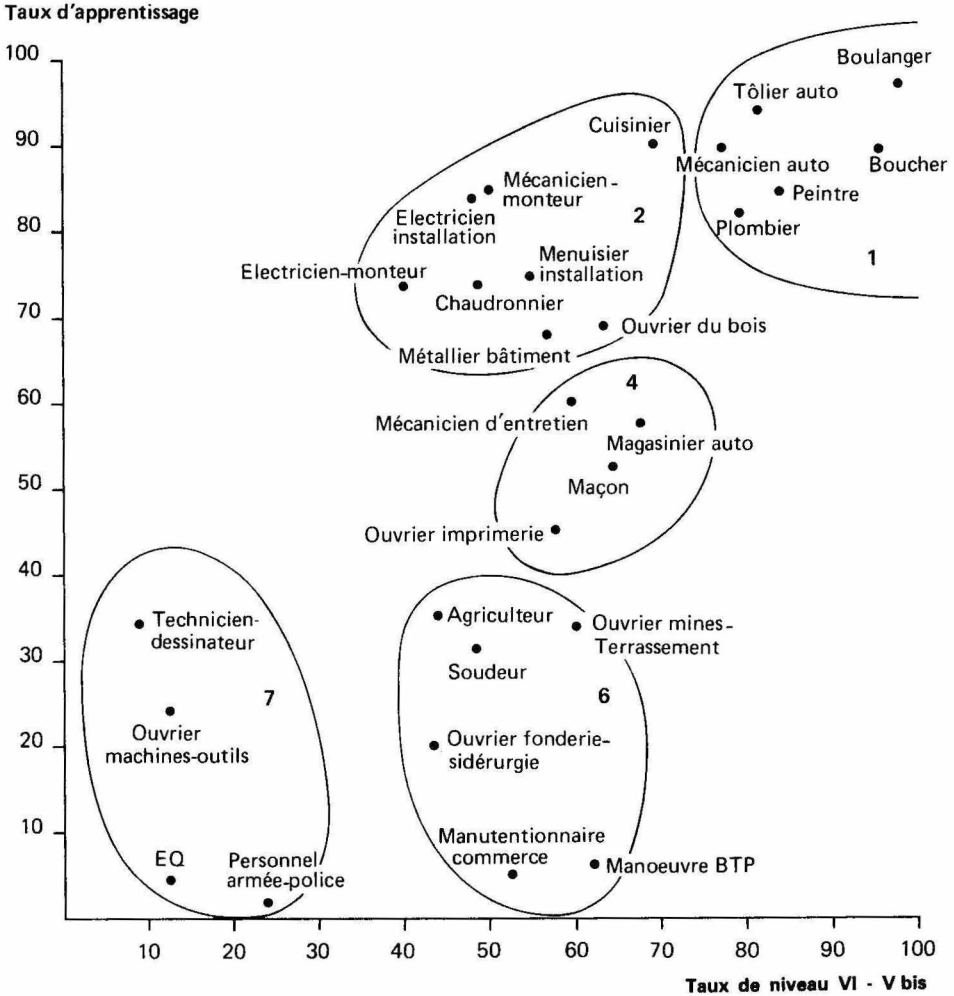
Les jeunes sans formation professionnelle sont par contre plus nombreux dans les emplois qui impliquent l'accomplissement de tâches banales (type 6) : c'est le cas notamment des ouvriers des mines et du terrassement, des manœuvres et manutentionnaires du BTP et du commerce, ou même des soudeurs qui n'accomplissent généralement que des tâches relativement simples (en dehors de ceux, rarement débutants, qui utilisent les techniques de pointe).

3. Rares sont les emplois dans lesquels se rencontrent à la fois des apprentis, des jeunes formés en LEP au niveau V et des jeunes sans formation

Il semble bien que cette diversité provienne en fait de la variété des emplois rassemblés dans une même rubrique de la nomenclature. Il en est ainsi des maçons, qui peuvent être aussi bien des ouvriers qualifiés préparant leur travail, vérifiant le niveau et l'aplomb des briques ou des parpaings qu'ils posent, que des coffreurs ou des monteurs d'éléments préfabriqués. De même, les mécaniciens d'entretien de matériels (véhicules ou installations industrielles) regroupent des mécaniciens employés dans des secteurs aussi divers que le BTP, les transports, l'agriculture ou la chimie ; les ouvriers de l'imprimerie comprennent des compositeurs-typographes, des imprimeurs, des ouvriers de la reliure et du brochage ; enfin les magasiniers de la réparation auto et du commerce, peu nombreux, recouvrent des réalités hétérogènes.

GRAPHIQUE 1

Typologie des principaux emplois masculins selon les catégories de débutants recrutés



IV. Les emplois féminins : nette différenciation selon le type de main-d'œuvre

La distribution des emplois féminins suivant le type de main-d'œuvre recrutée fait apparaître des différences notables avec les emplois masculins :

— concentration plus forte sur un petit nombre d'emplois. Ceci doit être mis en rapport avec la structure de la nomenclature, dans laquelle les emplois tertiaires, plutôt féminins, sont moins détaillés (peut-être parce que moins définis) que les emplois secondaires ;

— polarisation plus nette de chaque emploi autour d'un type de main-d'œuvre. On observe en effet que les emplois pourvus par un seul type de main-d'œuvre (types 1, 5, 7) représentent près de deux emplois féminins sur trois (contre seulement un emploi masculin sur trois). En particulier, il n'existe aucun métier féminin accueillant à la fois apprenties et débutantes de niveau V scolaire (type 2).

Contrairement à ce qui se passe pour les garçons, les filles sortant au niveau VI-V bis semblent constituer une main-d'œuvre à l'utilisation spécifique, et non une main-d'œuvre d'appoint. Pour certains emplois en effet, les jeunes filles sans formation représentent la quasi-totalité de la population recrutée (type 5), et même dans les emplois à double accès, le niveau VI-V bis contribue souvent pour une part plus importante que le niveau V. C'est ainsi que la plupart des emplois du textile sont alimentés par une main-d'œuvre sans formation (8).

1. Les emplois féminins se répartissent en trois catégories principales, à main-d'œuvre spécifique

Les emplois d'apprentissage sont peu nombreux. Il s'agit de professions où le seul et unique mode d'accès à l'emploi est l'apprentissage : les coiffeuses (employées de soins personnels), qui représentent à elles seules 35% des apprenties et les préparatrices en pharmacie (9). Pour la coiffure, secteur des petites entreprises, on observe le même phénomène que pour les métiers de l'alimentation chez les jeunes gens : les nouvelles recrues sont nombreuses par rapport aux jeunes salariées de la profession, ce qui laisse supposer de nombreuses sorties en cours ou en fin d'apprentissage, ou dans les premières années de vie active, vers d'autres professions ou pour s'installer à son compte.

(8) L'étude publiée dans le cahier n° 12 du Répertoire français des emplois : « **Les emplois-types de la fabrication industrielle** », tome 1 : textile-habillement et cuir, met en évidence le bas niveau de formation de cette main-d'œuvre. La Documentation française, Paris, novembre 1980.

(9) L'apprentissage de cette profession a fait l'objet d'une réforme en 1979 : remplacement du CAP d'aide-préparatrice en 3 ans par un CAP d'employée de pharmacie en 2 ans.

TABLEAU VI
Typologie des principaux emplois féminins

| Types d'emplois | Emplois | Taux d'apprentissage | Taux de niveau VI | Taux d'entrée | Taux de féminité | Effectifs féminins |
|---|-------------------------------------|----------------------------|-------------------|---------------|------------------|--------------------|
| Type 1 : emplois occupés par des apprenties <i>Secteur tertiaire</i> | Employée soins personnels | 97,7 | 82,2 | 17,5 | 91,9 | 6 045 |
| | Préparatrice pharmacie..... | 95,5 | 94,3 | 10,2 | 75,5 | 1 024 |
| Type 4 : emplois occupés par des apprenties et des salariées de niveaux VI-V bis et V <i>Secteur secondaire</i> | Tailleur-couturier..... | 41,6 | 69,4 | 12,6 | 70,2 | 677 |
| | <i>Secteur tertiaire</i> | Employée commerce..... | 50,2 | 59,0 | 8,6 | 81,0 |
| Type 5 : emplois occupés par des salariées de niveau VI-V bis <i>Secteur secondaire</i> | Ouvrière fabrication étoffes | 15,5 | 76,2 | 6,4 | 70,2 | 1 372 |
| | Ouvrière travail cuir | 14,6 | 75,3 | 5,6 | 74,5 | 922 |
| Type 6 : emplois occupés par des salariées de niveaux VI-V bis et V <i>Secteur secondaire</i> | Ouvrière industrie habillement..... | 18,4 | 62,2 | 6,5 | 94,2 | 5 428 |
| | <i>Secteur tertiaire</i> | Personnel de service | 2,5 | 36,1 | 4,3 | 72,0 |
| | Employée de maison..... | 1,4 | 60,7 | 4,5 | 98,6 | 3 133 |
| Type 7 : emplois occupés par des salariées de niveau V <i>Secteur secondaire</i> | ENQ du privé..... | 17,1 | 13,6 | 1,9 | 72,3 | 2 078 |
| | Secrétaire-dactylo | 4,1 | 4,4 | 0,6 | 98,6 | 1 676 |
| | Personnel de santé | 10,1 | 15,8 | 1,4 | 74,3 | 1 005 |
| Taux moyens | | 29,4 | 27,7 | 3,1 | 36,5 | 37 798 (1) |

(1) Il s'agit des filles de niveau VI-V bis occupées dans les emplois désignés ci-dessus, l'ensemble des débutantes de ce niveau s'élève à 57 300 jeunes filles.

Les emplois salariés de niveau V (ou IV) scolaire sont des emplois du secteur tertiaire : employées de bureau non qualifiées du secteur privé, secrétaires-dactylos, personnels de la santé (aides-soignantes pour la plupart). On peut supposer que les jeunes filles issues du niveau VI-V bis qui y accèdent sont celles qui ont un début de formation technologique ou sortent de troisièmes de types I et II.

A l'opposé, les emplois salariés de niveau VI-V bis appartiennent au secteur secondaire : ce sont des ouvrières de fabrication des étoffes (filature, tissage) et du travail du cuir.

2. Quelques emplois ont pourtant un recrutement plus ouvert

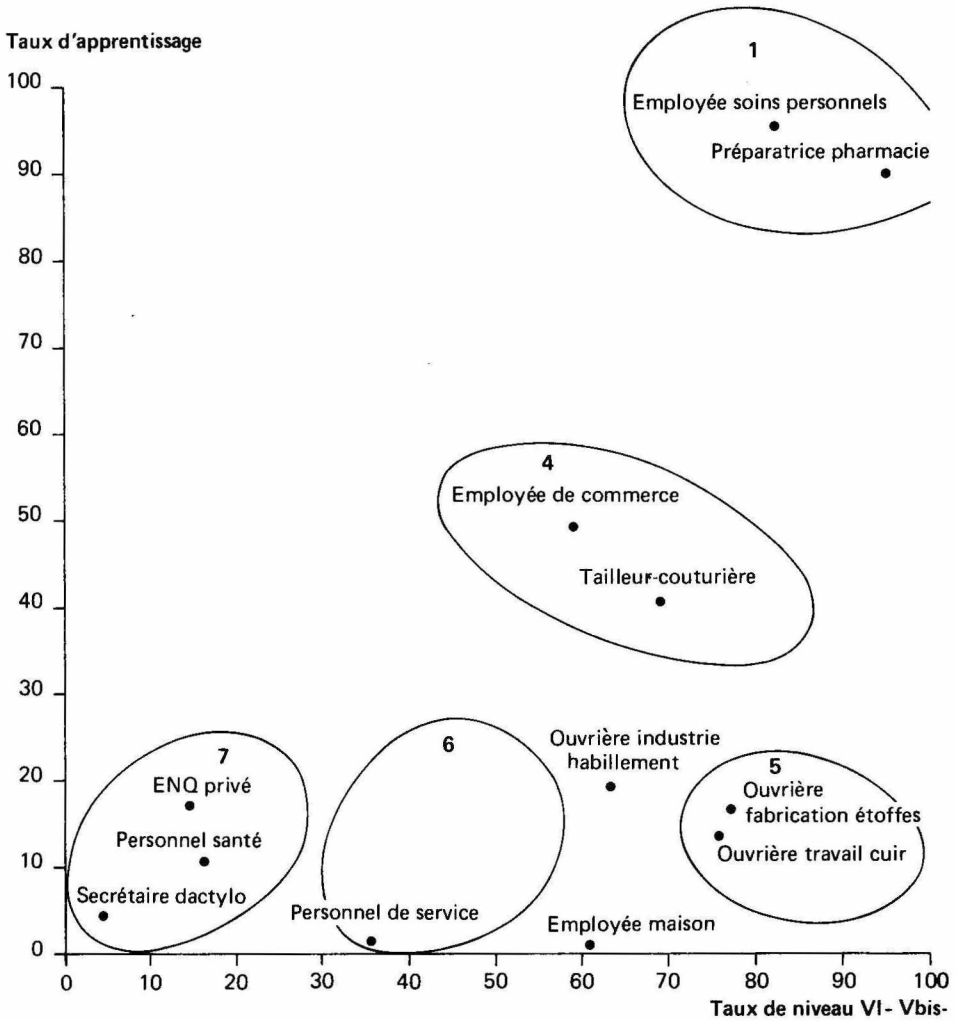
Quelques-uns en effet sont pourvus à la fois par des filles (non apprenties) issues du niveau V et du niveau VI-V bis. Ce sont des emplois qui semblent ne pas requérir de connaissances particulières : personnels de service, employées de maison, et ouvrières de l'industrie de l'habillement qui, par opposition aux couturières censées travailler sur un mode plus artisanal, effectuent la plupart du temps un travail parcellisé et répétitif. On notera du reste que, pour les employées de maison et les ouvrières de l'habillement, la proportion de jeunes de niveau V est relativement faible, ce qui les apparente aux emplois occupés par des salariées de niveau VI-V bis.

Les emplois à recrutements multiples (type 4) sont peu nombreux. Les couturières sont dans ce cas : la variété de leurs origines provient peut-être de ce que certaines travaillent chez des artisans alors que d'autres sont employées dans l'industrie sous la même appellation. Les nouvelles recrutées sont nombreuses par rapport aux occupées de moins de 25 ans ; ce qui laisse supposer de nombreux départs ultérieurs.

Les emplois du commerce méritent une attention particulière : à eux seuls ils emploient 20% des jeunes filles sortant au niveau VI-V bis et 36% des apprenties (autant que la coiffure) ; en outre les jeunes gens y sont présents en nombre non négligeable. La variété d'origine des jeunes vendeuses est probablement due à l'hétérogénéité des emplois que recouvre l'appellation d'employées de commerce : diversité des produits vendus (alimentation, vêtements, électroménager...), diversité de la taille des entreprises (de l'artisanat au commerce de grande surface), diversité des fonctions assumées (vente seule, ou éventuellement assortie d'un rôle de démonstration, de conseil, de gestion, de caisse, de retouche...).

GRAPHIQUE II

Typologie des principaux emplois féminins
selon les catégories de débutantes recrutées



V. Les emplois mixtes : confirmation de la dualité du marché du travail

Ces emplois sont occupés en proportion quasi égale par des jeunes gens et jeunes filles de niveau VI-V bis. Or la manière dont ces emplois sont alimentés confirme dans une certaine mesure le cloisonnement des marchés du travail masculin et féminin constaté précédemment.

Seuls deux emplois sont apparemment pourvus par les mêmes catégories de main-d'œuvre, qu'elle soit masculine ou féminine : les emplois de bureau non qualifiés, qui sont tenus pour l'essentiel par des jeunes ayant terminé un CAP ou un BEP par la voie scolaire (les jeunes de niveau VI-V bis n'y occupant qu'une place marginale) et les emplois de la chimie qui recrutent leurs salariés dans l'un et l'autre niveau.

Pour les autres emplois on constate une différence entre les catégories de main-d'œuvre masculine et féminine qui les composent : origine plus diversifiée pour les garçons, tenant au rôle de l'apprentissage, polarisation plus nette pour les filles, en particulier autour de la catégorie des filles sans formation.

L'apprentissage constitue en effet un mode d'accès à l'emploi fréquent pour les garçons alors qu'il intervient plus rarement pour les filles ; ainsi le personnel de service de l'hôtellerie et les serveurs sont à la fois des apprentis et de jeunes salariés des deux sexes issus des niveaux VI-V bis et V, mais il y a peu d'apprenties. On trouve également quelques apprentis parmi les ouvriers des industries agro-alimentaires mais il s'agit peut-être d'une confusion avec les emplois du secteur artisanal de l'alimentation.

Chez les jeunes filles, les salariées du niveau VI-V bis représentent la principale catégorie de main-d'œuvre occupée dans certains emplois : ouvrières des industries agro-alimentaires et manutentionnaires de l'industrie (type 5).

On remarquera enfin que le taux d'entrée est élevé pour les serveurs et serveuses et surtout pour les personnels de service masculin, ce qui supposerait de nombreuses sorties ultérieures de ces professions.

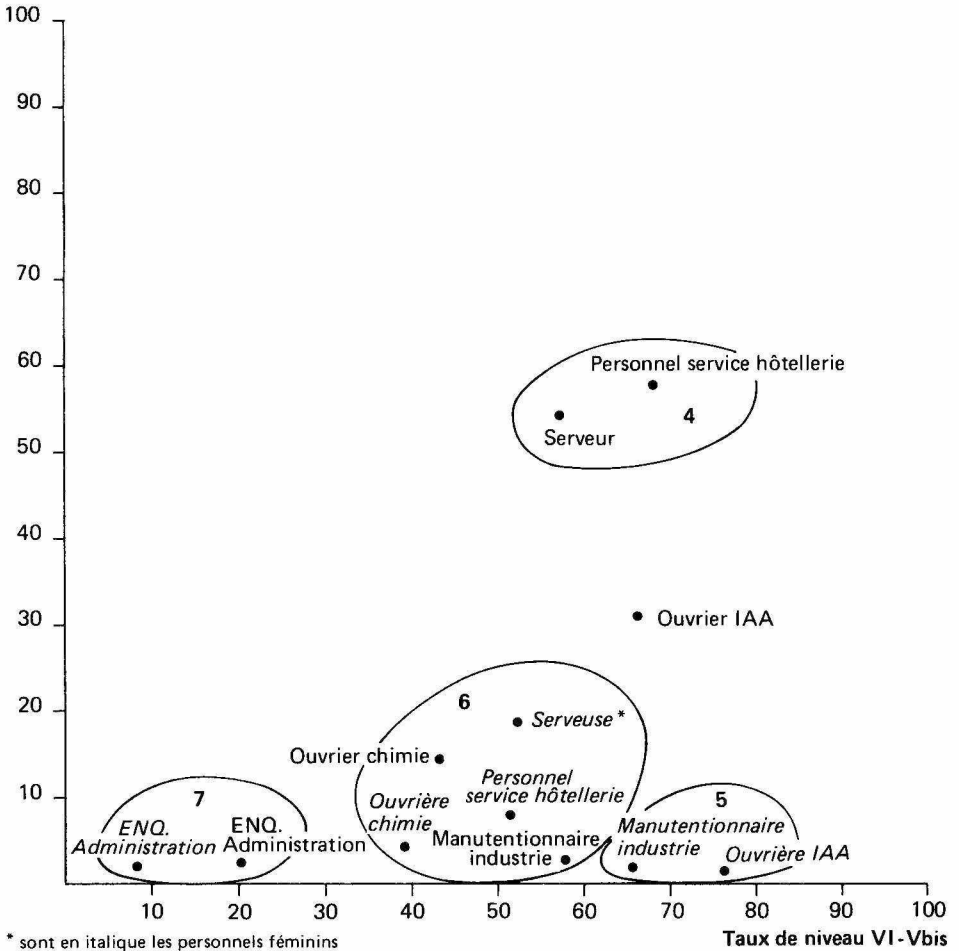
TABLEAU VII
Typologie des principaux emplois mixtes

| Emplois | Types d'emplois (hommes) | HOMMES | | | | FEMMES | | | | Types d'emplois (femmes) |
|---|--|----------------------|-------------------|---------------|-----------|----------------------|-------------------|---------------|-----------|--|
| | | Taux d'apprentissage | Taux de niveau VI | Taux d'entrée | Effectifs | Taux d'apprentissage | Taux de niveau VI | Taux d'entrée | Effectifs | |
| Personnel de service dans l'hôtellerie | 4. Emplois occupés par des apprentis et des salariés des niveaux VI-V bis et V | 58,7 | 67,4 | 12,7 | 632 | 8,7 | 51,7 | 6,3 | 1 017 | 6. Emplois occupés par des salariées des niveaux VI-V bis et V |
| | | 54,5 | 57,5 | 7,8 | 1 542 | 19,0 | 52,0 | 9,8 | 1 675 | |
| | | 31,9 | 68,0 | 2,8 | 554 | 1,2 | 76,1 | 3,1 | 567 | |
| Serveur | | | | | | | | | | |
| Ouvrier des IAA | | | | | | | | | | |
| Manutentionnaire industrie | 6. Emplois occupés par des salariés des niveaux VI-V bis et V | 2,8 | 57,6 | 2,9 | 3 210 | 1,0 | 66,3 | 2,1 | 2 143 | 5. Emplois occupés par des salariées des niveaux VI et V bis |
| Ouvrier chimie | 6. Emplois occupés par des salariés des niveaux VI-V bis et V | 17,7 | 43,1 | 2,7 | 1 019 | 4,0 | 38,7 | 5,8 | 1 232 | 6. Emplois occupés par des salariées de niveaux VI-V bis et V |
| ENQ administration | 7. Emplois occupés par des salariés de niveau V | 2,6 | 20,3 | 1,6 | 453 | 2,0 | 8,3 | 1,1 | 608 | 7. Emplois occupés par des salariées de niveau V |

GRAPHIQUE III

Typologie des principaux emplois mixtes
selon les catégories de débutants occupés

Taux d'apprentissage



CHAPITRE II : EMPLOIS OCCUPÉS SELON L'ORIGINE SCOLAIRE DES JEUNES SORTANT DES NIVEAUX VI ET V BIS

I. Le rôle de l'origine scolaire dans les choix des entreprises

La typologie des emplois construite dans le chapitre précédent, fondée non sur des aspects techniques ou organisationnels mais sur les catégories de jeunes débutants qui y accèdent, montre la diversité des situations rencontrées.

Pour les emplois masculins, le niveau de formation ne semble pas constituer un critère déterminant du choix de recrutement puisque dans la plupart des cas se côtoient à la fois des jeunes de niveau VI, apprentis ou non, et des jeunes de niveau V. Ceci est moins vrai pour des emplois féminins où des zones d'emplois correspondant à chacun des niveaux scolaires sont plus nettement dessinées.

A un degré plus fin, la classe d'origine des jeunes sans formation est-elle un élément pris en compte par les entreprises au moment de leurs recrutements ? Ou bien, embauchent-elles une population de niveaux VI et V bis considérée comme homogène et substituable, sans tenir compte des différentes caractéristiques de formation ?

Il s'agit donc maintenant de déterminer s'il existe un lien entre les catégories de débutants occupés dans les emplois et les classes d'origine des jeunes de niveaux VI et V bis qui y accèdent. On peut se demander en particulier si la ligne de partage principale, en ce qui concerne les conditions d'insertion des débutants, passe entre le niveau V et les niveaux inférieurs ou s'il y a rapprochement de ce point de vue entre certaines catégories de débutants issus des niveaux VI et V bis et les jeunes ayant terminé un CAP ou un BEP. Les mécanismes ne fonctionnent-ils pas différemment pour les emplois masculins, plus soumis à la « concurrence » du niveau V, et pour les emplois féminins plus polarisés autour de chacun des niveaux de formation ?

Ces questions peuvent être précisées sous forme d'une série d'hypothèses :

— Y a-t-il un lien étroit entre les métiers d'apprentissage et les sorties de CAP ? Ou bien certains de ces métiers ne sont-ils pas alimentés plus fréquemment à partir des classes de troisième, ce qui laisserait supposer l'existence des diverses formes d'apprentissage ?

— Les jeunes des niveaux VI et V bis qui accèdent, comme salariés ou comme apprentis, à des emplois occupés majoritairement par des jeunes

de niveau V, ont-ils plus souvent qu'en moyenne un début de formation professionnelle ou un certain degré de connaissances générales ?

— Les emplois qui accueillent de nombreux jeunes et où existe donc un fort risque d'instabilité, sont-ils plus particulièrement ceux où s'insèrent des jeunes issus des classes les plus défavorisées : classes pratiques ou CPPN ? Ou bien, sont-ils la manifestation de politiques de main-d'œuvre pratiquées dans certains secteurs ?

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de préciser un point de méthode. La variable « formation » retenue ici combine classe et filière, réalisant un compromis entre le « très détaillé » qui dilue les lignes de force et le « très regroupé » qui risque de masquer les clivages intéressants. Compte tenu des hypothèses dont on veut tester la validité, on a regroupé les classes et les filières de la façon suivante :

- **l'enseignement agricole**, peu assimilable à un autre enseignement, n'est mentionné que pour mémoire ;
- **les CPA** sont classées à part, car elles sont censées conduire, de préférence, à des emplois d'apprentissage ;
- **l'enseignement préprofessionnel** regroupe quatrièmes et troisièmes pratiques : il s'agit des classes les plus défavorisées qui ne présentent pas de grandes différences de niveau.

L'enseignement technique est éclaté en trois sous-groupes :

- **les CEP et abandons en première année de CAP**, d'où sortent des élèves sans grande formation technique ;
- **les deuxièmes années de CAP**, à la sortie desquelles les jeunes sont déjà pourvus d'un bagage technique plus important ;
- **les premières années de BEP**, dont les élèves ont dépassé le niveau de la troisième normale.

Enfin, **l'enseignement général** regroupe quatrième et troisième normales (la classe de quatrième ne représente que 4% des jeunes gens et 4% des jeunes filles issus des niveaux VI et V bis contre 16 et 18% pour la troisième).

II. Les emplois masculins : l'origine scolaire des jeunes des niveaux VI et V bis semble liée à la place occupée par les jeunes de niveau V dans ces emplois

L'analyse des groupes d'emplois selon la classe d'origine des jeunes débutants qui y accèdent permet d'avancer les remarques suivantes :

— **Il existe un lien très net entre la proportion des apprentis et la provenance de CPA.** Toutefois, les CPA sont loin d'être le seul mode d'accès aux métiers fonctionnant principalement sur le mode de l'apprentissage.

C'est ainsi que pour les emplois des types 1 et 2, près de 40% des effectifs viennent des classes préparatoires à l'apprentissage, alors que pour les emplois salariés de types 6 et 7, ce pourcentage est inférieur au tiers.

Toutefois, même dans les métiers d'apprentissage pur (type 1) où l'on pouvait s'attendre à trouver une majorité de jeunes sortant de CPA, ils ne représentent jamais plus de la moitié des effectifs.

— **L'existence de recrutements importants au niveau V, pour certains emplois, a une incidence sur la classe d'origine des jeunes sans formation qui y accèdent.**

Dans les emplois qui accueillent de nombreux apprentis (type 2), ceux-ci viennent un peu moins fréquemment de CPA lorsqu'il n'y a pas de concurrence avec le niveau V, en effet, un quart environ provient de l'enseignement général (troisièmes I et II) et autant de l'enseignement technique (première et seconde années de CAP essentiellement). C'est le cas des mécaniciens-monteurs, des électriciens d'installation et des électriciens-monteurs, des ouvriers du bois et des menuisiers d'installation.

Une exception : les cuisiniers se recrutent plus parmi les sortants de CPA. Pour les métalliers du bâtiment, l'enseignement pratique constitue une source de recrutement importante, caractéristique que l'on retrouvera pour tous les emplois du bâtiment ; de même le poids de l'enseignement technique, remarquable chez les chaudronniers, semble être une constante des métiers du travail des métaux.

Les emplois salariés paraissent obéir à un phénomène similaire. Dans les cas où l'accès à l'emploi se fait « normalement » par le niveau V (type 7), la main-d'œuvre recrutée aux niveaux VI et V bis est d'un niveau de formation générale et/ou technique plus élevé. Les ouvriers sur machines-outils et les employés qualifiés sortent en effet très fréquemment de l'enseignement technique (entre la moitié et les deux tiers des effectifs), mais les premiers sont généralement issus de première ou deuxième année de CAP (ce qui peut s'expliquer par la difficulté des opérations techniques requises dans ce type d'emploi), alors que les employés qualifiés ont abandonné en première année de BEP. Les personnels de l'armée et de la police et les techniciens et dessinateurs constituent les populations dont le niveau de formation est plus élevé : ils sont issus le plus souvent de troisièmes I et II ou de première année de BEP. On remarquera dans tous ces emplois l'absence quasi totale de sortants de CPA.

TABLEAU VIII
Emplois masculins, origine scolaire selon les types d'emplois
Hommes apprentis + autres actifs occupés

| Types | Emplois | Enseignement agricole | CPA | Enseignement pré-professionnel | Enseignement technique | | | | Enseignement général | Ensemble | Effectifs (1) |
|--|-----------------------------------|-----------------------|------|--------------------------------|------------------------|-------|-------|------------------------------|----------------------|----------|---------------|
| | | | | | CEP + CAP 1 | CAP 2 | BEP 1 | Total enseignement technique | | | |
| 1. Emplois occupés par des apprentis | Plombier | 0,2 | 39,3 | 19,0 | 11,4 | 7,6 | 7,3 | 26,3 | 15,2 | 100 | 5 069 |
| | Peintre en bâtiment | 0,2 | 44,9 | 22,4 | 10,2 | 6,9 | 2,1 | 19,2 | 13,1 | 100 | 3 031 |
| | Tôlier auto | — | 41,9 | 16,8 | 13,5 | 6,7 | 2,6 | 22,8 | 18,5 | 100 | 1 381 |
| | Mécanicien auto | 0,3 | 41,1 | 11,9 | 14,4 | 7,4 | 3,3 | 25,1 | 21,5 | 100 | 6 801 |
| | Boulangier | 0,3 | 46,1 | 17,8 | 6,1 | 3,6 | 1,3 | 11,0 | 24,7 | 100 | 6 986 |
| | Boucher | 0,7 | 54,6 | 17,6 | 7,5 | 4,1 | 1,6 | 13,2 | 13,7 | 100 | 5 553 |
| 2. Emplois occupés par des apprentis et des salariés de niveau V | Métallier bâtiment | 0,3 | 23,9 | 23,6 | 4,6 | 13,6 | 5,5 | 23,7 | 28,4 | 100 | 652 |
| | Chaudronnier | 0,2 | 34,4 | 20,8 | 19,9 | 12,1 | 2,8 | 34,8 | 9,7 | 100 | 2 670 |
| | Mécanicien-monteur | 1,1 | 37,7 | 12,7 | 11,3 | 6,5 | 4,2 | 22,0 | 26,3 | 100 | 3 574 |
| | Electricien-installateur | 0,2 | 37,2 | 9,3 | 10,8 | 6,4 | 8,5 | 25,7 | 27,5 | 100 | 3 391 |
| | Electricien-monteur | 0,5 | 36,0 | 8,7 | 9,0 | 11,9 | 6,2 | 27,1 | 27,7 | 100 | 2 143 |
| | Ouvrier travail du bois | 0,5 | 36,6 | 20,9 | 9,0 | 5,8 | 5,3 | 20,1 | 21,9 | 100 | 5 069 |
| | Menuisier-installateur | 1,2 | 36,6 | 17,7 | 12,9 | 4,5 | 2,5 | 19,9 | 24,4 | 100 | 1 498 |
| | Cuisinier | 0,4 | 41,0 | 15,0 | 9,1 | 5,2 | 2,1 | 16,5 | 26,8 | 100 | 4 463 |
| 4. Emplois occupés par des apprentis et des salariés de niveaux VI - V bis et V | Maçon | 0,6 | 44,5 | 22,0 | 10,4 | 10,5 | 5,1 | 26,0 | 6,9 | 100 | 6 068 |
| | Mécanicien entretien | 0,7 | 26,5 | 14,8 | 2,2 | 5,9 | 7,3 | 15,4 | 42,5 | 100 | 1 075 |
| | Ouvrier imprimeur | 0,3 | 12,0 | 9,9 | 5,2 | 18,7 | 9,0 | 32,9 | 45,0 | 100 | 747 |
| | Magasinier auto commerce | 1,7 | 30,7 | 11,9 | 13,7 | 8,4 | 9,2 | 32,3 | 23,5 | 100 | 573 |
| 6. Emplois occupés par des salariés de niveaux VI - V bis et V | Agriculteur | 16,5 | 23,9 | 24,1 | 7,0 | 4,8 | 3,8 | 15,6 | 19,8 | 100 | 4 787 |
| | Ouvrier mines-terrassement | 1,4 | 32,1 | 36,1 | 11,0 | 5,3 | 3,0 | 19,3 | 11,1 | 100 | 642 |
| | Ouvrier fonderie sidérurgie | 1,5 | 13,1 | 15,6 | 18,6 | 28,3 | 10,4 | 57,3 | 12,5 | 100 | 959 |
| | Soudeur | 0,4 | 33,8 | 12,4 | 24,8 | 11,5 | 7,0 | 43,3 | 10,1 | 100 | 829 |
| | Manutentionnaire BTP | 1,5 | 20,2 | 37,0 | 11,5 | 9,5 | 7,4 | 28,4 | 12,8 | 100 | 1 041 |
| | Manutentionnaire commerce | 0,8 | 15,2 | 16,5 | 15,7 | 19,9 | 11,3 | 46,9 | 20,4 | 100 | 2 132 |
| 7. Emplois occupés par des salariés de niveau V | Ouvrier machines-outils | 0,3 | 6,3 | 24,0 | 32,7 | 13,4 | 3,7 | 49,8 | 19,6 | 100 | 621 |
| | Employés qualifiés | 4,6 | 2,7 | 0,8 | 11,7 | 11,2 | 44,4 | 67,3 | 24,5 | 100 | 624 |
| | Personnel armée police | 1,6 | 3,1 | 2,9 | 2,8 | 5,8 | 37,8 | 46,4 | 45,8 | 100 | 1 226 |
| | Technicien dessinateur | 0,7 | 12,4 | 8,9 | 4,5 | 4,7 | 23,3 | 32,5 | 45,4 | 100 | 695 |

(1) Concernent ceux qui ont répondu à la classe d'origine, d'où un léger décalage avec les effectifs indiqués dans le chapitre I de la deuxième partie.

Dans les cas où l'accès à l'emploi se fait concurremment par les niveaux VI-V bis et V (type 6), on retrouve des jeunes originaires de CPA, et à l'inverse peu de sortants de l'enseignement général. En outre, se dessine un clivage entre :

- les emplois de l'agriculture pour lesquels le poids de l'enseignement agricole est nettement supérieur à celui que l'on trouve dans les autres emplois, sans être toutefois dominant ;
- certains emplois du travail des métaux (ouvriers de la fonderie et soudeurs), pour lesquels les sortants de l'enseignement technique représentent environ la moitié des jeunes débutants ;
- les emplois du bâtiment (ouvriers des mines et du terrassement, manœuvres du bâtiment), auxquels les jeunes sortant de l'enseignement préprofessionnel accèdent plus fréquemment que dans toutes les autres professions.

Or, ces deux derniers groupes d'emplois se différencient quant à l'importance des jeunes de niveau V qui y sont employés : majoritaires dans les emplois du travail des métaux, et minoritaires dans les emplois du bâtiment.

— Dans les emplois qui utilisent à la fois une main-d'œuvre de niveau V et des jeunes de niveau VI-V bis apprentis et salariés (type 4), l'origine scolaire de ces derniers est variée.

Les maçons sont recrutés le plus souvent à l'issue des CPA. Ces classes donnent accès non seulement au statut d'apprenti, mais aussi directement à des emplois de maçon salarié, concurremment avec l'enseignement technique. L'enseignement préprofessionnel est une source non négligeable dans les deux cas, alors que l'enseignement général y est inexistant.

L'enseignement général et/ou technique constitue l'origine scolaire la plus habituelle pour les autres emplois de ce type. Le poids de l'enseignement général est très élevé chez les mécaniciens d'entretien de véhicules ou d'installation (aussi bien apprentis que salariés) ; parmi les salariés, un bon nombre provient de première année de BEP, ce qui supposerait que la fonction d'entretien nécessite un personnel ayant des connaissances d'un niveau un peu plus élevé que la moyenne. Les ouvriers d'imprimerie se recrutent à la fois en troisième (surtout chez les apprentis, rarement issus de CPA), et dans l'enseignement technique (en deuxième année de CAP) pour les salariés : il s'agit d'une profession assez qualifiée, dont l'accès se fait notamment par un apprentissage d'un niveau élevé.

— En conclusion, on dira que pour les emplois masculins, les modes de recrutement différencient les jeunes des niveaux VI et V bis selon les classes dont ils sont issus :

TABLEAU IX
Les emplois masculins du type 4
Origine scolaire des apprentis et des autres actifs occupés

en %

| Emplois | Enseignement agricole | CPA | Enseignement pré-professionnel | Enseignement technique | | | | Enseignement général | Ensemble | Effectifs masculins |
|---|-----------------------|------|--------------------------------|------------------------|-------|-------|-------|----------------------|----------|---------------------|
| | | | | CEP + CAP 1 | CAP 2 | BEP 1 | Total | | | |
| Apprentis | | | | | | | | | | |
| Maçon | 0,4 | 55,3 | 21,0 | 8,3 | 5,8 | 3,2 | 17,3 | 6,1 | 100 | 3 213 |
| Mécanicien entretien | 1,2 | 37,7 | 20,3 | 1,9 | 3,1 | 1,1 | 6,1 | 34,7 | 100 | 643 |
| Ouvriers imprimerie (1) | — | 14,1 | 2,1 | 1,8 | 12,9 | 7,9 | 22,6 | 61,2 | 100 | 340 |
| magasinier auto commerce (1) | — | 42,7 | 12,7 | 15,1 | — | — | 15,1 | 29,4 | 100 | 330 |
| Autres actifs occupés | | | | | | | | | | |
| Maçon | 0,9 | 32,4 | 23,0 | 12,8 | 15,8 | 7,2 | 35,8 | 7,2 | 100 | 2 855 |
| Mécanicien entretien | — | 10,0 | 6,5 | 2,8 | 10,0 | 16,7 | 29,5 | 54,2 | 100 | 432 |
| Ouvrier imprimerie | 0,5 | 10,3 | 16,1 | 8,1 | 23,6 | 9,8 | 41,5 | 31,4 | 100 | 407 |
| Magasinier auto commerce | 4,1 | 14,4 | 10,7 | 13,9 | 5,3 | 19,8 | 55,5 | 15,2 | 100 | 243 |

(1) Ces emplois ne sont retenus qu'à titre indicatif car les effectifs apprentis et salariés sont très peu élevés.

- les « emplois d'apprentissage » sont alimentés essentiellement à partir des CPA ;
- les emplois « de niveau V » sont pourvus par des jeunes issus des premières années de l'enseignement technique et de troisièmes I et II ;
- les autres emplois attirent des jeunes dont l'origine scolaire diffère en fonction de la place qui est réservée aux jeunes issus du niveau V. En effet, la présence de jeunes de niveau V, qui semble constituer la main-d'œuvre « normale » dans certaines spécialités d'emplois (mécanique ou électricité) pèserait sur les choix faits par les entreprises de leur main-d'œuvre des niveaux VI et V bis : les apprentis sont issus plus fréquemment de troisièmes I et II et de l'enseignement technique, et, parmi les salariés, la proportion des jeunes sortant de l'enseignement technique est plus élevée. A l'inverse, la présence moins fréquente d'une main-d'œuvre de niveau V dans le gros œuvre du bâtiment coïncide avec une proportion plus grande de jeunes issus de l'enseignement pratique ou de CPPN.

III. Les emplois féminins : un recrutement peu différencié selon l'origine scolaire des jeunes filles des niveaux VI et V bis

Il faut rappeler d'une part, que les caractéristiques des emplois féminins sont différentes de celles des emplois masculins : moins de concurrence avec le niveau V, polarisation des emplois correspondant à l'apprentissage ou à un niveau de formation.

D'autre part, la répartition selon leur origine scolaire des jeunes qui occupent un emploi en mai 1977 est différente pour les garçons et pour les filles : moitié moins de sorties de CPA pour ces dernières (17 % contre 34 %) mais plus de sorties de l'enseignement technique (38 % contre 26 %), et surtout de première année de BEP.

— Contrairement à ce qui se passe pour les emplois masculins, **il n'y a pas de lien étroit entre les CPA et l'apprentissage, par contre la troisième normale représente une voie d'accès importante pour les métiers d'apprentissage.**

En effet, les emplois d'apprentissage, fort peu nombreux il est vrai, ne sont pas spécifiquement alimentés par les CPA : la troisième normale constitue une filière largement concurrente pour les coiffeuses et nettement dominante pour les préparatrices en pharmacie (pour lesquelles on n'observe d'ailleurs aucune sortie de CPA). Par contre, les métiers occupés essentiellement par des salariés des niveaux VI et V bis (type 5) (ouvrières de fabrication des étoffes et travail du cuir) s'alimentent largement auprès des CPA bien qu'ils ne comptent pratiquement aucune apprentie.

Faut-il en conclure que les CPA n'ont donc pas la même fonction pour les garçons et pour les filles? Si pour les premiers, elles constituent souvent une préparation à l'exercice d'un métier, il semble que ce soit plus rarement le cas pour les secondes: elles ne conduisent pas plus que les troisièmes normales à l'apprentissage de la coiffure, mais à l'inverse elles fournissent la main-d'œuvre salariée banale de la fabrication des étoffes et du travail du cuir, au même titre que les classes pratiques, classes de CEP ou premières années de CAP. Ce constat général devrait être nuancé en tenant compte des spécialités préparées en CPA par les uns et par les autres, ce que ne permet pas l'information disponible dans l'enquête.

— **Les emplois auxquels on accède habituellement par le niveau V (type 7), requièrent des jeunes filles des niveaux VI et V bis qui y accèdent, une formation plus élevée que la moyenne:** ces jeunes filles sont, à plus de 60%, originaires de l'enseignement technique, et en particulier de première année de BEP. Il s'agit d'employées de bureau (ENQ, secrétaires-dactylos) et du personnel de la santé.

— **Pour les autres emplois, le recrutement semble quasi indépendant de l'origine scolaire.** En particulier, la concurrence avec les filles issues du niveau V dans certains emplois (type 6) n'a pas apparemment pour effet d'élever le niveau de formation des filles des niveaux VI et V bis qui y accèdent, à l'inverse de ce qui se produisait pour les garçons: celles qui sortent de l'enseignement technique ou général y sont à peine plus nombreuses qu'en moyenne, par contre l'enseignement pratique constitue une ressource de main-d'œuvre importante.

Dans les emplois où coexistent des salariés de niveau V et des jeunes filles des niveaux VI et V bis apprenties ou non (type 4), l'origine scolaire de ces dernières est variée. Dans l'ensemble, les apprenties sortent plus souvent de CPA, les salariées plutôt de l'enseignement technique. Toutefois, les classes préparatoires au CAP fournissent la moitié de la main-d'œuvre salariée de la couture (deuxième année de CAP en particulier), et une part de l'apprentissage (première année de CAP principalement). Dans les emplois du commerce, la part de l'enseignement préprofessionnel est relativement élevée pour les apprenties tandis que les salariées se recrutent fréquemment chez celles qui abandonnent en première année de BEP, ceci renvoie à la diversité des emplois du commerce déjà soulignée.

— **Enfin les métiers à fort taux d'entrée** (coiffeuses et couturières) ne sont pas spécifiquement alimentés par des jeunes filles sortant de l'enseignement pratique comme l'hypothèse en avait été faite. Ces mouvements sont sans doute plutôt l'effet des pratiques de gestion de la main-d'œuvre dans les entreprises artisanales.

Ainsi la typologie des emplois féminins construite précédemment ne recoupe-t-elle que partiellement la structure par classe d'origine des femmes des niveaux VI et V bis qui y accèdent:

— les « métiers de l'apprentissage », à la différence des garçons, attirent des jeunes filles sortant de troisième normale, alors que les CPA

TABLEAU X
Emplois Féminins, origine scolaire selon les types d'emplois
Femmes apprenties + autres actives occupées

En %

| Types | Emplois | Enseignement agricole | CPA | Enseignement pré-professionnel | Enseignement technique | | | | Enseignement général | Ensemble | Effectifs |
|--|----------------------------------|-----------------------|------|--------------------------------|------------------------|-------|-------|-------|----------------------|----------|-----------|
| | | | | | CEP + CAP 1 | CAP 2 | BEP 1 | Total | | | |
| Type 1. Emplois occupés par des apprenties | Employée soins personnels ... | 1,4 | 31,3 | 11,0 | 9,9 | 4,2 | 3,9 | 18,0 | 38,3 | 100 | 6 010 |
| | Préparatrice pharmacie..... | 1,0 | — | 0,5 | 3,7 | 1,4 | 26,8 | 31,9 | 66,6 | 100 | 1 024 |
| Type 4. Emplois occupés par des apprenties et des salariées des niveaux VI - V bis et V | Couturière..... | 1,0 | 22,4 | 9,9 | 18,0 | 22,3 | 8,4 | 48,7 | 17,8 | 100 | 677 |
| | Employée commerce..... | 2,1 | 27,4 | 16,1 | 10,9 | 9,8 | 12,7 | 33,4 | 20,9 | 100 | 11 945 |
| Type 5. Emplois occupés par des salariées de niveau VI - V bis | Ouvrière fabrication étoffes ... | 2,0 | 22,8 | 24,9 | 16,5 | 10,3 | 4,5 | 31,3 | 18,9 | 100 | 1 362 |
| | Ouvrière travail cuir..... | 7,9 | 23,3 | 17,0 | 10,3 | 6,0 | 9,3 | 25,6 | 26,1 | 100 | 922 |
| Type 6. Emplois occupés par des salariées de niveau VI - V bis et V | Ouvrière industrie habillement | 2,8 | 15,0 | 17,7 | 23,4 | 13,7 | 6,8 | 43,9 | 20,4 | 100 | 5 407 |
| | Personnel service..... | 4,8 | 5,9 | 23,7 | 16,9 | 11,6 | 18,6 | 47,1 | 18,3 | 100 | 2 386 |
| | Employée maison..... | 5,5 | 11,9 | 33,3 | 17,3 | 9,1 | 4,7 | 31,1 | 18,0 | 100 | 3 133 |
| Type 7. Emplois occupés par des salariées de niveau V | ENQ privé..... | 2,1 | 6,7 | 5,8 | 12,5 | 19,7 | 30,5 | 62,7 | 22,6 | 100 | 2 044 |
| | Secrétaires dactylos..... | 1,1 | 4,6 | 2,4 | 16,2 | 21,5 | 47,3 | 85,0 | 6,9 | 100 | 1 647 |
| | Personnel santé..... | 8,1 | 4,2 | 8,4 | 5,4 | 16,1 | 37,3 | 58,8 | 20,5 | 100 | 1 005 |

TABLEAU XI
Emplois féminins du type 4
Origine scolaire des apprenties et des autres actives occupées

| Emplois | Enseignement agricole | CPA | Enseignement pré-professionnel | Enseignement technique | | | | Enseignement général | Ensemble | Effectifs |
|--------------------------------|-----------------------|------|--------------------------------|------------------------|-------|-------|-------|----------------------|----------|-----------|
| | | | | CEP + CAP 1 | CAP 2 | BEP 1 | Total | | | |
| Apprenties | | | | | | | | | | |
| Couturière (1)..... | — | 40,8 | 8,9 | 20,6 | 6,0 | 9,2 | 35,8 | 14,6 | 100 | 282 |
| Employée de commerce..... | 1,6 | 40,3 | 19,3 | 9,4 | 6,3 | 2,7 | 18,4 | 20,3 | 100 | 6 015 |
| Autres actives occupées | | | | | | | | | | |
| Couturière..... | 1,8 | 9,4 | 10,7 | 16,2 | 34,0 | 7,8 | 58,0 | 20,3 | 100 | 395 |
| Employée de commerce..... | 2,6 | 14,3 | 12,8 | 12,3 | 13,3 | 22,9 | 58,5 | 21,5 | 100 | 5 930 |

(1) Les couturières ne sont retenues qu'à titre indicatif étant donné leur faible nombre.

- fournissent aussi la main-d'œuvre de certains emplois purement salariés ;
- les emplois de « niveau V », exclusivement tertiaires, correspondent à des sorties de première année de BEP et plus rarement de deuxième année de CAP ;
 - dans le troisième groupe (auquel les filles issues du niveau V n'accèdent qu'en petit nombre), l'origine scolaire ne semble pas, dans les limites du repérage permises par l'enquête, constituer un élément déterminant du choix des entreprises.

IV. Les emplois mixtes : le rôle de l'origine scolaire à l'embauche est différent pour les garçons et pour les filles

L'examen des emplois mixtes confirme les observations précédentes.

— **Pour les jeunes gens, il y a une corrélation assez nette entre la proportion des apprentis et les sorties de CPA** : ainsi parmi le personnel de service de l'hôtellerie et les serveurs, où se rencontrent à la fois des apprentis et des jeunes issus des niveaux VI, V bis et V, les garçons sortant de CPA sont plus nombreux qu'en moyenne. Les ouvriers des industries agro-alimentaires, qui comptent moins d'apprentis, sortent moins fréquemment de CPA.

Par ailleurs, **la concurrence avec le niveau V influe sur l'origine scolaire des jeunes gens des niveaux VI et V bis** : ils sortent d'autant plus fréquemment de l'enseignement technique que la proportion de jeunes issus de niveau V est élevée. Ainsi la part des sortants de l'enseignement technique, faible chez les manœuvres, s'accroît chez les ouvriers de la chimie et surtout les employés de bureau pour lesquels le niveau CAP et surtout BEP est habituellement requis.

— **Pour les jeunes filles à l'inverse, les choix des entreprises semblent moins tenir compte de l'origine scolaire**, à l'exception des emplois d'ENQ administratifs auxquels on accède normalement par le niveau V, et qui recrutent la majorité de leurs effectifs dans l'enseignement technique (40% issus de première année de BEP) et le quart dans l'enseignement général.

Pour les autres emplois, **la concurrence des jeunes filles issues du niveau V (type 6) n'entraîne pas systématiquement un recrutement plus fréquent à partir de l'enseignement technique** : si les serveuses et les ouvrières de la chimie en sortent souvent, il n'en est pas de même des personnels de service. A l'inverse, l'absence de concurrence (type 5) ne

TABLEAU XII
Emplois mixtes : origine scolaire (apprentis + autres actifs)

Hommes

| Types | Emplois | Enseignement agricole | CPA | Enseignement pré-professionnel | Enseignement technique | | | | Enseignement général | Ensemble | Effectifs |
|---|----------------------------------|-----------------------|------|--------------------------------|------------------------|-------|-------|-------|----------------------|----------|-----------|
| | | | | | CEP + CAP 1 | CAP 2 | BEP 1 | Total | | | |
| Type 4. Emplois occupés par des apprentis et des salariés des niveaux VI - V bis et V | Personnel service hôtellerie ... | 0,3 | 32,6 | 3,2 | 4,7 | 12,5 | 7,9 | 25,1 | 38,8 | 100 | 632 |
| | Serveur | — | 26,2 | 14,4 | 12,4 | 12,9 | 9,6 | 34,9 | 24,4 | 100 | 1 542 |
| | Ouvrier IAA | 4,0 | 22,2 | 28,3 | 16,1 | 6,0 | 9,2 | 31,3 | 14,3 | 100 | 554 |
| Type 6. Emplois occupés par des salariés des niveaux VI - V bis et V | Manutentionnaire industrie | 1,1 | 22,6 | 24,8 | 14,3 | 15,8 | 5,7 | 35,8 | 15,6 | 100 | 3 171 |
| | Ouvrier chimie | 1,6 | 16,7 | 21,1 | 13,6 | 18,8 | 12,2 | 43,7 | 16,0 | 100 | 1 019 |
| Type 7. Emplois occupés par des salariés de niveau V | ENQ administration | 2,4 | 3,7 | 6,2 | 3,5 | 15,4 | 52,3 | 71,3 | 16,3 | 100 | 453 |

Femmes

| Types | Emplois | Enseignement agricole | CPA | Enseignement pré-professionnel | Enseignement technique | | | | Enseignement général | Ensemble | Effectifs |
|--|----------------------------------|-----------------------|------|--------------------------------|------------------------|-------|-------|-------|----------------------|----------|-----------|
| | | | | | CEP + CAP 1 | CAP 2 | BEP 1 | Total | | | |
| Type 5. Emplois occupés par des salariées de niveau VI - V bis | Ouvrière IAA | 3,7 | 14,3 | 32,8 | 9,3 | 21,3 | 4,1 | 34,7 | 14,5 | 100 | 567 |
| | Manutentionnaire industrie | 3,0 | 12,4 | 26,0 | 14,5 | 15,0 | 11,0 | 40,4 | 18,1 | 100 | 2 143 |
| Type 6. Emplois occupés par des salariées de niveau VI - V bis | Personnel service hôtellerie ... | 2,7 | 12,6 | 40,0 | 13,2 | 10,7 | 7,2 | 31,1 | 13,6 | 100 | 1 017 |
| | Serveuse | 5,7 | 12,1 | 20,7 | 11,5 | 9,6 | 19,4 | 40,5 | 20,9 | 100 | 1 658 |
| | Ouvrière chimie | 3,8 | 14,9 | 22,8 | 12,8 | 12,0 | 16,7 | 41,5 | 17,0 | 100 | 1 221 |
| Type 7. Emplois occupés par des salariées de niveau V | ENQ administration | 5,4 | 4,2 | 5,4 | 13,1 | 7,9 | 39,9 | 60,9 | 24,1 | 100 | 594 |

coïncide pas avec une proportion plus forte de recrutements à l'issue de l'enseignement préprofessionnel : parmi les manutentionnaires, à peine plus du quart des débutantes des niveaux VI — V bis en proviennent.

CONCLUSION

Au-delà de ces nuances et malgré les limites de l'outil statistique, l'analyse des emplois auxquels accèdent les jeunes débutants des niveaux VI et V bis confirme la mise en évidence de trois groupes d'emplois distincts :

- les métiers qui se renouvellent surtout par l'apprentissage ont des modes d'accès assez nettement définis (CPA pour les emplois masculins, troisième normale pour les emplois féminins), mais qui n'excluent en aucune manière d'autres filières ;
- les emplois (généralement tertiaires) auxquels on n'accède ordinairement qu'avec une formation technologique complète, utilisent marginalement une main-d'œuvre des niveaux VI et V bis, dont l'origine scolaire est alors systématiquement plus élevée que la moyenne (première année de BEP, troisième normale) ;
- dans les emplois occupés par des jeunes (non apprentis) des niveaux VI et V bis, qu'ils y côtoient ou non des jeunes de niveau V, les différences sont notables entre emplois masculins et emplois féminins. Chez les garçons, la concurrence avec le niveau V semble avoir pour effet d'élever le niveau d'exigence lors du recrutement alors que le même phénomène n'est pas apparent pour les filles.

La formation semble donc jouer un rôle différent dans l'un et l'autre cas. Pour les emplois masculins où il semble que le niveau V soit le mode d'accès habituel à la plupart des emplois, témoignant ainsi de l'exigence d'un certain niveau de connaissances techniques, il paraît normal que les choix des entreprises reposent sur un critère de formation et qu'elles préfèrent recruter parmi les jeunes gens des niveaux VI et V bis ceux dont les connaissances sont les plus élevées. A l'inverse, le fait que de nombreux emplois féminins soient occupés dans une forte proportion par des jeunes filles sans formation suppose qu'ils ne nécessitent pas de connaissances spéciales. Il est alors logique que la classe d'origine influe peu sur leur recrutement.

Ainsi, autant la coupure habituellement faite entre les niveaux V et VI-V bis semble valable pour ce qui est des conditions d'insertion des jeunes filles, autant ce clivage est peu significatif pour les jeunes gens pour lesquels on voit apparaître toute une gamme de situations intermédiaires qui s'échelonnent du niveau V au niveau VI et correspondent à des degrés divers de qualification des emplois.

Troisième partie

ÉTUDE INTERRÉGIONALE

Jean BIRET

Prenant en compte la dimension spatiale, cette partie constitue à la fois un prolongement de l'analyse conduite au niveau national (cf. parties précédentes) et un cadrage pour les travaux régionaux effectués par les Centres interrégionaux associés au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (1).

D'une façon générale, l'insertion des jeunes est profondément influencée par le contexte scolaire et le contexte économique. Les caractéristiques du système scolaire, de l'appareil productif et leur articulation présentent des différences importantes d'un endroit à l'autre, et une analyse de l'insertion à travers les régions est nécessaire pour mettre en évidence la diversité des situations qui coexistent dans l'espace national.

On caractérisera d'abord les régions en fonction du volume et de la structure des sorties de l'école aux niveaux VI et V bis. On évoquera ensuite la situation des jeunes confrontés au marché du travail, en tenant compte du rôle particulier joué par l'apprentissage. On débouchera enfin sur un essai de classification des régions reliant le volume et le profil des sortants, leur situation sur le marché du travail et certains aspects des structures socio-économiques concernant plus particulièrement le système des emplois.

I. Les modes d'articulation du système scolaire au niveau du 1^{er} cycle dans les régions : conséquences sur le volume et le profil des sortants

On a déjà souligné que les jeunes quittant l'école aux niveaux VI et V bis sont en position d'échec scolaire, puisqu'ils sortent avant d'avoir accompli un cycle complet de formation générale (à l'exception de ceux

(1) Les différents Centres interrégionaux associés au CEREQ sur la base des données statistiques fournies systématiquement au niveau académique, et pouvant donner lieu à des regroupements adéquats pour conserver une bonne fiabilité, ont réalisé des études qui mettent en évidence les particularités propres à leurs régions.

Ces études ont servi de base à une série d'articles : M. BEL et P. MOUY : « Les jeunes et l'emploi : le cas des jeunes sans qualification ou avec un CAP ou un BEP », *Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes*, n° 10, octobre 1980, INSEE.

M. BEL et P. MOUY : « L'insertion des jeunes gens sans formation professionnelle ou avec un CAP ou un BEP », *Point économique de l'Auvergne*, n° 2, mai 1981, INSEE.

P. LECHAUX : « Le premier emploi des jeunes sans qualification : les résultats d'une enquête d'insertion en Bretagne », *Cahiers économiques de Bretagne*, n° 4, 1980, Centre régional d'études et de formations économiques.

sortis en fin de troisième) ou de formation professionnelle. Néanmoins, ils ne constituent pas une population homogène : il y a par exemple des différences non négligeables entre le profil scolaire des sortants de CPPN et ceux qui abandonnent en première année de BEP. On est donc fondé à s'interroger sur la dimension régionale des mécanismes qui agissent sur le volume et la composition de cette population. L'importance des sorties aux différents points possibles du système scolaire, les circuits qui y conduisent sont largement fonction des voies empruntées par les jeunes à l'issue de la classe de cinquième.

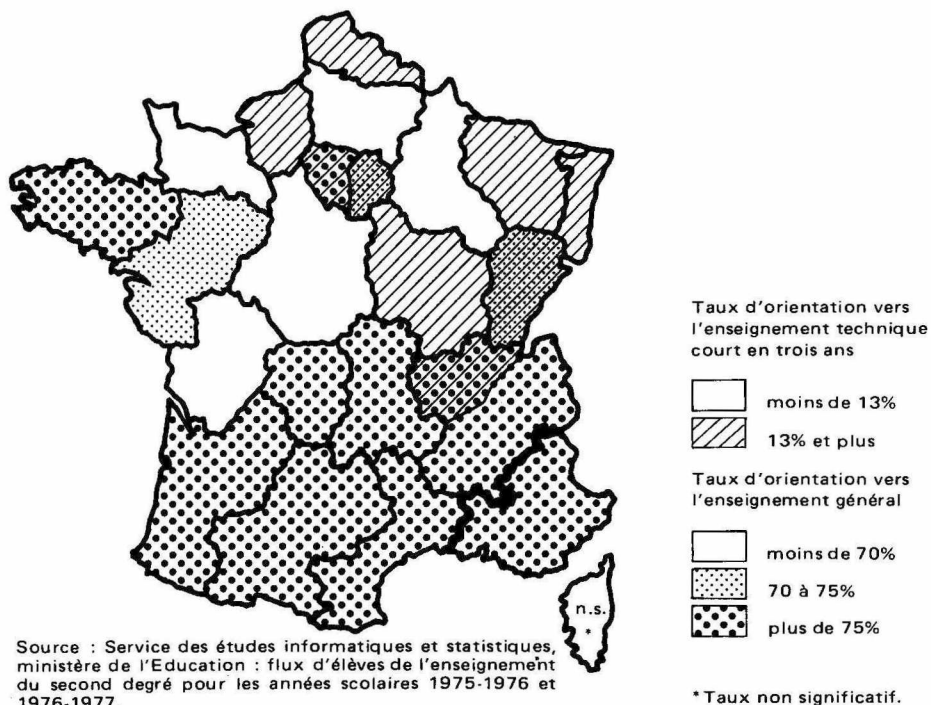
Accéder à une quatrième d'enseignement général signifie, compte tenu du faible taux d'abandon dans cette classe, avoir une forte probabilité de ne pas sortir avant la fin de troisième (avec ou sans BEPC) et avoir éventuellement la possibilité de poursuivre en seconde ou dans une filière menant au BEP. Entrer en première année de CAP en trois ans peut se traduire dans le meilleur des cas par la sortie en troisième année avec ou sans le CAP ; il est en effet relativement exceptionnel que les élèves obtenant le CAP parviennent, en faisant une seconde spéciale, à réintégrer le second cycle long. Etre dirigé vers une classe préprofessionnelle de niveau ou une quatrième pratique, puis éventuellement vers une classe préparatoire à l'apprentissage, une troisième pratique ou une classe de CEP (certificat d'éducation professionnelle) conduit généralement à entrer rapidement dans la vie active comme apprenti ou non.

Dès lors, les différences régionales concernant l'orientation en fin de cinquième, vont avoir une influence directe sur les effectifs et le profil des sortants aux niveaux VI et V bis. De telles différences peuvent résulter des pratiques diverses des instances académiques ou des enseignants, liées elles-mêmes aux capacités d'accueil des équipements scolaires dont l'importance et la nature dépendent dans une certaine mesure du jeu des forces sociales dans la zone considérée.

Pour résumer la diversité régionale de l'orientation en fin de cinquième, on peut faire apparaître deux grandes zones (carte 1). La première, caractérisée par une forte proportion d'élèves accédant à l'enseignement général (75% et plus), comprend les académies du Sud de la France, de l'Île-de-France et celle de Rennes. L'orientation vers l'enseignement technologique court en trois ans introduit un clivage dans cette zone entre les académies de Paris, Créteil, Versailles, Lyon, où son rôle est important (plus de 13%) et les autres où il est mineur, voire marginal, comme à Rennes, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Nice.

La seconde zone, où l'orientation vers l'enseignement général est moins prononcée (moins de 70%), rassemble les académies du Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Centre-Ouest. Là encore, certaines académies — Lille, Dijon, Nancy et, à un degré moindre, Strasbourg et Rouen — sont marquées par l'importance de l'enseignement technologique court en trois ans, quand d'autres — celles d'Amiens, Reims, Caen, Orléans, Poitiers —

CARTE 1
Orientation en fin de cinquième



Source : Service des études informatiques et statistiques, ministère de l'Education : flux d'élèves de l'enseignement du second degré pour les années scolaires 1975-1976 et 1976-1977.

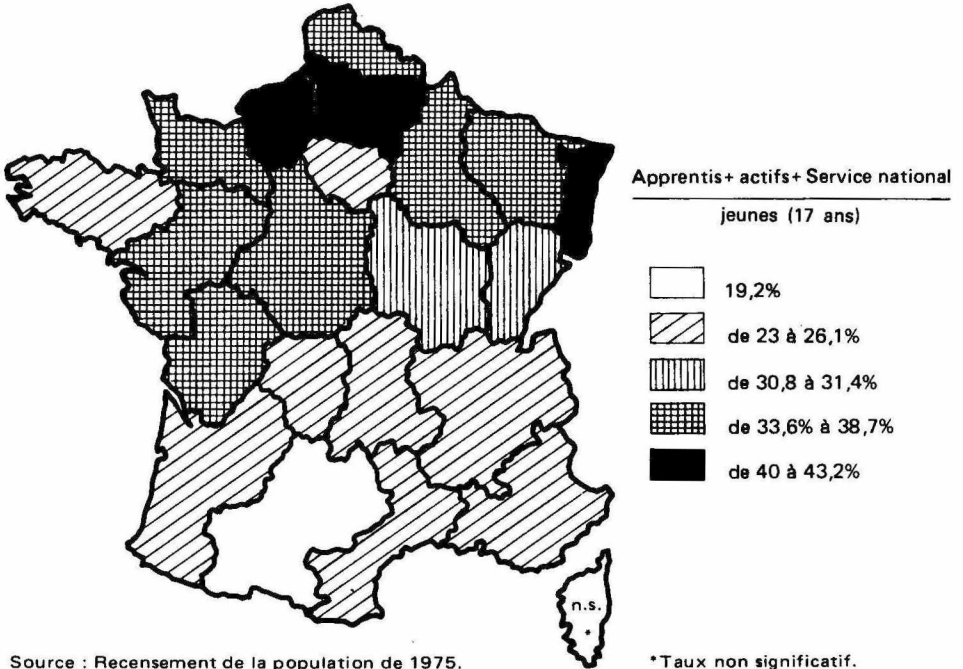
connaissent au contraire des taux peu élevés, les CPPN et les quatrièmes pratiques occupant alors une place prédominante.

Les deux académies de Besançon et Nantes, où 70 à 75% des élèves sont dirigés vers l'enseignement général, se placent en dehors de ces deux grandes zones, la première ayant un taux d'orientation vers l'enseignement technologique court se situant parmi les plus élevés et la seconde parmi les plus faibles.

Cette carte régionale de l'orientation en fin de cinquième trouve sa réplique dans celle des sorties précoces, à 17 ans, c'est-à-dire, à l'issue de la scolarité obligatoire (carte 2). Aux zones de forte orientation vers l'enseignement général correspondent les régions où les sorties sont faibles : Midi, Ile-de-France, Bretagne. Dans le reste du pays où les sorties sont importantes, ce sont en général les académies où l'orientation vers les CPPN et les quatrièmes pratiques est forte qui connaissent les taux les plus élevés, comme Amiens, Reims, Caen, Orléans, Strasbourg. Ailleurs, à Dijon et Besançon notamment, l'enseignement technologique court en trois ans contribue à retenir une partie des scolarisés à 17 ans pendant un court moment dans le système éducatif.

CARTE 2

Part des jeunes non scolarisés à 17 ans



Si les liens entre le nombre des élèves destinés à recevoir une formation et le nombre des sorties précoces peut paraître évident, encore faut-il tenir compte des orientations possibles en fin de troisième et parfois à l'issue de la CPPN. Ainsi dans certaines académies, l'origine scolaire des sortants diffère sensiblement de ce que laissaient attendre les options prises en fin de cinquième.

C'est le cas des académies du Sud et de celle de Rennes où le faible volume des sorties aux niveaux VI et V bis est bien conforme à la prépondérance de la filière enseignement général, mais où la présence d'une assez forte proportion de sorties provenant de l'enseignement technologique court pose problème. Pour comprendre ce phénomène, il faut tenir compte des réorientations assez fortes dans cette voie à partir de la CPPN (le fait étant particulièrement notable à Aix et Grenoble), réorientations qui sont souvent suivies d'abandons avant l'année terminale de préparation au CAP. La complexité du jeu des orientations et des réorientations semble avoir souvent pour objectif d'éviter le plus possible des sorties précoces, ce qui est sans doute en rapport avec les mauvaises conditions que le marché de l'emploi présente depuis longtemps dans ces régions.

En revanche, volume et structure des sorties reflètent assez bien dans les autres régions ce qu'a été l'orientation en fin de cinquième. En Ile-de-France, les sortants, relativement peu nombreux, proviennent de l'enseignement général, et surtout de l'enseignement technologique court. Dans les académies de Caen, Amiens, Orléans, Poitiers, Reims, Strasbourg et Rouen, l'effectif important de sortants est composé par plus de la moitié de jeunes originaires des CPPN, quatrièmes pratiques et CPA. Et les académies de Lille, Nancy, Besançon, ne diffèrent du groupe précédent que par l'importance plus grande des sorties en provenance de l'enseignement technologique court.

II. Les jeunes sans formation et le marché du travail dans les régions. La place de l'apprentissage

Les différences régionales du marché de l'emploi pèsent sur l'insertion des jeunes en influençant non seulement leur sortie de l'appareil de formation, mais aussi les modalités et les conditions de leur entrée dans la vie active.

Les forts taux d'activité enregistrés partout chez les garçons comme chez les filles recouvrent des situations différentes selon les régions au regard de l'occupation effective d'un emploi. Les taux d'occupation varient de 81 % dans l'académie d'Aix-Marseille à 93 % dans celle d'Orléans pour les jeunes gens, de 85 % dans l'académie de Strasbourg à 37 % dans l'académie de Reims pour les jeunes filles.

L'apprentissage contribue à différencier les conditions et le mode d'accès aux emplois ; rappelons qu'il concerne 52 % des garçons et seulement 18 % des filles au niveau national ; selon les régions, la proportion d'apprentis parmi les sortants est également très variable : 71 % dans l'académie de Poitiers et 27 % dans l'académie de Lille pour les garçons, 38 % dans l'académie de Strasbourg et 7 % dans l'académie de Caen pour les filles.

La double signification de l'apprentissage comme voie de formation et comme mode d'accès à l'emploi amène à s'interroger :

- sur la place qu'il occupe par rapport au système de formation scolaire ;
- sur le rôle qu'il joue dans l'entrée en activité.

On étudiera donc à travers les régions :

- l'importance de l'apprentissage comme voie de formation ;
- l'apprentissage comme mode d'entrée en activité ;
- l'apprentissage et le chômage.

TABLEAU I
Situation en mai 1977 des jeunes sortis de l'école aux niveaux VI et V bis (*)

En %

| Académies | Hommes | | | | | Femmes | | | | |
|-----------------------|-----------------|------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------|------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------------|
| | Taux d'activité | Proportion de chômeurs | Taux d'occupation | Taux d'apprentissage | Effectif total des sortants | Taux d'activité | Proportion de chômeurs | Taux d'occupation | Taux d'apprentissage | Effectif total des sortants |
| Paris..... | 97,1 | 16,6 | 80,5 | 40,5 | 2 786 | 95,2 | 24,7 | 70,5 | 18,3 | 1 371 |
| Créteil..... | 97,3 | 17,6 | 79,7 | 45,7 | 6 373 | 96,6 | 23,5 | 73,1 | 23,0 | 4 373 |
| Versailles..... | 96,5 | 19,6 | 76,9 | 46,8 | 7 582 | 95,9 | 28,9 | 67,0 | 22,7 | 4 653 |
| Amiens..... | 97,8 | 14,8 | 83,0 | 39,5 | 5 462 | 95,8 | 41,0 | 54,8 | 8,2 | 4 422 |
| Caen..... | 97,9 | 15,7 | 82,2 | 57,5 | 4 557 | 98,2 | 27,9 | 70,3 | 22,9 | 3 437 |
| Rouen..... | 98,8 | 16,4 | 82,4 | 41,4 | 4 985 | 94,5 | 37,0 | 57,5 | 6,6 | 4 464 |
| Dijon..... | 99,1 | 8,3 | 90,8 | 60,2 | 3 421 | 95,4 | 38,1 | 57,3 | 17,0 | 3 364 |
| Orléans..... | 98,6 | 5,4 | 93,2 | 66,1 | 5 624 | 97,6 | 24,5 | 73,1 | 25,1 | 4 555 |
| Reims..... | 98,6 | 13,4 | 85,2 | 47,5 | 3 585 | 91,7 | 54,4 | 37,3 | 7,0 | 3 387 |
| Lille..... | 96,7 | 22,5 | 74,2 | 27,3 | 10 529 | 91,1 | 39,4 | 51,7 | 8,9 | 12 060 |
| Besançon..... | 98,8 | 7,0 | 91,8 | 44,6 | 2 676 | 94,5 | 37,7 | 56,8 | 18,1 | 2 350 |
| Nancy..... | 96,1 | 14,4 | 81,7 | 47,0 | 6 231 | 93,9 | 37,2 | 56,7 | 21,4 | 5 507 |
| Strasbourg..... | 98,3 | 9,4 | 88,9 | 58,9 | 3 684 | 96,8 | 11,6 | 85,2 | 37,8 | 3 374 |
| Nantes..... | 98,4 | 7,6 | 90,8 | 65,5 | 7 317 | 98,6 | 24,5 | 74,1 | 16,2 | 5 608 |
| Poitiers..... | 97,1 | 6,5 | 90,6 | 71,4 | 4 088 | 94,1 | 38,0 | 56,1 | 25,3 | 2 956 |
| Rennes..... | 94,8 | 9,2 | 85,6 | 65,6 | 4 775 | 95,3 | 24,4 | 70,9 | 17,9 | 3 697 |
| Bordeaux..... | 95,4 | 8,2 | 87,2 | 61,1 | 5 195 | 94,2 | 28,2 | 66,0 | 33,0 | 3 944 |
| Limoges..... | 93,9 | 11,7 | 82,2 | 49,7 | 1 305 | 96,0 | 28,3 | 67,7 | 22,8 | 1 115 |
| Toulouse..... | 95,9 | 12,5 | 83,4 | 60,5 | 4 486 | 94,6 | 27,9 | 66,7 | 26,4 | 2 687 |
| Clermont-Ferrand..... | 98,0 | 12,3 | 85,7 | 61,1 | 2 891 | 96,2 | 37,7 | 58,5 | 13,7 | 2 035 |
| Grenoble..... | 93,2 | 9,4 | 83,8 | 49,0 | 4 446 | 88,5 | 29,5 | 59,0 | 12,3 | 3 272 |
| Lyon..... | 98,2 | 13,3 | 84,9 | 51,3 | 5 250 | 97,1 | 34,4 | 62,7 | 17,1 | 3 057 |
| Aix-Marseille..... | 96,7 | 14,9 | 81,8 | 60,3 | 4 628 | 93,2 | 44,0 | 49,2 | 14,2 | 2 830 |
| Montpellier..... | 93,7 | 9,9 | 83,8 | 49,5 | 3 652 | 92,6 | 31,8 | 60,8 | 22,6 | 2 327 |
| Nice..... | 93,8 | 15,1 | 78,7 | 59,4 | 2 722 | 98,0 | 39,6 | 58,4 | 29,4 | 1 632 |
| Ensemble..... | 96,9 | 13,5 | 83,4 | 51,8 | 118 705 | 94,7 | 33,2 | 61,5 | 18,1 | 92 477 |

(*) Tous les taux sont calculés sur l'ensemble des sortants. La situation de ces jeunes est repérée onze mois après leur sortie du système éducatif.

1. L'apprentissage comme voie de formation

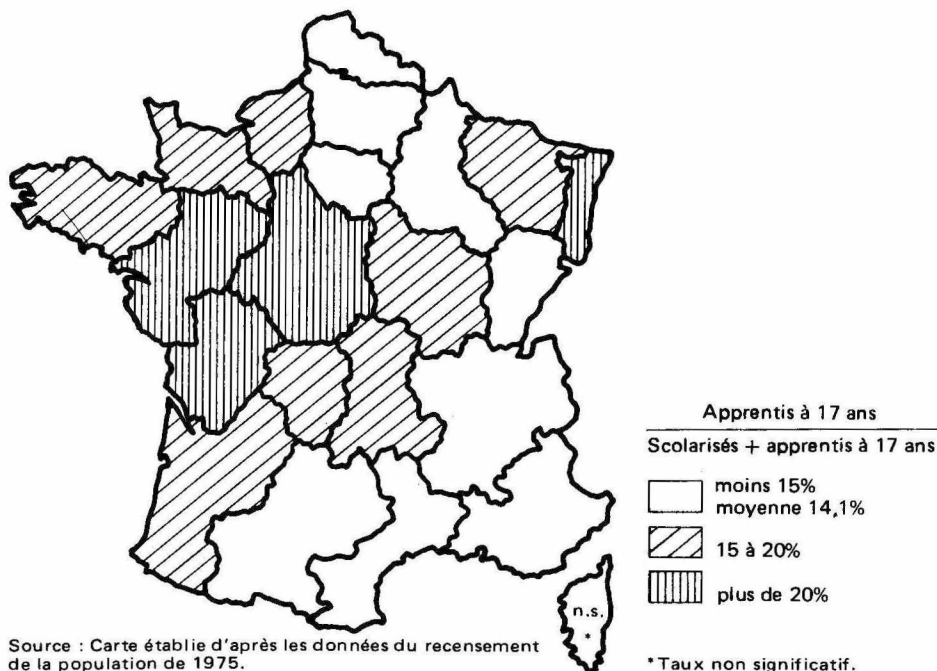
Pour appréhender son importance de ce point de vue, on a rapporté les apprentis à l'ensemble scolarisés + apprentis, à 17 ans.

On constate alors que l'apprentissage (masculin) occupe une place relativement importante dans trois régions du Centre et de l'Ouest (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Centre) et en Alsace où il constitue plus de 30% de l'ensemble scolarisés apprentis. Par contre, il ne joue qu'un rôle assez faible dans les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Côte-d'Azur, Franche-Comté, voire marginal comme dans la région du Nord (5%). Pour les filles, l'apprentissage n'occupe une place notable qu'en Alsace (17% de l'ensemble scolarisées apprenties).

L'apprentissage a une importance plus forte dans des régions de faible scolarisation et l'on pourrait penser qu'il compense (au moins quantitativement) la sous-scolarisation; en fait, à part en Alsace, il n'y parvient que très imparfaitement, et dans une région de scolarisation relativement modérée comme le Nord il est même quasi inexistant.

CARTE 3

L'apprentissage comme voie de formation (Hommes)



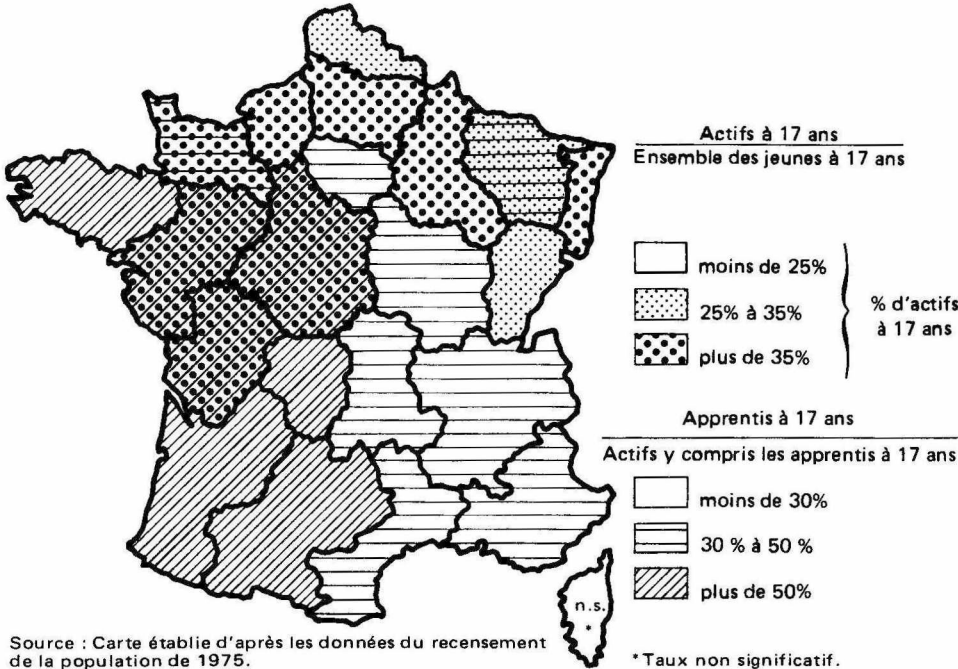
Ailleurs, la relation entre l'importance de l'apprentissage et celle de l'enseignement technologique court apparaît plus nettement : les régions où l'apprentissage est faible (Ile-de-France, Rhône-Alpes, mais aussi Nord, Franche-Comté) sont des régions où l'enseignement technologique court est développé ; par contre, les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest présentent une situation inverse.

2. L'apprentissage comme mode d'entrée en activité

Pour saisir l'apprentissage sous cet angle on a rapporté les apprentis à l'ensemble de la population active (y compris les apprentis), à 17 ans.

CARTE 4

L'apprentissage comme mode d'entrée en activité (Hommes)



Source : Carte établie d'après les données du recensement de la population de 1975.

En tant que mode d'entrée en activité, l'apprentissage joue un rôle important dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées). Ailleurs son rôle est limité, voire faible comme dans les régions Nord, Picardie, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté.

Ce constat ne révèle qu'imparfaitement le rôle de l'apprentissage comme mode d'entrée en activité, car il faut tenir compte à la fois de la propension à entrer en apprentissage et de la proportion de sortants à laquelle elle s'applique.

On peut distinguer plusieurs cas :

- forte propension à entrer en apprentissage et forte proportion de sortants : Pays de la Loire, Centre, Poitou-Charentes ;
- forte propension à entrer en apprentissage mais faible proportion de sortants : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin ;
- faible propension à entrer en apprentissage mais forte proportion de sortants : Nord, Picardie, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté.

Dans les autres régions, une propension moyenne à entrer en apprentissage ne concerne qu'une faible proportion de sortants.

En définitive, la combinaison des indicateurs (poids de l'apprentissage dans la formation initiale et dans la population entrant en activité) amène à distinguer quatre zones :

1. Une zone de force de l'apprentissage comprenant les régions Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Alsace, où il joue un rôle important à la fois comme voie de formation et comme mode d'entrée en activité.
2. Une zone de faiblesse de l'apprentissage où il ne joue un rôle important ni comme voie de formation, ni comme mode d'entrée en activité : Nord, Picardie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté. Les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes, malgré une propension un peu plus forte à entrer en apprentissage se rapprochent de ce groupe de régions en raison de la faible proportion de sortants.
3. Une zone où pour une proportion de sortants faible, l'apprentissage constitue un recours important pour l'entrée en activité (Bretagne, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées).
4. Une zone où pour une population de sortants relativement peu importante, sans avoir la place qu'il occupe dans le cas précédent, l'apprentissage joue un rôle non négligeable comme mode d'entrée en activité (Bourgogne, Auvergne, Provence-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon).

3. L'apprentissage et le chômage

L'apparente concordance entre les régions à fort taux de chômage (masculin) et les régions à fort taux d'apprentissage (masculin) ne doit pas donner lieu à une interprétation hâtive sur la liaison entre les deux phénomènes. Remarquons que si le contrat d'apprentissage donne une certaine stabilité à l'intéressé pendant sa durée, c'est surtout à son terme qu'on peut apprécier réellement sa valeur en tant que mode d'insertion dans l'emploi (2). D'autre part, la concordance spatiale n'est pas parfaite : l'académie de Caen par exemple, connaît un fort taux de chômage pour les garçons en dépit de la place qu'y tient l'apprentissage, en revanche l'académie de Besançon présente une configuration inverse (taux de chômage et proportion d'apprentis faibles). Dans ce cas on pourrait avancer une interprétation d'ordre historique. L'académie de Besançon dispose depuis fort longtemps en effet, d'un enseignement technologique important. Son développement est à mettre en relation avec la présence de nombreuses entreprises moyennes dont les activités, orientées vers la mécanique, l'optique et le bois, exigeaient un travail de qualité, ce qui a rendu les employeurs favorables à la création de nombreux établissements d'enseignement technologique. Les rapports qu'ils entretiennent avec le système de formation scolaire sont différents de ce qu'ils peuvent être dans les régions d'artisanat ou dans les régions de grande industrie (Nord, Lorraine).

4. Le chômage des jeunes sans formation

Comme il a déjà été souligné dans la première partie de ce volume, la situation particulière de l'apprentissage soulève une difficulté de méthode pour analyser le taux de chômage des jeunes : on peut soit ramener le nombre des chômeurs au nombre des sortants de l'école (tableau I) soit, calculer le taux de chômage par rapport au total des actifs ou aux actifs apprentis exclus. C'est ce dernier choix qui sera fait ici. Les disparités régionales du chômage des jeunes de niveau VI-V bis, sont-elles le reflet des disparités régionales du chômage, ou présentent-elles certaines particularités ?

Il n'y a pas de différence essentielle entre la répartition régionale du chômage de l'ensemble des actifs et celle concernant les jeunes de moins de 25 ans (3). Dans les deux cas, les régions de fort taux de chômage, pour les deux sexes sont situées dans le Midi, puis dans l'Ouest ; celles où il est le moins élevé dans le Centre-Est (Centre-Bourgogne, Franche-Comté, Alsace). L'Île-de-France présente la particularité d'avoir un faible taux de chômage pour les jeunes femmes alors qu'elle se situe dans la moyenne pour les jeunes hommes.

(2) Sur ce point, on se reportera à la Note d'information du CEREQ n° 67 : « L'apprentissage », 15 mars 1981.

(3) P. MORMICHE : « Chômage et mobilité dans les régions », *Economie et statistique* n° 98, mars 1978.

Les tendances générales qui viennent d'être rappelées se retrouvent dans une large mesure pour les jeunes qui quittent l'école sans formation. Néanmoins, la plus ou moins grande importance des créneaux d'emploi qui leur sont accessibles, rend plus difficile ou au contraire facilite leur insertion, le phénomène pouvant jouer de façon différente selon le sexe d'une région à l'autre. Si les régions connaissant un fort chômage féminin correspondent parfois à des régions de fort taux de chômage masculin (académies d'Aix-Marseille, Nice, Toulouse), c'est loin d'être toujours le cas. Dans certaines académies, le taux de chômage des garçons sans formation est parmi les plus faibles alors qu'il est élevé pour les filles. Dans la région de Besançon, en particulier, un garçon sans formation sur dix est en chômage quelques mois après être sorti de l'école (apprentis exclus) ; c'est le cas d'une fille sans formation sur deux. La situation est donc très différente de celle des académies de l'Île-de-France, par exemple, où pour les deux sexes, la proportion de chômeurs (un pour trois), est la même. Le contexte économique régional, c'est-à-dire l'exceptionnelle faiblesse du tertiaire à Besançon et au contraire son importance dans l'Île-de-France, explique les différences du marché de l'emploi pour les jeunes filles.

Les taux de chômage ne renseignent qu'imparfaitement sur les conditions d'insertion des jeunes. Aussi, pour mieux caractériser celles-ci, a-t-on examiné les difficultés tant à trouver un premier emploi qu'à conserver un emploi. Pour cela, on a défini deux taux (toujours au sein des actifs, apprentis exclus) : le taux de chômage de premier emploi qui est la proportion des jeunes actifs de niveaux VI et V bis qui n'ont pas encore trouvé d'emploi onze mois après leur sortie et le taux de retour au chômage qui est égal au nombre de jeunes chômeurs ayant eu un emploi au cours de ces onze mois, rapporté au nombre total des jeunes qui ont occupé un emploi (graphique I).

Dans la majorité des académies, le taux de chômage des jeunes de niveaux VI ou V bis s'explique essentiellement par leur plus ou moins grande difficulté à trouver un premier emploi, que ce soit dans les régions de fort ou faible taux de chômage.

En effet, dans six académies seulement pour les hommes (Orléans, Grenoble, Dijon, Bordeaux, Limoges et Lyon) et dans trois pour les femmes (Paris, Rennes et Caen), le retour au chômage contribue pour plus de 50 % au chômage global. Ces régions s'opposent particulièrement à celles de Reims et Rouen où le chômage de premier emploi contribue pour plus des deux tiers au chômage global des jeunes gens, et à celles de Rouen, Limoges, Amiens, Bordeaux et Poitiers où la difficulté à trouver un premier emploi explique plus des trois quarts du taux de chômage global des jeunes filles, taux d'ailleurs très élevé (4).

(4) Les constatations retracent les tendances générales ; les cas particuliers qui apparaissent ne doivent pas être pris au pied de la lettre en raison des faibles effectifs des retours au chômage dans quelques académies.

5. Les phénomènes de concurrence

Si les jeunes de niveaux VI et V bis sont soumis, comme n'importe quelle catégorie, à la concurrence d'autres populations sur le marché du travail : chômeurs, actifs occupés à la recherche d'un autre emploi, autres sortants du système éducatif..., ils sont cependant plus directement en compétition avec des jeunes issus de l'école au niveau CAP ou BEP, que ceux-ci aient ou non obtenu leur diplôme. Ces jeunes, dits de niveau V partagent en effet avec eux certaines catégories d'emploi, qu'il s'agisse d'emplois industriels, artisanaux, ou tertiaires dans les services ou le commerce (5). La place faite par les entreprises aux jeunes sortants aux niveaux VI et V bis résulte donc en partie des choix qu'elles effectuent, au regard des emplois à pourvoir, entre l'apprentissage, l'embauche de jeunes sans formation, et le recours à une main-d'œuvre ayant déjà acquis un niveau V par la voie scolaire.

Les arbitrages ainsi réalisés par les entreprises entre ces trois catégories de main-d'œuvre varient suivant les régions en fonction à la fois de la demande de travail (types d'emploi, activités et tailles des établissements, modes d'organisation du travail dominants...) et de l'offre de travail (catégories de main-d'œuvre disponibles sur le marché local, et plus spécifiquement volume et structure des sorties du système scolaire).

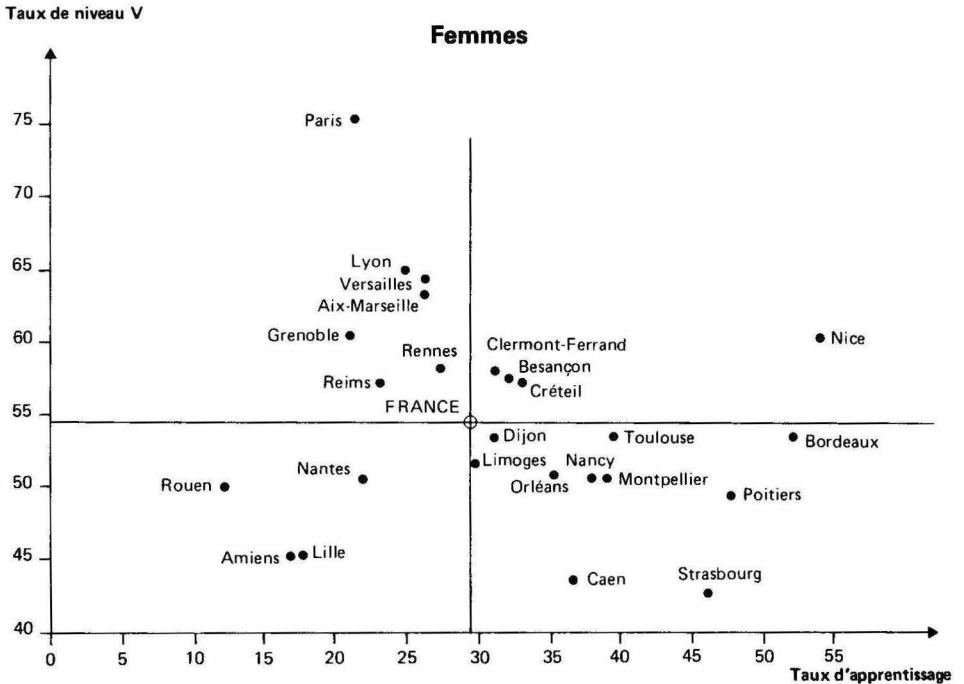
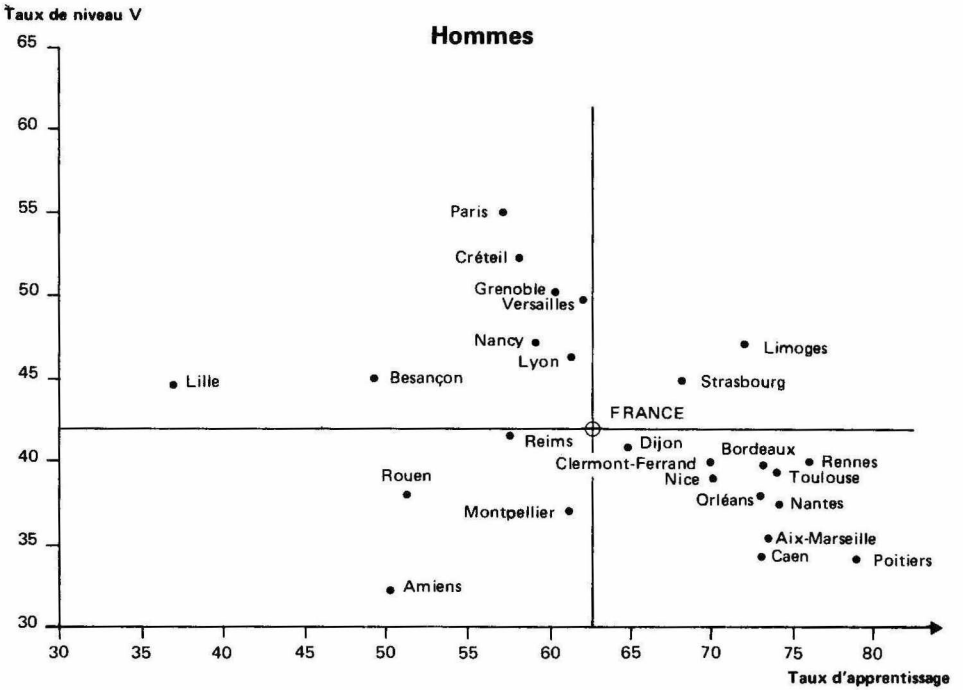
Si dans toutes les régions, les sortants occupés du système éducatif aux niveaux VI, V bis et V représentent une part sensiblement identique des jeunes occupés de moins de 25 ans qui ont un emploi (environ 9% pour les garçons et 8% pour les filles), en revanche le poids respectif de chacun des niveaux varie largement d'une académie à l'autre.

Ainsi, dans les régions d'apprentissage, le pourcentage des jeunes de niveau V dans l'ensemble des sortants occupés de niveaux VI, V bis et V est souvent inférieur à celui établi au niveau national, lequel se situe à 42% pour les jeunes gens, 54% pour les jeunes filles (graphique II). Ceci se comprend dans la mesure où une partie de la main-d'œuvre n'a pas besoin de passer par l'enseignement technique court pour obtenir une certaine qualification : elle peut acquérir un CAP par le biais de l'apprentissage. Dans quelques-unes de ces académies cependant, les entreprises recrutent également, dans une proportion non négligeable, des jeunes ayant atteint un niveau V par la voie scolaire. C'est le cas de Strasbourg et de Limoges pour les garçons, de Créteil, Clermont-Ferrand, Besançon et Nice pour les filles.

(5) Les résultats concernant les jeunes de niveau V sont extraits d'une enquête de l'Observatoire des entrées dans la vie active effectuée en mars 1976 auprès des jeunes issus d'une classe terminale de CAP et de BEP en 1975, et sont présentés dans deux cahiers de l'Observatoire EVA : cahier n° 2 : « Les CAP », cahier n° 5-6 : « Les anciens élèves des classes de BEP : analyse par spécialité et comparaison avec les CAP », *op. cit.* Cette enquête a donc été faite un an avant celle qui porte sur les jeunes de niveaux VI et V bis. En toute rigueur, on ne devrait donc pas rapprocher ces deux informations collectées à un an d'intervalle. Cependant, on a admis que les éventuelles variations conjoncturelles des flux de sortie et des taux d'occupation n'empêchaient pas d'essayer de dégager quelques tendances régionales majeures.

GRAPHIQUE II

Les régions et la formation de la main-d'œuvre occupée



Le taux de niveau V est ici la proportion de jeunes de niveau V dans l'ensemble des actifs occupés sortis en 1976 du système éducatif aux niveaux VI, V bis et V.

Le taux d'apprentissage est calculé par rapport aux actifs occupés sortis aux niveaux VI et V bis.

Dans les régions où l'apprentissage est moins développé, la part de la main-d'œuvre occupée de niveau V est variable. Certaines d'entre elles font largement appel à des jeunes gens ayant achevé leur formation professionnelle. Ce sont les grandes métropoles : Paris, Lyon et Grenoble, et les régions de tradition industrielle du Nord et de l'Est (Nancy et Besançon) tournées vers l'enseignement technique et utilisatrices de main-d'œuvre qualifiée. Si en Ile-de-France et dans la région Rhône-Alpes, la part des jeunes filles ayant accompli un cycle complet de formation technique court est également importante, il n'en est pas de même des régions de l'Est où l'apprentissage leur est plus ouvert, et du Nord où l'industrie textile recrute essentiellement de la main-d'œuvre non formée. En revanche, elles sont nombreuses à Rennes, ainsi qu'à Reims et Aix où le marché du travail est très défavorable aux jeunes filles qui n'ont pas achevé leurs études.

Les autres régions, où l'apprentissage est moins développé qu'en moyenne, sont plutôt utilisatrices de main-d'œuvre juvénile sans formation. Elles se situent au nord du Bassin parisien : académies de Rouen et Amiens auxquelles il faut ajouter celles de Reims (pour les garçons) de Lille et de Nantes (pour les filles).

III. L'insertion et la différenciation spatiale du système des emplois

La netteté des différences spatiales ainsi mises en évidence amène à s'intéresser à leurs relations avec celles qui caractérisent le système des emplois.

1. Les principales lignes de force de la différenciation spatiale des emplois

Deux points semblent particulièrement importants à préciser pour caractériser la situation régionale des emplois : le degré de qualification des emplois, et l'importance relative des formes de production : grande industrie et artisanat (compte tenu des liens que celui-ci entretient avec l'apprentissage).

L'espace socio-économique français présente des disparités importantes qui se traduisent notamment par une véritable hiérarchisation des régions selon la nature et la qualification des emplois. En tenant compte à la fois de la structure sectorielle des emplois (opposition Est-Ouest pour le degré d'industrialisation, opposition Paris-Province pour l'impor-

tance et les caractéristiques du tertiaire), de la répartition des fonctions économiques et de la localisation des sièges sociaux, on peut mettre en évidence les principales lignes de force du système des emplois à travers l'espace socio-économique français (6).

Les emplois hautement qualifiés liés à des fonctions de décision, de recherche et de conception, se fixent dans les pôles de développement qui bénéficient d'un tissu économique dense et complexe, d'une forte concentration des centres de décision et d'innovation. L'Ile-de-France est à cet égard la région la plus favorisée.

Les emplois qualifiés liés aux fonctions de gestion courante d'encadrement de la production, se localisent dans les pôles de développement intermédiaire comme les régions d'industrialisation anciennes du Nord et de l'Est. La région Rhône-Alpes présente des caractéristiques qui la situent entre le premier et le deuxième groupe.

Les emplois non qualifiés correspondant à des fonctions d'exécution et de montage ont tendance à se disperser dans les zones périphériques. Le recours à une main-d'œuvre peu formée y est facilité par la régression des activités archaïques agricoles, commerciales ou artisanales qui libère une main-d'œuvre abondante. C'est le cas dans le Bassin parisien et dans l'Ouest.

Si on examine en outre la répartition des établissements selon la taille, on peut distinguer :

— la zone formée par l'Ouest, le Centre, le Sud-Ouest et le Sud-Est du pays : elle est marquée par une forte proportion d'établissements de petite taille ; malgré l'évolution récente, l'artisanat conserve une place importante et l'apprentissage y est développé ;

— les régions d'industrialisation ancienne du Nord et de l'Est et les centres développés (Ile-de-France, Rhône-Alpes) : elles présentent un tissu où les établissements de grande taille prédominent ; dans ces régions, l'apprentissage occupe une place assez restreinte, voire marginale comme dans le Nord.

L'Alsace qui présente une assez forte proportion de grands établissements et un apprentissage important est un cas particulier : en 1976, 45% des apprentis travaillaient dans des établissements de plus de dix salariés et 20% dans des établissements de plus de cinquante salariés ; pour la France entière, les chiffres étaient respectivement de 22% et 6%, et pour la région Poitou-Charentes (région de fort apprentissage) de 17% et 3%. L'apprentissage en Alsace, beaucoup moins lié à l'artisanat que dans la plupart des autres régions, est un héritage allemand, et on peut se demander s'il ne se rapproche pas souvent de l'école technique d'entreprise plus que de l'apprentissage artisanal.

(6) Cette analyse est largement empruntée au document de la DATAR sur : « Activités et régions », **Travaux et recherches de prospectives**, n° 75, Paris : la Documentation française, mars 1978.

TABLEAU II

Effectifs salariés du secteur secondaire (industrie et BTP : APE 04 à 55) par région selon la taille d'établissement

En %

| Régions | 1 à 4 salariés | 5 à 9 salariés | 10 à 19 salariés | 20 à 49 salariés | 50 à 99 salariés | 100 à 199 salariés | 200 à 499 salariés | 500 salariés | Ensemble | Effectifs au 31-12-1978 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|----------|-------------------------------|
| Nord | 3,1 | 3,7 | 4,6 | 10,6 | 9,7 | 13,3 | 18,4 | 36,6 | 100 | 556 258 |
| Picardie | 3,6 | 4,0 | 4,8 | 11,2 | 10,4 | 13,6 | 18,8 | 33,6 | 100 | 252 831 |
| Région parisienne | 3,7 | 6,0 | 7,1 | 15,0 | 10,6 | 10,7 | 15,4 | 31,5 | 100 | 1 550 789 |
| Centre | 5,9 | 5,9 | 5,8 | 14,1 | 11,9 | 14,1 | 19,3 | 23,0 | 100 | 304 317 |
| Haute-Normandie | 3,5 | 3,8 | 4,3 | 10,4 | 9,0 | 13,6 | 19,7 | 35,7 | 100 | 259 646 |
| Basse-Normandie | 6,2 | 6,0 | 5,6 | 13,3 | 10,7 | 13,8 | 13,6 | 30,8 | 100 | 153 670 |
| Bretagne | 8,6 | 8,5 | 8,4 | 16,4 | 11,9 | 13,6 | 12,4 | 20,2 | 100 | 226 953 |
| Pays de la Loire | 6,0 | 6,1 | 6,5 | 13,6 | 12,2 | 13,3 | 16,1 | 26,2 | 100 | 363 904 |
| Poitou-Charentes | 8,3 | 7,5 | 7,2 | 14,5 | 12,7 | 10,7 | 16,3 | 22,8 | 100 | 154 683 |
| Limousin | 8,3 | 7,2 | 8,4 | 15,6 | 13,2 | 14,8 | 17,9 | 14,6 | 100 | 80 563 |
| Aquitaine | 7,7 | 7,9 | 8,3 | 17,3 | 12,1 | 12,8 | 15,4 | 18,5 | 100 | 248 143 |
| Midi-Pyrénées | 8,2 | 7,9 | 9,1 | 18,6 | 12,1 | 11,2 | 13,5 | 19,4 | 100 | 210 134 |
| Champagne | 4,1 | 4,7 | 5,0 | 11,9 | 10,5 | 13,8 | 26,1 | 23,9 | 100 | 199 949 |
| Lorraine | 3,4 | 4,1 | 4,7 | 10,2 | 9,3 | 12,0 | 19,3 | 37,0 | 100 | 339 637 |
| Alsace | 3,6 | 4,8 | 5,4 | 10,4 | 9,8 | 11,2 | 20,1 | 34,7 | 100 | 239 661 |
| Franche-Comté | 3,3 | 4,1 | 4,9 | 10,4 | 9,6 | 10,2 | 14,0 | 43,5 | 100 | 198 389 |
| Bourgogne | 5,2 | 5,5 | 5,6 | 12,6 | 9,6 | 13,7 | 19,5 | 28,3 | 100 | 208 121 |
| Auvergne | 7,0 | 6,2 | 6,7 | 13,0 | 8,9 | 10,3 | 11,8 | 36,1 | 100 | 166 699 |
| Rhône-Alpes | 4,8 | 6,1 | 7,3 | 15,5 | 12,0 | 12,3 | 17,5 | 24,5 | 100 | 785 735 |
| Languedoc | 11,4 | 10,4 | 10,4 | 19,2 | 11,8 | 12,9 | 13,2 | 10,7 | 100 | 131 228 |
| Provence-Côte-d'Azur | 8,9 | 9,6 | 10,0 | 18,1 | 11,6 | 10,5 | 11,3 | 20,0 | 100 | 328 542 |
| Corse | 16,5 | 14,5 | 16,9 | 24,5 | 16,7 | 6,2 | 4,7 | — | 100 | 8 737 |
| France entière | 5,1 | 6,0 | 6,6 | 14,0 | 10,9 | 12,2 | 16,6 | 28,6 | 100 | 6 968 589 |

Source : UNEDIC.

2. Esquisse de typologie des régions

Il est maintenant possible de relier les écarts mis en évidence lors de l'analyse de l'insertion avec cette description du tissu économique des régions. En observant les relations qui s'établissent entre le contexte scolaire et l'environnement économique et social, on tentera de faire apparaître une typologie des régions.

En Ile-de-France et dans la région Rhône-Alpes, la forte scolarisation orientée surtout vers l'enseignement général, et à un degré moindre vers l'enseignement technologique court, explique que les sorties à l'issue de la scolarité obligatoire soient peu nombreuses, et qu'elles proviennent pour une part importante de cette dernière filière. Cette situation résulte à la fois de la structure sociale des régions (forte proportion de cadres) et des caractéristiques et besoins de l'appareil productif. L'importance des emplois tertiaires de haut niveau et la coexistence d'emplois très qualifiés et non qualifiés liés au mode de division du travail des grandes entreprises industrielles, déterminent le faible recours à l'apprentissage, le recrutement assez fort des jeunes formés au niveau V par voie scolaire et la relégation des jeunes sans formation dans les emplois de manœuvre et manutentionnaire. Les filles, compte tenu de l'importance des emplois de bureau du secteur tertiaire, sont dans une situation moins défavorable qu'ailleurs.

Dans le Nord et l'Est (Nord, Pas-de-Calais, Alsace, Franche-Comté) la scolarisation assez faible ou moyenne, orientée pour une part importante vers l'enseignement technologique court, se traduit par un nombre important de sorties originaires de ce type d'enseignement (sauf en Alsace où les sorties de CPPN et de CPA dominant). Dans ces régions de vieille industrialisation marquées par la prédominance des grandes entreprises, l'apprentissage est peu développé sauf en Alsace pour des raisons historiques. La proportion des emplois ouvriers est forte, celle des emplois de type tertiaire assez faible (à l'exception de l'Alsace), ceci constituant un handicap pour l'emploi féminin. La qualification moyenne des emplois a laissé pendant longtemps le champ ouvert aux non-qualifiés qui étaient formés sur le tas. La détérioration générale de l'emploi, qui s'est accélérée avec la crise, a rendu leur insertion plus problématique dans la région du Nord et en Lorraine. La tendance à recruter plus fréquemment des jeunes formés au niveau V par voie scolaire relègue les jeunes sans formation dans les postes de manœuvre, et leur fait courir un risque de chômage plus élevé. L'Alsace conserve cependant des conditions d'emploi plus favorables, ainsi que la Franche-Comté pour les garçons.

Dans les régions du Bassin parisien (Picardie, Champagne, Ardennes, Haute-Normandie, Centre), la scolarisation est faible, les sorties précoces importantes proviennent majoritairement de CPPN et CPA. L'entrée en apprentissage est limitée sauf dans la région du Centre où les petites entreprises sont nombreuses. A part cette dernière région qui présente

des aspects contradictoires, la faible qualification des emplois dans les grands établissements industriels explique le recours limité à des jeunes formés par la voie scolaire au niveau V, et l'importance des postes de manœuvre et de manutentionnaire occupés par les jeunes sans formation professionnelle. Dans l'ensemble, la faiblesse du tertiaire a des effets négatifs sur l'emploi des jeunes filles.

Dans les régions de l'Ouest, du Massif Central et du Sud-Ouest, où les structures économiques sont marquées par l'importance de l'emploi agricole et de l'artisanat, le système scolaire n'est pas homogène : la scolarisation forte dans le Sud-Ouest, le Massif Central, la Bretagne, est relativement faible dans les Pays de la Loire et en Poitou-Charentes. Néanmoins, on relève à peu près partout la faiblesse de l'enseignement technologique court et la forte propension à entrer en apprentissage. L'importance de la scolarisation dans certaines régions due à une orientation importante vers l'enseignement général, reflète dans une certaine mesure l'attrait pour les carrières de la fonction publique ; elle peut s'interpréter aussi comme un moyen de retarder l'entrée sur un marché du travail défavorable. Les emplois dans lesquels les jeunes non formés parviennent à s'insérer sont, en particulier, ceux de l'agriculture et du commerce dans l'Ouest et le Massif Central ; dans le Sud-Ouest, la construction aéronautique offre également des débouchés importants.

La Provence-Côte-d'Azur présente quelques caractéristiques propres. La forte scolarisation, la faiblesse des sorties précoces, et une assez forte propension à entrer en apprentissage liée à l'existence d'un tissu de petites entreprises assez développé, pourraient la rapprocher des régions du Sud-Ouest. Mais elle s'en écarte en raison de l'exceptionnelle importance du tertiaire dans son économie : tertiaire composite (petits commerces, santé, tourisme, etc.) dont une partie est marquée sans doute par le nombre des occupations temporaires dont il est difficile, compte tenu de la date de l'enquête (mai) d'apprécier l'influence sur l'emploi des jeunes non qualifiés.

CONCLUSION

Deux idées majeures se dégagent de cette étude de l'insertion professionnelle des jeunes qui ont quitté le système scolaire aux niveaux VI et V bis. D'une part, on a mis en évidence la forte hétérogénéité des conditions d'entrée dans la vie active: l'appellation de «jeune sans formation» englobe des jeunes de caractéristiques diverses qui connaissent des modalités d'insertion variées. Par ailleurs, ces jeunes occupent dans le système productif une place qui doit être analysée dans ses rapports à d'autres catégories de main-d'œuvre, que ce soit à un moment ou en évolution. Ces éléments sont particulièrement importants à considérer dans une optique de politique prévisionnelle de la formation et de l'emploi.

L'hétérogénéité des insertions

Les possibilités qui s'offrent aux jeunes à l'issue des classes de niveaux VI et V bis sont diverses: poursuite d'études, apprentissage, emploi, ou encore chômage ou inactivité. A cet âge toutefois, peu de jeunes gens partent au service militaire et l'inactivité sans poursuite d'études est rare.

La grande diversité des insertions tient d'abord au fait que ces différentes situations ont des contenus variés. Avoir un emploi peut signifier soit être titulaire d'un contrat de travail ordinaire, soit avoir signé un contrat d'apprentissage (à la fois emploi et poursuite de la formation); cette dernière modalité concerne une bonne moitié des emplois tenus par les jeunes de niveaux VI et V bis. Par ailleurs, le chômage peut recouvrir des réalités différentes: une personne qui se déclare au chômage au 31 mai 1977 peut n'avoir jamais travaillé depuis sa sortie de l'école mais peut également être de nouveau au chômage après un passage plus ou moins long par l'emploi.

La probabilité de se trouver dans l'une de ces situations varie fortement en fonction d'un ensemble de facteurs. Le sexe est le plus important: les filles poursuivent plus longtemps leurs études, entrent moins souvent en apprentissage, sont plus fréquemment au chômage que les garçons, elles occupent des emplois tout à fait différents de ceux-ci. La dernière classe suivie est également déterminante: certaines classes comme la troisième d'enseignement général sont pour la majorité des élèves, des classes de passage en cours de vie scolaire et l'abandon de ces classes n'a pas la même signification que la sortie de CPA dont le débouché est naturelle-

ment l'apprentissage ; les classes pratiques et préprofessionnelles de niveau constituent la filière de relégation des élèves en situation d'échec scolaire, et elles conduisent très fréquemment au chômage surtout dans le cas des filles.

Les différences d'insertion sont sensibles enfin selon les régions où se combinent, selon des modalités diverses et historiquement déterminées, un système scolaire qui livre sur le marché du travail des flux de jeunes d'importance et de structure différentes et un système d'emploi caractérisé par des structures de qualification, des tailles d'établissement et une répartition sectorielle très variées.

La place des jeunes des niveaux VI et V bis dans le système productif

On s'est attaché dans la seconde partie de l'étude à tenir compte des autres catégories d'actifs, plus particulièrement de celles directement concurrentes (niveau V). La mise en évidence d'une interdépendance entre les catégories de population et plus précisément entre niveaux de formation, en liaison avec des hypothèses concernant la gestion de la main-d'œuvre par les employeurs, est très importante pour comprendre la place des jeunes sans formation dans l'appareil de production. On les trouve à la fois dans des secteurs comme ceux de l'artisanat où la division du travail peu poussée s'accommode d'un apprentissage sur le tas, et dans des secteurs où une spécialisation plus grande du travail les relègue dans les postes de manœuvres, de manutentionnaires, d'ouvriers spécialisés ou dans des emplois de service. Dans ces secteurs, les emplois qualifiés, lorsqu'ils sont offerts à des jeunes, sont réservés à ceux qui ont acquis une formation professionnelle initiale dans le système scolaire.

La place des jeunes sans formation professionnelle dans le système productif est d'ailleurs très différente selon qu'il s'agit de garçons ou de filles. Pour les premiers, les formations professionnelles de niveau V, par voie scolaire ou en apprentissage, constituent les modes d'accès principaux à l'emploi, les jeunes des niveaux VI et V bis fournissent plutôt une main-d'œuvre d'appoint ; pour les jeunes filles, certains types d'emplois semblent réservés à une main-d'œuvre sans formation ; l'apprentissage les concerne peu, sauf pour quelques métiers bien définis.

L'analyse de l'insertion professionnelle en tant que processus a montré l'influence déterminante des premiers mois de cette insertion, et notamment du premier emploi sur la situation des jeunes onze mois après la sortie du système scolaire. Au-delà de cette date, choisie pour l'enquête d'insertion, les jeunes ont été interrogés en 1981 sur leurs cinq premières années de vie active. L'analyse de cette enquête de cheminement, permettra de vérifier si les clivages créés par la formation reçue et les premiers mois de vie active se perpétuent dans le temps, ceci dans une

conjoncture économique et une situation de l'emploi nettement détériorées.

Les générations issues du système éducatif ultérieurement subissent des conditions d'insertion dégradées par rapport à celles décrites présentement, en même temps qu'une concurrence accrue entre générations successives dont l'accès à l'emploi est de plus en plus difficile.

La fabrication de cet ouvrage
a été réalisée
par l'Imprimerie Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue



Achévé d'imprimer en juin 1983
N° d'impression 6140
Dépôt légal juin 1983

IMPRIMÉ EN FRANCE

Les informations recueillies par l'Observatoire sont publiées dans deux collections complémentaires éditées par la Documentation Française :

- **Les Tableaux de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont présentées les principales données chiffrées ;
- **Les Cahiers de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont analysés les résultats essentiels.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél : 575-62-63 - poste 218)
Réalisation technique des Publications : Melle Rault (Françoise)

L'INSERTION
DANS LA VIE ACTIVE
APRES LA SCOLARITE
OBLIGATOIRE

NIVEAUX VI ET V bis DE FORMATION



**centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

**9, RUE SEXTIUS MICHEL - 75732 PARIS CEDEX 15
TEL.: 575.62.63**